

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Conseil International de Coordination du Programme sur L'homme et la Biosphère (MAB)

Vingt-quatrième session

Siège de l'UNESCO, Paris (France)

9-13 juillet 2012

<http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecological-sciences/man-and-biosphere-programme/about-mab/icc/icc/24th-session-of-the-mab-council/>

RAPPORT FINAL

I. Introduction et ouverture par le Président sortant du Conseil international de coordination du MAB

1. La 24^e session du Conseil international de coordination (CIC) du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) s'est tenue au Siège de l'UNESCO du 9 au 13 juillet 2012.
2. Participaient à cette session les représentants des membres ci-après du Conseil élus par la Conférence générale de l'UNESCO à ses 35^e et 36^e sessions : Autriche, Bahreïn, Bélarus, Bénin, Chili, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Égypte, Estonie, Éthiopie, Ghana, Haïti, Honduras, Iran (République islamique d'), Israël, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Liban, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Nigéria, Norvège, Portugal, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Thaïlande, Turquie, Ukraine et Viet Nam.
3. Assistaient aussi à cette session, en qualité d'observateurs, les représentants des États membres suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Brésil, Cameroun, Canada, Chine, Chypre, Congo, Colombie, Croatie, Danemark, Equateur, El Salvador, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Kazakhstan, Madagascar, Oman, Ouganda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Slovaquie, Suède, République Bolivarienne du Venezuela.
4. Étaient également représentées les organisations internationales non gouvernementales ci-après : Convention sur la Diversité Biologique (CDB), Institut d'Orient, Scientific Committee on Problems of Environment (SCOPE).
5. La liste complète des participants figure à l'Annexe I du présent rapport.
6. M. Chung-II Choi, Professeur adjoint en sciences de la terre et de la mer à l'Université de Hanyang (République de Corée), a officiellement ouvert la session en sa qualité de Président sortant du Conseil du MAB. Il a souhaité la bienvenue à tous les membres du Conseil du MAB ainsi qu'aux délégations d'observateurs d'États membres de l'UNESCO et aux représentants d'organisations internationales.

II. Remarques liminaires

7. Mme Gretchen Kalonji, Sous-Directrice générale pour les sciences exactes et naturelles, qui représentait la Directrice générale Mme Irina Bokova, a chaleureusement accueilli les délégués du CIC. Elle a rappelé la 23^e session du CIC-MAB et ses résultats essentiels, en particulier la Déclaration de Dresde.

8. Mme Kalonji a souligné que la 24^e session du CIC-MAB se tenait à un moment important de l'agenda mondial en matière de développement durable – deux semaines après la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20) et l'accord sur son document final. Elle a déclaré que Rio + 20 montrait que la communauté internationale avait plus que jamais besoin de programmes novateurs et inclusifs pour mieux comprendre notre environnement, nos préoccupations économiques et sociales et inciter les décideurs à faire progresser le développement durable. À cet égard, elle a affirmé que le Programme MAB était aussi indispensable aujourd'hui qu'à l'époque où il avait été lancé, au début des années 1970, pour continuer de mieux faire connaître les questions relatives au développement durable et contribuer, par le biais de ses programmes scientifiques et du Réseau mondial des réserves de biosphère (WNBR) à de nouveaux modes de réflexion et d'action en faveur du développement.

9. Mme Kalonji a reconnu que Rio + 20 avait fait l'objet de nombreuses critiques mais avait toutefois accru la visibilité des sciences au service de la durabilité. Elle a informé le CIC-MAB que le 21 juin, à l'occasion de la manifestation parallèle consacrée à Rio au rapport du Groupe de haut niveau du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la viabilité mondiale, M. Ban Ki-moon avait appelé l'UNESCO à jouer le rôle de chef de file de la mise en œuvre des recommandations scientifiques du Rapport du Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale – notamment en dirigeant un Comité consultatif scientifique qui devrait fournir au Secrétaire général des Nations Unies et aux organismes du système des conseils approfondis sur toutes les dimensions de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement durable tout en promouvant la coopération entre les divers organismes des Nations Unies et avec la communauté scientifique internationale. Mme Kalonji a souligné qu'il y avait là une remarquable opportunité pour le Programme MAB de contribuer au Comité consultatif scientifique. Il peut à cette fin fournir des connaissances et partager des informations et des expériences.

10. Mme Kalonji a également informé le Conseil du lancement au Panama de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les systèmes écosystémiques (IPBES). L'UNESCO a fait acte de candidature commune avec le PNUE, le PNUD et la FAO pour en assurer le secrétariat. Elle a ajouté que le Programme MAB devrait saisir cette occasion pour établir un lien entre les réserves de biosphère et les activités de l'IPBES.

11. Se reportant plus particulièrement à certains points de l'ordre du jour, Mme Kalonji a rappelé que l'évaluation du Plan d'action de Madrid serait la première évaluation complète du Réseau mondial des réserves de biosphère par rapport aux objectifs convenus. Elle a souligné l'importance de cette tâche qui nécessitera la pleine participation de toute la communauté du MAB. Prévues pour fin 2013/début 2014, cette évaluation contribuera de façon décisive à l'élaboration d'une future feuille de route pour le cadre opérationnel du MAB, en cohérence également avec la prochaine Stratégie à moyen terme pour 2014-2021. S'agissant de la proposition de créer une nouvelle catégorie de sites liés au Programme MAB – les sites de soutien/d'étude – Mme Kalonji a souligné que si elle était adoptée, cette nouvelle catégorie de sites ouvrirait une ère nouvelle pour le Programme MAB et son réseau mondial car le fonctionnement du MAB s'en trouverait transformé.

12. L'UNESCO faisait face actuellement à une situation financière difficile. Comme dans toute l'Organisation, les effets du manque de ressources sur le Programme MAB ont été considérables. Toutefois, Mme Kalonji a souligné que grâce à la générosité des États membres, des donateurs et de divers partenaires, le Programme a pu mettre en œuvre des activités importantes, en particulier celles qui concernent les réseaux régionaux et les réseaux d'écosystèmes. Elle a tout particulièrement remercié le Comité national autrichien du MAB d'avoir accordé deux bourses supplémentaires du MAB pour jeunes scientifiques en 2012. Au nom de la Directrice générale, Mme Kalonji a assuré le CIC-MAB que conformément aux recommandations formulées par les États membres à la 36^e session de la Conférence générale, l'UNESCO ferait son possible pour aider le Programme MAB à promouvoir la durabilité et la coopération internationale.

13. Mme Kalonji a remercié le Bureau sortant de son excellent travail et de la qualité de sa coopération.

14. Mme Kalonji a informé le CIC-MAB que cette session sera la dernière à laquelle M. Ishwaran Natarajan assistera en qualité de Directeur de la Division des sciences écologiques et des sciences de la Terre, et de Secrétaire du Programme MAB. Elle a également salué le travail qu'il a accompli et l'a remercié d'avoir tant contribué à faire du Programme MAB et de son réseau mondial des plates-formes essentielles pour le développement durable.

15. Mme Kalonji a conclu en souhaitant aux participants des travaux très fructueux.

III. Rapport du Président sortant du Conseil international de coordination du MAB

16. Professeur Chung-II Choi a rappelé que le 40^e anniversaire du Programme MAB s'était conclu par la Conférence scientifique internationale « Pour la vie, pour l'avenir : les réserves de biosphère et le changement climatique » tenue à Dresde (Allemagne) en même temps que la 23^e session du Conseil du MAB. Il a également indiqué d'autres manifestations liées à l'anniversaire qui se sont déroulées en 2011, par exemple la « Journée internationale des réserves de biosphère » célébrée le 3 novembre 2011 à l'occasion de la 36^e session de la Conférence générale de l'UNESCO à Paris (France), qui a remporté un franc succès et a donné aux participants l'occasion d'apprécier des produits culinaires de réserves de biosphère du monde entier, ou encore la manifestation spéciale organisée par le Comité national du MAB du Burkina Faso en décembre 2011 à l'occasion du 9^e Atelier international consacré au Projet UNESCO-MAB sur « La gestion durable des terres arides marginales (SUMAMAD) », à Bobo Dioulasso. Ce séminaire s'était tenu en présence du Ministre de l'enseignement secondaire et supérieur du Burkina Faso, du Ministre de l'environnement et du développement durable, du Maire de Bobo Dioulasso et de scientifiques de plusieurs pays (Belgique, État plurinational de Bolivie, Burkina Faso, Chine, Égypte, Inde, Jordanie, Pakistan et Tunisie), ainsi que de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), de l'UNESCO et de l'Institut de l'UNU pour l'eau, l'environnement et la santé qui participent au Projet SUMAMAD.

17. Professeur Choi a en outre précisé qu'à sa 36^e session, la Conférence générale de l'UNESCO avait également pris note de la « Déclaration de Dresde sur les réserves de biosphère et le changement climatique » qui avait été adoptée par acclamation à la 23^e session du Conseil du MAB, en Allemagne, l'année dernière, informant ainsi la communauté mondiale du rôle exemplaire des réserves de biosphère. Par ailleurs, le Conseil exécutif de l'UNESCO, à sa 187^e session tenue au Siège de l'Organisation en septembre 2011, avait approuvé les Statuts révisés du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère tandis qu'à sa 36^e session, la Conférence générale de l'UNESCO avait approuvé les Statuts actualisés du Conseil international de coordination du MAB. Ces Statuts révisés ainsi que la Déclaration de Dresde étaient disponibles sur le site Web du MAB-UNESCO.

18. En sa qualité de Président du Conseil du MAB, Professeur Choi avait eu l'honneur de prononcer, le 1^{er} novembre 2011 devant la Conférence générale de l'UNESCO, la « Déclaration conjointe » des présidents des six programmes scientifiques de l'UNESCO, à savoir la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO, le Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF), le Programme hydrologique international (PHI), le Programme international de géosciences (PICG), le Programme Gestion des transformations sociales (MOST) et le Programme MAB. Cette déclaration avait été rédigée dans le cadre de consultations étroites entre les présidents des programmes. Elle souligne les importantes contributions que les programmes scientifiques de l'UNESCO ont apportées durant leurs années d'existence ainsi que l'importance des volets sociaux, environnementaux et économiques qui ont contribué à la réalisation des objectifs mondiaux de développement durable. Cette déclaration rappelle que la science contribue de manière décisive à l'amélioration de la condition humaine ainsi qu'à la lutte contre la pauvreté, la dégradation de l'environnement, la pénurie d'eau et les catastrophes naturelles, et à la mise au point, pour l'avenir, de solutions axées

sur les énergies alternatives. Elle souligne également la nécessité d'obtenir de la Directrice générale et des États membres le soutien financier et politique indispensable pour renforcer le rôle de l'UNESCO dans le développement de la collaboration mondiale dans le domaine des sciences.

19. En tant que représentant de la République de Corée au Conseil du MAB, Professeur Choi a également signalé plusieurs contributions apportées par son pays au Programme MAB. Le Ministère de l'environnement de la République de Corée appuie le Réseau de réserves de biosphère d'Asie de l'Est (EABRN) depuis 1994. Avec son aide, plusieurs activités ont été mises en œuvre, par exemple des ateliers de formation, un atlas des réserves de biosphère et des réunions du Réseau. La 12^e réunion de l'EABRN s'est tenue en septembre 2011 dans la réserve de biosphère de Shinan Dadohae, en République de Corée, et a été spécialement consacrée aux réserves de biosphère côtières et insulaires. À cette réunion, le Comité national du MAB du Kazakhstan est devenu membre de l'EABRN. Professeur Choi a eu le plaisir d'annoncer que le Réseau entreprenait cette année un projet de recherche conjoint sur des études comparées de la biodiversité des réserves de biosphère de montagne en Asie de l'Est, y compris la République de Corée, la République populaire démocratique de Corée, la Chine et la Fédération de Russie, projet qui contribuera à la recherche de solutions pour l'adaptation au changement climatique.

20. La réserve de biosphère de Jeju, en République de Corée, contribue également aux travaux sur le changement climatique et le développement durable avec la création et l'exploitation du Réseau mondial de réserves de biosphère insulaires et côtières, en coopération avec la réserve de biosphère de Minorque, en Espagne. La première réunion de ce réseau a été organisée dans la réserve de biosphère de Minorque en février 2012, et la prochaine se tiendra dans la réserve de biosphère de Jeju en septembre 2012, pendant le Congrès mondial de la nature de l'UICN.

21. Concluant son rapport, Professeur Choi a annoncé que la République de Corée était en train de préparer, avec le Secrétariat du MAB-UNESCO, un nouveau projet d'aide publique au développement intitulé « L'économie verte dans les réserves de biosphère » qui doit être financé par l'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA). Ce projet vise à réduire la pauvreté et à contribuer au développement durable en Afrique subsaharienne grâce à des activités liées à la biodiversité dans des réserves de biosphère à l'intention des pays africains.

IV. Élection du Président, des vice-présidents et du rapporteur

22. Le Conseil a élu les membres du Bureau ci-après :

Président : Égypte, (Dr Boshran Salem)

Vice-présidents :

- Autriche remplira les fonctions de vice-président pendant un an (jusqu'à la 25^{ème} session du CIC-MAB en 2013), puis le Royaume Uni de Grande Bretagne lui succédera
- Bélarus
- Côte d'Ivoire
- Mexique (M. Sergio Guevara Sada également rapporteur)
- République islamique d'Iran

V. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

23. Le Conseil a adopté l'ordre du jour et approuvé le calendrier proposés par le Secrétariat (l'ordre du jour est joint au présent rapport en tant qu'Annexe II).

VI. Rapport du Secrétaire du Programme MAB

24. Le Secrétaire du Programme MAB a présenté le document SC-12/CONF.224/4 (voir Annexe III au présent rapport) sur les activités menées par le Secrétariat depuis la clôture de la 23^e session du CIC-MAB le 1^{er} juillet 2011.

25. Il a mis l'accent sur les réalisations importantes découlant des activités commémoratives du 40^e anniversaire, en 2011, pour le Programme MAB et le Réseau mondial des réserves de biosphère (WNBR). La Déclaration de Dresde, principal résultat de la Conférence internationale « Pour la vie, pour l'avenir : les réserves de biosphère et le changement climatique » (27-28 juin 2011, Dresde, Allemagne) a été adoptée par le CIC-MAB à sa 23^e session, puis par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 36^e session (octobre-novembre 2011 ; Siège de l'UNESCO, Paris, France). Le Conseil exécutif et la Conférence générale de l'UNESCO ont, à leurs sessions de l'automne 2011, également approuvé les statuts du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère et du CIC-MAB, respectivement.

26. À sa 36^e session, la Conférence générale a aussi adopté les recommandations de la 23^e session du CIC-MAB sur l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère (2008-2013) et a demandé au Secrétariat et aux États membres de commencer à réfléchir aux actions et à la stratégie futures du MAB et du WNBR après 2013. La Conférence générale a prié le Secrétariat de lui présenter, à sa 37^e session (fin 2013), un projet de document exposant les orientations futures du MAB et du WNBR après 2013.

27. Le Secrétaire a mis l'accent sur les contributions de l'UNESCO à la Conférence Rio + 20 (20-22 juin 2012) ainsi que sur les possibilités pour le MAB et le WNBR de participer au suivi de cette Conférence. Il a souligné que les enseignements tirés des différentes réserves de biosphère, combinés à la gamme des compétences présentes au sein des réseaux régionaux, sous-régionaux et thématiques du MAB, pouvaient grandement contribuer à la formulation d'objectifs de développement durable, ainsi qu'à la définition d'indicateurs, de points de référence et d'autres paramètres de suivi correspondants. Il a indiqué que le suivi de Rio + 20 offrait d'importantes occasions d'asseoir la position des réserves de biosphère du MAB et du WNBR comme principaux sites consacrés, à l'échelle internationale, au développement durable – ainsi que l'a recommandé la Conférence générale de l'UNESCO à sa 35^e session (2009), puis réaffirmé à sa 36^e session (2011).

28. Soulignant d'une manière générale l'importance du travail accompli par les réseaux thématiques du MAB et les réseaux régionaux, sous-régionaux et nationaux de réserves de biosphère, le Secrétaire a mis l'accent sur l'intérêt du nouveau réseau interrégional relatif aux réserves de biosphère côtières et insulaires ainsi que sur les contributions que ce réseau pourrait apporter à plusieurs grands thèmes intéressant l'UNESCO et le système des Nations Unies tels que le changement climatique, les Petits États Insulaires en Développement, etc. Il a sollicité l'avis du Conseil pour trouver des moyens de renforcer les ressources humaines et financières à l'appui de ce réseau mondial compte tenu de la situation financière difficile que connaît actuellement l'UNESCO. Il a décrit comment les travaux du Réseau des écosystèmes urbains avaient été relancés dans le cadre de l'initiative sur les Futurs urbains qui a déjà débouché sur un partenariat spécial avec la CHIC Corporation of China, pour un montant de 2 millions de dollars des États-Unis, et suscité l'intérêt de la Convention des Maires de l'Union européenne ainsi que d'autres initiatives connexes. Le Secrétaire a indiqué que les différentes initiatives de mise en réseau des écosystèmes côtiers, insulaires et urbains étaient également importantes pour mettre à profit les réserves de biosphère afin de promouvoir des solutions de développement axées sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Il a pris acte que les réserves de biosphère des Îles Canaries (Espagne) s'attachaient à promouvoir une initiative de « Biosphère intelligente » visant à partager les expériences et les enseignements tirés en matière d'utilisation des réserves de biosphère au service d'un développement économique vert.

29. Le Secrétaire a également rendu compte des travaux de nombreux réseaux régionaux et sous-régionaux ainsi que d'autres réseaux thématiques tels que ceux relatifs aux montagnes. Il a mis en avant les nouvelles opportunités de coopération Sud-Sud : entre États membres qui se partagent des forêts tropicales en Amazonie, au Congo et en Asie du Sud-Est ; entre l'Inde et des pays d'Afrique comme le Rwanda et le Kenya s'agissant de former les femmes à recourir plus largement aux sources d'énergie renouvelables pour le développement rural. Il a salué le travail majeur réalisé par l'Ecole Régionale d'Aménagement Intégré des Forêts Tropicales (ERAIFT) en faveur du renforcement des capacités en Afrique ; l'école a déjà formé 150 Africains originaires de 27 pays et va s'ouvrir à l'Afrique anglophone à partir de 2012-2013. Le Secrétaire a encouragé les États membres de l'UNESCO, en partenariat avec les principaux donateurs tels que la Commission européenne et la Belgique, à réfléchir sérieusement à la question de garantir la stabilité financière et institutionnelle de l'ERAIFT.

30. La plupart des délégués ont félicité le Secrétaire pour la qualité de son rapport et le travail accompli par le Secrétariat. Certains d'entre eux se sont également félicités du lien établi entre le MAB et les conclusions de Rio + 20. S'agissant de la stratégie du MAB, les délégués se sont déclarés satisfaits de l'alignement de son calendrier avec celui de la stratégie à moyen terme de l'UNESCO. En ce qui concerne le renforcement des capacités, un délégué a salué la contribution de l'ERAIFT à la gestion de la forêt tropicale. Il s'est félicité du projet de créer des programmes de formation destinés aux anglophones, qui renforceront la coopération au niveau régional.

31. Certains délégués ont également rappelé la nécessité pour les réserves de biosphère de mieux démontrer l'importance des services écosystémiques pour la conservation de la biodiversité, en particulier dans les zones tampons et les aires de transition, eu égard aux questions de développement durable ; les services écosystémiques devraient être intégrés aux critères de zonage des réserves de biosphère.

32. Les délégués ont fermement appuyé le nouveau Réseau inter-régional des réserves de biosphère insulaires et côtières, qui est primordial pour les questions de surveillance du changement climatique et d'adaptation à ses effets. Le réseau régional d'Amérique latine et des Caraïbes a souligné l'importance de relier ce réseau thématique aux réserves de biosphère continentales. Les délégués ont également encouragé l'inscription de réserves de biosphère en zones urbaines. De même, il conviendrait de promouvoir la candidature de réserves de biosphère incluant des écosystèmes modifiés, en particulier le paysage agricole.

33. Plusieurs délégués ont également appelé l'attention sur le rôle primordial des partenariats, en particulier concernant la collecte de fonds. Ils ont en outre encouragé les échanges avec les divers réseaux régionaux du MAB et la coopération Sud-Sud. Un délégué a souligné l'importance de faire participer les autorités locales afin de garantir des engagements politiques à l'égard du Programme MAB et des réserves de biosphère. Il a ajouté qu'il conviendrait de créer un forum des responsables locaux des réserves de biosphère, qui permettrait le partage d'expérience des bonnes pratiques en matière de gestion.

34. Le représentant de la Convention sur la diversité biologique (CDB) a insisté sur l'importance d'associer le Programme MAB à d'autres programmes internationaux et a accueilli favorablement la future collaboration avec le Programme MAB. Le représentant de l'Union européenne a fait savoir que cette dernière s'intéressait aux réserves de biosphère en raison de leur gouvernance particulière qui démontre qu'une approche partant de la base est la plus adaptée pour l'atténuation du changement climatique. Il a ajouté que les lois du marché avaient leurs limites et qu'il convenait d'adopter une autre approche portée par une vision à long terme qui s'appuierait sur des partenariats avec le secteur privé et la société civile.

35. Dans sa réponse, le Secrétaire du Programme MAB a remercié les délégués pour leurs paroles de gratitude et leurs précieuses contributions. Il a reconnu que la coopération régionale était très importante et que l'utilisation efficace de nouvelles technologies de communication

contribuerait à faciliter les échanges de bonnes pratiques et d'autres informations pertinentes pour le WNBR.

VII. Rapports des États membres, les réseaux MAB régionaux et thématiques sur leurs activités s'inscrivant dans le cadre du Programme MAB

A. Rapports nationaux

36. Les membres du CIC-MAB ont rendu compte des progrès qu'ils ont réalisés dans la mise en œuvre du Programme MAB depuis la 23^e session du Conseil. Les rapports écrits présentés à l'avance ont été publiés sur le MABnet et tous les rapports écrits présentés au Secrétariat à la 24^e session du CIC seront ajoutés à cette page Web. Dans l'ordre des présentations, des rapports oraux ont été présentés par les pays suivants : Royaume-Uni, Égypte, Ghana, Israël, Turquie, Portugal, Côte d'Ivoire, Costa Rica, Japon, République islamique d'Iran, Haïti, Norvège, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Mexique et République-Unie de Tanzanie. Par ailleurs, des observateurs du CIC-MAB de France, d'Italie, d'Indonésie, de Suède, de la Fédération de Russie, d'Espagne et du Canada ont également pris la parole.

37. De nombreuses délégations ont fait état du succès des célébrations du 40^e anniversaire du Programme MAB, dans les réseaux régionaux et au niveau des réserves de biosphère. Plusieurs intervenants ont souligné le potentiel des réserves de biosphère et du MAB qui jouent un rôle majeur dans le suivi de Rio + 20 en tant que plates-formes dédiées à l'apprentissage du développement durable et à la mise en réseau, notamment dans le contexte du changement climatique, des services écosystémiques et de l'urbanisation, les trois principaux défis identifiés dans le Plan d'action de Madrid.

38. En effet, de nombreux pays ont tenu à insister sur l'efficacité de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid, notamment sur la mise à niveau des sites pré-Séville grâce à l'amélioration des schémas de zonage et à la participation du public au sein des réserves de biosphère existantes. Quelques États membres ont également proposé de retirer de la liste des sites qui ne satisfont plus ou pas pleinement aux critères de la Stratégie de Séville, le but étant de renforcer la crédibilité et la qualité globale du Réseau mondial. Plusieurs États membres ont fait référence aux processus en cours visant à identifier et élaborer de nouvelles propositions de réserves de biosphère ainsi que de nouvelles législations nationales pertinentes. Des propositions de sites transfrontaliers, de collaboration internationale et de mise en réseau par le biais des réseaux thématiques et régionaux ont été fréquemment évoquées.

39. Quelques intervenants ont exprimé leur gratitude au Secrétariat du MAB et aux bureaux hors Siège de l'UNESCO qui ont permis de mener à bien ces activités dans les pays des États membres. Ils ont félicité et remercié tout particulièrement le Secrétaire du MAB, Natarajan Ishwaran, pour sa direction excellente et visionnaire, car le présent Conseil du MAB est le dernier avant son départ à la retraite.

B. Rapports sur les réseaux régionaux et sous-régionaux de réserves de biosphère du MAB, d'écosystème et autres réseaux thématiques

40. Les réseaux ci-après ont été brièvement présentés : IbéroMAB, EuroMAB, SACAM, ArabMAB, les réserves de biosphère insulaires et côtières, de montagne et SUMAMAD. Les réseaux régionaux et thématiques ont fait savoir que l'intégration des travaux sur des sujets tels que le changement climatique, les économies vertes, l'adaptation écosystémique et la gestion de l'environnement dans des écosystèmes spécifiques, notamment côtiers, des terres arides et de montagne, était de plus en plus nécessaire. Les rapports écrits soumis au CIC par les pays sont disponibles sur le Web.

VIII. Les réseaux thématiques du MAB et les réseaux régionaux des réserves de biosphère dans la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid et l'avenir du Programme MAB

41. Le Secrétariat du MAB a présenté le document SC-12/CONF.224/12 sur les réseaux régionaux et thématiques du MAB et les réseaux de réserve de biosphère dans la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid et du Programme MAB. Il a indiqué que ce document avait été établi à l'instigation de la 23^e session du CIC afin qu'une attention particulière soit accordée à la façon dont ces réseaux contribuent à la mise en œuvre du Programme MAB en général et du Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère (2008-2013) en particulier. Le Secrétaire du Programme MAB a également soulevé la question de savoir si les réseaux soutenaient la mise en œuvre des résultats de Rio + 20 et s'il convenait d'établir un nouveau Plan d'action pour la période 2014-2021. De nombreux pays ont réagi à la présentation de ce document qui a donné lieu à un débat très animé. En bref, les pays soutenaient vigoureusement le fonctionnement des réseaux régionaux et thématiques car ils reflétaient mieux les priorités régionales et répondaient mieux aux besoins d'écosystèmes spécifiques. Un pays a déclaré que les travaux des réserves de biosphère devaient insister davantage sur les paysages que sur les écosystèmes.

42. Un très large soutien a été manifesté en faveur du Réseau inter-régional de réserves de biosphère insulaires et côtières et de son renforcement par des ressources humaines et financières au sein de la Division des sciences écologiques et des sciences de la terre. Dans ce contexte, il convenait de mentionner que ce Réseau comprenait toutes les réserves de biosphère insulaires et côtières et ne se limitait pas à une région particulière.

43. Des pays se sont aussi particulièrement intéressés aux activités en cours du Réseau sur les terres arides. Dans ce contexte, les excellents résultats du projet SUMAMAD ont été évoqués et une demande visant à élargir ses travaux sur les terres arides à un plus grand nombre de pays a notamment été formulée. Plusieurs pays ont manifesté un grand intérêt pour les sites sacrés situés dans les réserves de biosphère et ont rappelé un projet très réussi mis en œuvre par le Secrétariat du MAB il y a quelques années.

44. Des craintes ont été exprimées quant au fonctionnement à long terme de ces réseaux et l'importance, à plus court terme, de mettre en œuvre des projets ainsi que d'organiser des réunions. Le parrainage de certains réseaux par l'Espagne, la République de Corée et le Japon a notamment été salué, mais l'avenir de ce parrainage a suscité des questions. L'Espagne, la République de Corée ont toutes deux confirmé qu'elles continueraient de financer des activités. La République de Corée a annoncé qu'elle parrainerait la deuxième réunion du Réseau inter-régional des réserves de biosphère insulaires et côtières qui allait se tenir en septembre 2012 sur l'île de Jeju. L'Espagne a fait savoir qu'en novembre 2012 elle accueillerait la prochaine réunion sur le thème du développement rural du Réseau des réserves de biosphère d'Amazonie à Leticia, Colombie. En mars 2013, elle accueillerait la prochaine réunion de l'IbéroMAB en République Bolivarienne du Venezuela et en mai 2013, la prochaine réunion du REDBIOS sur l'île de Principe. L'Espagne continuerait également de parrainer l'Initiative sur les écoles de biosphère qui a déjà créé des écoles à El Salvador, en République dominicaine, au Pérou, en Mauritanie et en Guinée-Bissau.

45. L'Espagne a également présenté la proposition Biosphère SMART, qui consistait à établir une cartographie des réserves de biosphère à l'échelle mondiale couplée à une base de données interactive sur toutes les informations concernant les réserves de biosphère, y compris les économies vertes et les énergies durables en s'intéressant particulièrement aux terres arides et aux îles (pour de plus amples informations, suivre le lien <http://biospheresmart.org>)

46. Certains pays ont souligné la nécessité d'insister davantage sur les réserves de biosphère transfrontières et d'en créer ; le réseau écosystémique du MAB pour les zones arides pourrait mettre l'accent sur la dégradation zéro des réserves de biosphère dans le contexte du document final de Rio + 20, « L'avenir que nous voulons ».

47. En conclusion, le Président a déclaré que les réseaux devraient axer leurs efforts sur les synergies entre eux, y compris les sites transfrontières et prendre exemple sur les résultats obtenus par le Projet SUMAMAD et le Réseau inter-régional des réserves de biosphère insulaires et côtières. Le Président et le Secrétaire du Programme MAB ont également mis l'accent sur l'idée de dégradation zéro des terres arides et l'utilisation des concepts similaires pour d'autres écosystèmes comme outil pour rapprocher le travail des écosystèmes et les réseaux du MAB. De plus, le Secrétaire a souligné la nécessité pour le Programme MAB et ses réseaux de représenter un outil essentiel de la mise en œuvre du suivi de Rio + 20 en matière d'amélioration de la communication grâce à des outils comme Biosphère SMART eu égard aux économies vertes et en utilisant les réserves de biosphère comme sites d'étude pour tous les programmes de l'UNESCO.

IX. Évaluation du Plan d'action de Madrid (MAP) – Améliorer la collecte des données, le suivi et l'évaluation systématique

48. Le Secrétariat du MAB a présenté le document SC-12/CONF.224/5 réitérant la décision prise par le Conseil international de coordination du MAB à sa 23^e session (Dresde, Allemagne, 2011), selon laquelle une évaluation externe des réalisations découlant du Plan d'action de Madrid serait entreprise vers la fin de 2013 et/ou le début de 2014, de sorte que les résultats du MAP puissent être soumis à l'examen du CIC-MAB à sa session de 2014. Depuis le début de 2012, le Secrétariat du MAB collabore étroitement avec le Service d'évaluation et d'audit (IOS) de l'UNESCO en vue d'établir une méthodologie pour l'évaluation finale du Plan d'action. Mme Elena Shishkova (IOS) a fait une présentation PowerPoint proposant différentes façons de mettre en œuvre l'évaluation finale. En substance, IOS a noté que 159 actions au total devaient faire l'objet d'un suivi, parmi lesquelles 67 actions figurant dans le MAP et 92 recommandations émanant de la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère. En outre, plus de 700 acteurs sont concernés, dont 580 réserves de biosphère, plus de 100 comités nationaux du MAB, 15 réseaux régionaux, le WNBR lui-même et le Secrétariat du MAB. En ce qui concerne le « suivi », IOS était d'avis qu'il ne serait pas rationnel en termes de coût de collecter des données sur 159 actions provenant de plus de 700 acteurs. C'est pourquoi le suivi s'opérerait dans la durée sur un groupe plus restreint d'indicateurs clés quantifiables du MAP, dans l'idéal par la création d'une base de données relationnelle sur Internet (utilisant, par exemple, MS Access et des questionnaires en ligne tels que ceux du logiciel Survey Monkey). L'agrégation des données serait effectuée à l'échelon national par les comités nationaux du MAB et les rapports concernant le taux d'exécution des actions et des cibles du MAP seraient établis par région et par pays.

49. IOS a proposé que la date limite de réception des réponses relatives à la mise en œuvre du MAP soit fixée au 31 décembre 2013, et qu'au début de 2014, une évaluation externe soit effectuée pour évaluer les résultats obtenus, tirer les enseignements de la mise en œuvre du MAP et élaborer le prochain plan d'action (le cas échéant). Les questions de l'évaluation seraient axées sur les points suivants : (a) le MAP a-t-il été un instrument efficace pour la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de Séville ? (b) les cibles du MAP ont-elles été utiles pour la réalisation des objectifs du Plan d'action ? (c) le MAP a-t-il contribué à promouvoir des réserves de biosphère opérationnelles et à améliorer globalement le WNBR ? En ce qui concerne la méthodologie, IOS a proposé des entretiens, un examen sur dossier, des questionnaires, des visites sur place et des études de cas sélectionnées par échantillonnage stratifié. IOS aiderait à définir, en consultation avec le Secrétariat international du MAB, le projet de mandat de l'évaluation externe à soumettre au CIC-MAB pour examen et approbation à sa 25^e session, en 2013.

50. Le Secrétariat du MAB a ajouté qu'à sa 18^e réunion (Siège de l'UNESCO, avril 2012), le Comité consultatif international sur les réserves de biosphère avait accueilli favorablement les propositions d'IOS. Certains membres du Comité consultatif avaient fait observer que toutes les réserves de biosphère n'étaient pas connectées à Internet et qu'il faudrait peut-être procéder à des consultations directes (par téléphone, par exemple). En outre, dans certains pays, les comités nationaux du MAB ne sont pas toujours directement impliqués dans les activités des réserves de biosphère au niveau local. Les membres du Comité consultatif avaient par conséquent proposé que le suivi des réserves de biosphère et l'évaluation du MAP soient assurés à la fois au niveau

national (avec l'intervention des comités nationaux du MAB) et au niveau local en faisant intervenir directement les gestionnaires des réserves de biosphère et en utilisant les informations issues des examens périodiques des réserves de biosphère. Il avait également été envisagé de recourir à l'échantillonnage stratifié (par exemple, en se concentrant sur les réserves de biosphère qui ont soumis des examens périodiques). Le Conseil international de coordination du MAB a également été sensibilisé au coût élevé que représenterait l'évaluation externe du MAP en 2014. L'échantillonnage stratifié serait le moyen le plus rapide et celui présentant le meilleur rapport coût-efficacité pour procéder à l'évaluation finale du MAP.

51. Le Conseil international de coordination du MAB a accueilli favorablement les propositions d'IOS et examiné plusieurs points proposés par le Secrétariat du MAB pour discussion dans le document susmentionné. Certains délégués ont souligné que l'évaluation du Plan d'action de Madrid était un processus qui allait permettre de définir l'orientation future du Programme MAB et de son Réseau mondial des réserves de biosphère au-delà de l'échéance du Plan d'action. En outre, l'évaluation devrait être envisagée comme un outil de réflexion stratégique permettant également d'évaluer la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère et d'inscrire le Réseau mondial des réserves de biosphère dans le contexte du suivi de Rio + 20, de l'économie verte, de la conservation de la biodiversité ainsi que de la lutte contre la désertification et les défis imposés par le changement climatique. En ce qui concerne plus particulièrement le Programme MAB, l'évaluation du Plan d'action de Madrid devrait également être perçue comme un moyen de renforcer la collaboration régionale, comme cela s'est déjà fait avec le Réseau IbéroMAB et son plan de travail décennal (2010-2020) relatif au Plan d'action de Madrid.

52. Pour ce qui est du coût que représenterait une évaluation externe dans la situation financière difficile que connaît actuellement l'UNESCO, le Conseil international de coordination du MAB a recommandé d'envisager une évaluation « interne » plutôt qu'« externe » (ainsi qu'en avait décidé le Conseil du MAB dans un premier temps, à sa 23^e session) de sorte à maintenir les coûts à un niveau le moins élevé possible. Un petit groupe de travail (composé de dix membres au maximum) issu de la communauté du MAB, et auquel participerait le Secrétariat du MAB, devrait être mis en place pour réfléchir aux questions clés sur lesquelles l'évaluation du Plan d'action de Madrid devrait se concentrer plutôt que de couvrir l'ensemble des 67 actions du Plan. Il pourrait s'agir, par exemple, de la manière dont les réserves de biosphère permettent d'améliorer les conditions de vie des communautés locales et contribuent au développement durable. En outre, les actions à évaluer en priorité devraient être celles concernant le rôle des comités nationaux du MAB et de chaque réserve de biosphère. Ce groupe de travail devrait rendre compte de ses travaux à la 25^e session du Conseil international de coordination du MAB.

53. Le Conseil du MAB a décidé que les comités nationaux du MAB (ou, à défaut, les commissions nationales pour l'UNESCO ou tout autre organisme national compétent) devaient jouer un rôle moteur en sollicitant auprès de chaque réserve de biosphère les contributions nécessaires à l'évaluation du Plan d'action de Madrid, complétées par les travaux des réseaux régionaux et thématiques du MAB concernés. Le Conseil du MAB a également accueilli favorablement l'offre de certains délégués et observateurs qui proposaient d'aider à faire traduire dans les langues nationales les questionnaires qui devront être établis dans le cadre de l'évaluation du Plan d'action de Madrid.

X. Sites de soutien/d'étude pour le Programme MAB

54. Le Secrétariat du MAB a présenté le document SC-12/CONF.224/8 rappelant que le Conseil du MAB, à sa 23^e session, avait examiné les recommandations d'une réunion d'experts (rassemblant des membres du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère) organisée au Siège de l'UNESCO le 21 février 2011, relatives à la proposition de création d'une nouvelle catégorie de sites de soutien/d'étude pour le Programme MAB, qui s'appliquerait aux réserves de biosphère antérieures à Séville qui ne sont pas en mesure de répondre aux critères de la Stratégie de Séville d'ici à 2013, mais qui présentent un intérêt scientifique et/ou sociétal avéré pour le Programme MAB et pour lesquelles un État membre souhaite conserver un statut

international sous l'égide de l'UNESCO. Ces sites n'appartiendraient pas au Réseau mondial des réserves de biosphère. Ces sites pourraient avoir pour objectifs, par exemple :

- de fournir des données scientifiques/d'assurer une surveillance continue pour des réserves de biosphère et des thèmes d'étude d'intérêt local, national et international ;
- de se concentrer sur un thème spécifique, comme le changement climatique, en travaillant en réseau avec d'autres sites de soutien/d'étude analogues et des réserves de biosphère, en particulier ceux des pays en développement ;
- d'étudier le développement durable et encourager la coopération avec des réserves de biosphère.

55. Le Secrétariat du MAB a en outre rappelé que le Conseil du MAB avait réaffirmé à sa 23^e session que tout devait être mis en œuvre pour que l'ensemble des réserves de biosphère existantes remplissent les critères de la Stratégie de Séville et du Cadre statutaire avant fin 2013, conformément au Plan d'action de Madrid. C'est uniquement pour les sites qui ne peuvent répondre à ces critères qu'il convenait de poursuivre la réflexion sur un éventuel classement dans une catégorie distincte (de préférence dans le cadre du Programme MAB et du Réseau mondial des réserves de biosphère). Dans ce contexte, les membres de la 23^e session du Conseil du MAB avaient décidé que le Comité consultatif sur les réserves de biosphère, en collaboration avec le Secrétariat du MAB, engagerait une réflexion approfondie sur cette question et élaborerait lors de sa prochaine réunion, début 2012, un projet de critères de sélection à présenter au Conseil du MAB pour examen à sa 24^e session, en 2012.

56. Par conséquent, lors de sa 18^e réunion (Siège de l'UNESCO, avril 2012), le Comité consultatif a poursuivi sa réflexion sur la future désignation des « sites de soutien/d'étude du MAB » et examiné le projet de critères de sélection élaboré par le Secrétariat du MAB, bien que plusieurs membres aient remis en question l'opportunité de créer une catégorie spécifique pour ce type de site. Le Comité consultatif a recommandé d'établir une définition claire des sites de soutien/d'étude et d'étoffer, dans le projet de formulaire de proposition, la section relative à la manière dont ils pourraient collaborer avec le Programme MAB et les réserves de biosphère existantes. Il a également proposé que la section dédiée au « zonage » soit reformulée afin de tenir compte des fonctions de recherche spécifiques des aires centrales/zones tampon.

57. Plusieurs membres du Comité consultatif ont examiné les avantages et inconvénients de la création d'une nouvelle catégorie de sites, à savoir :

Avantages :

- (a) certains États membres ne seraient pas exclus du Réseau MAB pour des raisons politiques et géopolitiques ;
- (b) les comités nationaux du MAB seraient incités à écarter les réserves de biosphère non fonctionnelles ;
- (c) des sources d'information disponibles dans le cadre du Réseau MAB et des sites de surveillance continue de l'environnement pourraient être conservés, en particulier des ensembles de données de surveillance recueillies sur le long terme, ce qui serait profitable au Réseau MAB.

Inconvénients :

- (a) le Programme MAB vise également à promouvoir le développement durable et pas uniquement la science ;

- (b) une moindre visibilité et compréhension par le public et les scientifiques de ce qu'est une réserve de biosphère par rapport à d'autres désignations et sites ;
- (c) l'absence d'obligation redditionnelle eu égard à ces sites, l'entité chargée de les gérer et de les diriger n'étant pas clairement identifiée ;
- (d) le nombre croissant de réseaux internationaux de surveillance sur le long terme dans le monde ;
- (e) la création d'une catégorie de sites de soutien/d'étude du MAB nuirait au concept de réserve de biosphère car elle n'incite pas les pays et gestionnaires de réserves à tenter de remplir les critères de Séville ;
- (f) la réduction des ressources humaines du Secrétariat UNESCO-MAB affectées au Programme MAB et chargées de la recherche, du soutien et des activités relatifs aux réserves de biosphère ;
- (g) la perte de crédibilité du Programme MAB aux niveaux local et national ;
- (h) la proposition de création de sites de soutien/d'étude du MAB souligne une nouvelle fois la nécessité de clarifier le type de recherches que le Programme souhaite promouvoir. De notre point de vue, l'élément central des travaux de recherche et la valeur ajoutée du Programme MAB et de ses réserves de biosphère résident dans l'étude de l'intégration des êtres humains dans la biosphère et de leurs interactions.

58. Les membres du Comité consultatif sont convenus de soumettre par courrier électronique, avant le 23 avril 2012, des propositions concrètes de modification du projet de formulaire de proposition de site de soutien/d'étude au Secrétariat du MAB qui devait préparer à son tour une nouvelle version consolidée du projet de formulaire pour que le CIC-MAB l'examine à sa 24^e session. Au cours d'un vif échange de courriers électroniques qui s'est poursuivi après le 23 avril, plusieurs membres du Comité consultatif ont soit exprimé leur inquiétude face à la création d'une nouvelle catégorie de sites de soutien/d'étude du MAB, soit estimé qu'il fallait débattre de manière plus approfondie des critères de sélection applicables à de tels sites. Un membre du Comité consultatif a fourni un projet de formulaire de proposition modifié (Option A) ; un autre membre a proposé une version différente du projet de formulaire de proposition des réserves de biosphère de la première génération, davantage orientée vers une nouvelle proposition des réserves de biosphère antérieures à Séville (Option B). En résumé, le Comité consultatif a conclu que le Conseil du MAB devrait décider, à sa 24^e session, de la poursuite des travaux liés aux sites de soutien/d'étude du MAB et, le cas échéant, de leur orientation.

59. Après examen des réflexions du Comité consultatif international, le Conseil du MAB a conclu qu'il y avait plus d'inconvénients que d'avantages à adopter une nouvelle catégorie de sites du Programme MAB. La majorité des membres du Conseil du MAB ont estimé que les réserves de biosphère étaient déjà considérées comme des sites d'excellence, qui seraient dévalorisés par l'adoption de sites de soutien/d'étude du MAB. En outre, une nouvelle catégorie de sites nuirait aux capacités de travail et d'exécution du Secrétariat du MAB. Il a été souligné qu'un certain nombre de pays avaient déjà retiré du Réseau mondial des réserves de biosphère qui n'étaient pas en mesure de répondre aux critères de la Stratégie de Séville, mais que dans le même temps, ils avaient réussi à améliorer le fonctionnement des réserves de biosphère existantes. Dans ce contexte, le Conseil du MAB a décidé à la majorité de ne pas poursuivre le travail d'élaboration d'une nouvelle catégorie de sites de soutien/d'étude du MAB.

60. À l'occasion des discussions sur la catégorie proposée de sites de soutien/d'étude du MAB, plusieurs pays ont toutefois signalé qu'il leur fallait plus de temps pour mettre leurs réserves de biosphère existantes en conformité avec les critères définis dans la Stratégie de Séville, par exemple la mise en place d'un système de zonage multiple. Le Secrétaire du MAB a rappelé que

le Conseil du MAB, à sa 22^e session en 2010, avait décidé que les pays concernés pourraient informer officiellement le Secrétariat du MAB du délai dont ils auraient besoin pour faire de leurs sites des réserves de biosphère pleinement fonctionnelles. Certains délégués ont fait remarquer qu'en 2013, les pays auront eu 18 ans pour se conformer à la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère et que par conséquent, aucun délai de grâce ne devrait être accordé au-delà de cette date. Toutefois, après un débat animé, le Conseil du MAB a décidé que le Secrétaire du MAB adresserait à tous les comités nationaux du MAB (ou aux commissions nationales pour l'UNESCO en cas d'absence de comité national du MAB), une lettre priant les États membres du MAB de donner des informations sur le processus de mise à niveau des réserves de biosphère existantes, et en particulier de celles de la première génération, en réserves de biosphère répondant aux critères de la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère d'ici à la fin de 2013. Les États membres qui ne pourraient pas procéder à la mise à niveau de leurs sites d'ici fin 2013, sont priés d'indiquer les délais précis qui leur seraient nécessaires.

XI. Le MAB et le Réseau mondial des réserves de biosphère (WNBR) – Perspectives après Rio + 20 et vers une stratégie pour 2014-2021

61. Le Secrétariat a présenté le document SC-12/CONF.224/11 et a fait état du rapport du Secrétaire (document SC-12/CONF.224/4) présenté plus tôt durant la session, ainsi que des débats qui ont suivi, en particulier sur la possibilité d'établir un lien entre l'avenir du MAB et celui du WNBR après le Plan d'action de Madrid (MAP) pour les réserves de biosphère (2008-2013). Le Secrétariat a rappelé qu'à sa 36^e session, la Conférence générale de l'UNESCO a demandé qu'au moins un projet de stratégie sur l'avenir du MAB et du WNBR après 2013 soit soumis à sa 37^e session, fin 2013, étant entendu que l'évaluation finale du MAP ne sera pas entièrement achevée avant 2014. Il a précisé que le prochain cycle de planification du MAB et du WNBR correspondrait à celui de la prochaine Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2014-2021 (37 C/4), et a invité les membres du CIC, tout en soumettant un projet de stratégie à la prochaine session de la Conférence générale, fin 2013, à faire des propositions en vue d'élaborer un processus de réflexion capable de tenir compte des enseignements et perspectives qui pourraient résulter, en 2014, de l'évaluation finale du MAP ainsi que des résultats d'autres processus internationaux relatifs aux travaux du Programme MAB. Le Secrétariat a proposé 2014-2015 comme phase de finalisation de la stratégie et du plan d'action, et 2016-2021 comme phase de mise en œuvre.

62. Plusieurs délégués ont approuvé dans l'ensemble les propositions du Secrétariat. Le processus d'élaboration des objectifs de développement durable préconisé dans le document final de la Conférence Rio + 20 a été considéré comme une opportunité pour le Programme MAB d'utiliser ses connaissances, son expérience et ses enseignements acquis grâce au rôle de l'UNESCO pour conseiller la Directrice générale dans le traitement du volet scientifique du suivi de Rio + 20. Plusieurs délégués ont approuvé la création d'un groupe de travail restreint (qui pourrait être le même que celui qui sera chargé de l'évaluation du MAP) ; sur la base d'une étude approfondie du document final « L'avenir que nous voulons », ce groupe pourrait proposer des moyens d'utiliser les contributions du MAB et du WNBR pour renforcer le rôle des réserves de biosphère en tant que plates-formes d'apprentissage au service du développement durable, tant au sein de l'UNESCO qu'à l'intérieur de l'ensemble du système des Nations Unies. Des délégués ont préconisé un processus de consultation plus ouvert qui associe les États membres, et ont recommandé la poursuite des travaux du GIS (Groupe international de soutien) pour permettre ces consultations entre les délégations des États membres de l'UNESCO.

63. De nombreux thèmes ont été proposés pour les orientations stratégiques futures du MAB et du WNBR, par exemple : la coopération transfrontière ; la science de la durabilité ; l'importance des administrations locales et la nécessité d'harmoniser les processus locaux, nationaux et mondiaux de gouvernance pour montrer l'articulation étroite des modalités de gouvernance qui associent secteur public, secteur privé et société civile, et leur importance pour le bon fonctionnement des réserves de biosphère ; la sécurité alimentaire, etc. La collaboration avec d'autres programmes scientifiques intergouvernementaux de l'UNESCO, le réseau UNITWIN, le

Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO et l'EDD a été préconisée. La Conférence de clôture de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, que le Japon doit accueillir à la fin de 2014, pourrait être une plate-forme importante permettant d'articuler plus clairement la vision du MAB et du WNBR concernant le développement durable, comme l'a recommandé la Conférence générale à ses 35^e et 36^e sessions. Des États membres ont noté l'occasion offerte au MAB et au WNBR d'être considérés comme les principales plates-formes de l'UNESCO pour les activités de suivi de l'EDD pendant la période 2015-2021. Toutefois, des délégués ont invité l'UNESCO à revoir l'actuelle structure institutionnelle d'administration du Programme MAB et de son WNBR, afin de procéder aux adaptations nécessaires pour tirer pleinement parti des contributions transdisciplinaires et intersectorielles pouvant être apportées à l'apprentissage du développement durable.

64. De nombreux délégués ont souligné que si le suivi de Rio + 20 était particulièrement important, le MAB devait aussi développer ses relations et la coopération avec d'autres conventions (CDB, CCNUCC, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification), initiatives internationales (Forum des Nations Unies sur les forêts) et manifestations (Congrès mondial sur les parcs naturels en 2014). Des notions telles que l'économie verte et l'économie de suffisance doivent être considérées comme utiles non seulement pour la croissance mais aussi parce qu'elles jouent un rôle dans les modes de vie et les schémas culturels durables. Certes, il importe d'être associé au plus grand nombre de manifestations internationales communes, mais il faut s'efforcer tout particulièrement d'analyser, de documenter et de transmettre l'expérience et les enseignements acquis avec les réserves de biosphère au service du développement durable, et communiquer ces informations au public le plus large possible. Si le MAB et le WNBR veulent occuper une place solide et claire dans le futur agenda du développement durable, il faudra que les comités nationaux du MAB, les commissions nationales pour l'UNESCO et les coordonnateurs de réserves de biosphère entretiennent des relations avec les administrations et ministères appropriés afin de diffuser largement leur expérience et leurs enseignements.

65. Fondé sur la proposition de la Délégation de la République Arabe d'Égypte, le CIC-MAB a prié le Secrétariat de recourir à la fois au groupe d'experts et aux consultations ouvertes avec les États membres qui utilisent le mécanisme du GIS afin d'élaborer un projet de stratégie pour l'avenir du MAB et du WNBR pendant la période 2014-2021 à soumettre à l'examen de la 25^e session du CIC-MAB en 2013 ; ce projet, avec les changements nécessaires proposés, serait alors actualisé et soumis à l'examen de la 37^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, fin 2013.

XII. Propositions de désignation de nouvelles réserves de biosphère et d'extension/modification de réserves de biosphère faisant déjà partie du WNBR

A. Décisions concernant les propositions de désignation de nouvelles réserves de biosphère et d'extension/modification de réserves de biosphère faisant déjà partie du WNBR

66. Tenant compte des recommandations du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère (2-4 avril 2012) et des délibérations complémentaires du Bureau tenues sur la question du 9 au 11 juillet, le Conseil a pris les décisions suivantes concernant l'approbation et l'ajournement de nouvelles propositions de réserves de biosphère ainsi que l'approbation d'un certain nombre d'extensions et de changements de noms pour des réserves de biosphère faisant déjà partie du WNBR:

Nouvelles propositions approuvées par le Conseil

Salzburger Lungau et Kärntner Nockberge (Autriche)

67. Le Conseil a accueilli favorablement cette proposition, qui concerne un exemple représentatif de paysages intra-alpins composé de hautes montagnes et de vallées profondes. Il s'agit d'un

paysage richement structuré, à des altitudes très variables (entre 600 et 3 000 m au-dessus du niveau de la mer), qui inclut des écosystèmes typiques des Alpes centrales, y compris des écosystèmes créés par l'homme, tels que des pâturages de montagne et des bourbiers (sites Ramsar et Natura 2000), et possède une grande biodiversité. Le site proposé couvre une zone s'étendant le long de deux provinces, possédant chacune leur propre législation en matière de protection de la nature. La partie Kärntner Nockberge est un parc national complet.

68. L'aire proposée occupe une superficie totale de 149 000 ha. L'histoire humaine se caractérise par les migrations. Hormis la chasse et la cueillette, les premières techniques agricoles, notamment les prairies à fourrage, le commerce et la production minière ont été les principaux moyens de subsistance. La population permanente compte 33 350 habitants dont 21 000 vivent dans des petites villes. Plus de 50 % des emplois se concentrent dans l'industrie de la construction, le secteur de la santé publique et les industries de biens de consommation (cosmétiques, denrées de luxe, bois, caoutchouc, plastique). Dans les vallées latérales, le secteur des services et notamment le tourisme fournit le plus grand nombre d'emplois.

69. Le Conseil a pris note avec satisfaction des précisions apportées sur le zonage, notamment des aires centrales, sur les futurs bénéfices associés à la désignation de la zone proposée, sur la vision du développement durable, ainsi que des précisions sur l'autorité de coordination chargée de gérer le site proposé avec la participation des communautés locales.

Jinggangshan (Chine)

70. Le Conseil a pris note que cette réserve de biosphère proposée présentait divers paysages de montagnes, de vallées, de bassins structurels et de karst à des altitudes s'échelonnant entre 381 m et 1779 m au-dessus du niveau de la mer. La population locale vit de l'agriculture et de l'exploitation forestière, notamment de la culture du riz, des pommes de terre, des légumes, du bambou et de l'huile d'arbre à thé. Le tourisme s'est développé non seulement en raison des merveilleux paysages et de lieux pittoresques, mais aussi du fait de la présence de sites historiques de la révolution chinoise.

71. Le Conseil a noté avec satisfaction que les autorités avaient fourni une carte précise du zonage et de l'utilisation des terres, ainsi que des précisions sur le lien direct entre l'aire centrale et l'aire de transition. Les autorités ont également fourni un plan de gestion pour l'ensemble du site proposé et donné la preuve de l'existence d'un organe de coordination intégré pour les trois zones. Enfin, le Bureau a pris acte des corrections apportées aux noms scientifiques des végétaux et animaux.

Niubeiliang (Chine)

72. Le Conseil a félicité les autorités chinoises pour cette candidature bien préparée. Le site se trouve dans la section orientale des monts Qinling et renferme un écosystème typique de forêt mixte tempérée de montagne composée de feuillus. Le site présente une grande biodiversité et de nombreuses espèces menacées, notamment le takin doré (*Budorcas taxicolor bedfordi*) et le portemusc nain (*Moschus berezovskii*). Les populations locales vivant dans l'aire de transition ont développé un tourisme rural afin d'accroître leurs revenus. Des activités de recherche et de surveillance ainsi que des programmes de sensibilisation et de formation ont été organisés de manière très active sur ce site.

73. En ce qui concerne le système de zonage de ce site, le Bureau a noté avec satisfaction qu'une carte de zonage précise et un projet de plan de gestion avaient été fournis. Les deux aires de transition ont été clairement délimitées et la preuve de l'existence d'un organe de coordination intégré a été fournie.

Mura-Drava-Danube (Croatie/Hongrie)

74. Le Conseil a accueilli favorablement cette proposition présentée pour la deuxième fois, qui avait été différée en 2010. Il s'est félicité de la proposition conjointe des deux pays et des efforts déployés pour fournir les éléments demandés à la session précédente, à savoir les déclarations sur la coopération transfrontalière, et détailler les mécanismes prévus de coordination des activités entre les deux pays.

75. Le Conseil a réservé un accueil favorable aux informations complémentaires remises sur le mécanisme de coordination entre les deux pays (comité de coordination et sous-comité hongro-croate pour la conservation de la nature), ainsi qu'au partenariat mis en œuvre avec les organes de gestion en amont à travers la création d'un conseil de coordination pentalatéral. En outre, il a pris note des explications fournies sur la manière dont le plan de gestion de l'ensemble du site traiterait des questions relatives à la gestion de l'eau et des sédiments. Enfin, il a pris acte du rôle des conseils de comtés dans la participation des municipalités et des communautés locales des deux pays à la gestion du site proposé.

Sheka (Éthiopie)

76. Le Conseil s'est félicité de cette proposition qui concerne une superficie totale de 238 750 ha consistant en un mélange de forêts, de fourrés de bambous, de zones humides, de terres agricoles, de zones de peuplement rural et de villes. Le Conseil a félicité les autorités éthiopiennes pour cette candidature bien préparée. La forêt de Sheka, qui fait aussi partie des forêts des hauts plateaux du sud-ouest de l'Éthiopie, est importante pour la conservation des types de végétation de forêt montagnarde, en particulier la forêt tropicale de montagne et les fourrés de bambous alpins. La région est riche en espèces végétales et animales, avec plus de 38 espèces de flore et de faune menacées inscrites sur la liste de l'UICN.

77. Le Conseil a reconnu l'importance culturelle et spirituelle de la région proposée pour les populations ainsi que leur engagement à maintenir l'intégrité de l'écosystème à travers la pratique d'une agriculture écologiquement durable.

78. Le Conseil a encouragé les autorités à développer le potentiel de la région afin de s'en servir comme site de démonstration pour l'éducation environnementale mais aussi de mettre en évidence le lien entre culture et biodiversité.

Bassin de la Dordogne (France)

79. Le Conseil s'est félicité de cette proposition exhaustive et fort bien conçue, qui concerne l'ensemble du bassin versant de la Dordogne, un hydrosystème de 24 000 km². Le bassin hydrographique de la Dordogne, qui abrite une importante biodiversité (flore et faune), se caractérise par des paysages variés allant des montagnes aux falaises et comprend l'un des plus grands estuaires. Les activités humaines y sont principalement rurales, la densité de la population y est faible et il n'abrite pas de grande ville. Le tourisme axé sur le patrimoine naturel et culturel et l'exploitation des ressources agricoles et forestières font partie des principales activités. Le bassin constitue l'un des trois plus gros sites de production d'hydroélectricité en France. L'objectif premier du site proposé est de réduire les pressions qui s'exercent sur les masses d'eau et les écosystèmes aquatiques et d'établir un lien entre les politiques relatives à l'eau, la gestion des terres et la biodiversité. Un million de personnes vivent le long des deux régions biogéographiques.

80. Le Conseil a félicité les autorités pour les processus de communication et de coordination de grande ampleur qu'elles ont mis en place, avec une forte participation des communautés locales et des décideurs, notamment par le biais de forums publics, et il a estimé que la proposition devrait être diffusée à travers le Réseau mondial des réserves de biosphère pour servir de source d'inspiration.

La Selle (Haïti)

81. Le Conseil a accueilli favorablement la première proposition concernant une réserve de biosphère en Haïti. La zone proposée comprend des écosystèmes nombreux et variés (montagne, plaine, forêt tropicale sèche et écosystème côtier) ainsi que des espaces protégés comme La Visite ou la Forêt-des-pins (où se trouve l'espèce endémique *Pinus occidentalis*). La zone se situe dans le continuum écologique de la réserve de biosphère dominicaine Jaragua-Bahoruco-Enrique et elle contribue au couloir biologique des Caraïbes en offrant un exemple de collaboration entre pays. Quatre pour cent de la population haïtienne vit dans la réserve de biosphère, où les principales activités économiques sont l'agroforesterie, la pêche, le tourisme et l'artisanat.

82. Le Conseil a félicité les autorités nationales pour cette nouvelle proposition et leur a suggéré de saisir cette occasion pour créer une réserve de biosphère transfrontière avec la République dominicaine et de se servir de cette nouvelle proposition comme d'un cadre important pour évaluer l'implication des communautés locales et l'utilisation des ressources dans le contexte du développement durable.

Achanakmar-Amarkantak (Inde)

83. Le Conseil a félicité les autorités indiennes pour cette proposition bien préparée. Il a pris note que ce site de 383 551 ha était situé au croisement de trois chaînes de collines, et qu'il présentait une topographie allant des hautes montagnes et des vallées peu profondes aux plaines. Les forêts humides caducifoliées couvrent 63,19 % de la zone. Ce site renferme une riche biodiversité qui présente un grand intérêt en termes de conservation. Différents types et méthodes de gestion forestière y sont mis en pratique. Vingt-sept communautés tribales et non tribales sont réparties dans 418 villages qui vivent de l'agriculture (notamment de la production de plantes médicinales) et de la production de produits non ligneux dans la zone tampon et l'aire de transition proposées. Le Conseil a également noté que des études écologiques étaient menées afin d'améliorer la gestion du site proposé.

84. Le Conseil a noté que les autorités indiennes avaient fourni une carte de délimitation claire. La carte complète montre les pays voisins ainsi que leurs zones protégées autour du site proposé. En outre, le Conseil a pris acte des précisions données par le pays sur les activités et le mécanisme de coordination mis en place dans les régions entourant l'aire centrale proposée, ainsi que des informations sur la répartition de la population dans l'aire centrale et la zone tampon, du plan de gestion dans l'aire de transition et des documents juridiques connexes.

Wakatobi (Indonésie)

85. Le Conseil a félicité les autorités indonésiennes pour cette candidature bien préparée. Il a constaté que la candidature de ce site, qui comprend des données détaillées sur la biodiversité, est appuyée par diverses parties prenantes. Le site se compose d'écosystèmes variés, abritant de nombreuses espèces marines et côtières d'herbiers, de récifs coralliens et de poissons destinés aussi bien à la consommation qu'à la vente, d'oiseaux de mer, de tortues, de cétacés et de mangroves.

86. L'aire centrale proposée pour ce site présente un grand intérêt pour la protection des écosystèmes marins en tant qu'habitats de diverses espèces végétales et animales importantes. Le Comité a également noté que la coopération et la coordination multipartites proposées sont le moteur essentiel de l'élaboration d'un plan de gestion et de nombreuses autres activités concrètes.

87. Le Conseil a demandé aux autorités indonésiennes de fournir la carte de zonage imprimée indiquant l'intégralité de l'aire de transition ainsi qu'une description précise de chaque zone/aire. Un plan de gestion est par ailleurs nécessaire afin de résoudre le conflit entre conservation de la biodiversité et utilisation traditionnelle et durable des ressources naturelles telles que les mangroves et les tortues de mer par les communautés autochtones.

Aya (Japon)

88. Le Conseil a accueilli favorablement cette proposition du Japon, la première à être présentée par le pays plus de 30 ans après la désignation en 1980 des quatre réserves de biosphère japonaises déjà existantes. Situé dans la partie orientale de l'île de Kyushu, au sud du Japon, l'ensemble du site est reconnu pour abriter l'une des plus grandes forêts lucidophylles encore existantes au Japon, longeant des forêts tempérées chaudes à feuillage persistant et des forêts tempérées caducifoliées. L'aire totale proposée couvre 14 580 ha et comprend la ville d'Aya qui est située dans l'aire de transition et compte 7 283 habitants (en 2010).

89. Le Conseil a noté que l'aire centrale proposée comprenait la zone protégée de l'écosystème forestier du district d'Aya et faisait partie du Parc quasi national des montagnes centrales de Kyushu. La zone n'a jamais été exploitée pour des activités humaines et fait l'objet d'études scientifiques concernant la structure, le fonctionnement et la dynamique de la forêt lucidophylle. L'aire de transition sert principalement à l'agriculture biologique, et la ville d'Aya a été la première communauté du pays à avoir développé dès 1988 un système agricole traditionnel axé sur le recyclage. L'écotourisme, notamment la « thérapie par la forêt » (à des fins curatives) et l'éducation environnementale relative à la forêt sont actuellement activement développés et pourraient tirer profit de la désignation en tant que réserve de biosphère. Le Conseil a recommandé d'envisager l'inclusion d'aires centrales supplémentaires dans le cadre d'une future extension de la réserve de biosphère au cours des deux prochaines années, sur la base des besoins de conservation, et en intégrant également les sources en amont pour les régions en aval par le biais d'un processus consultatif avec les municipalités voisines.

Korgalzhyn (Kazakhstan)

90. Le Conseil a été heureux de noter que ce site faisait l'objet de la toute première proposition du Kazakhstan en vue de la désignation d'une réserve de biosphère dans le pays. Situé dans la partie centrale/septentrionale du Kazakhstan, le site est un ensemble de lacs d'eau douce et salée entourés par les steppes arides d'Eurasie, qui en font une zone humide importante pour les oiseaux aquatiques migrateurs (parmi lesquels des espèces mondialement menacées comme la très rare grue blanche de Sibérie, le pélican dalmate et l'aigle pêcheur de Pallas) dans le cadre de la Convention de Ramsar. La Réserve naturelle d'État de Korgalzhyn est également l'une des composantes du site du patrimoine mondial de l'UNESCO « Saryarka – Steppe et lacs du Kazakhstan septentrional ». L'aire totale proposée couvre 1 603 171 ha. Environ 500 personnes vivent dans la zone tampon et près de 12 000 vivent dans l'aire de transition.

91. Le territoire se caractérise par de hautes plaines, des collines, des dépressions lacustres, ainsi que par un climat continental extrême (avec des températures absolues allant de -45°C à +41,5°C). Les conclusions tirées d'un projet FEM/PNUD de conservation des zones humides (2004-2011, qui ont également servi de base pour le zonage de la réserve de biosphère proposée) ont mis en évidence une émigration des populations suite à la dégradation globale de l'environnement (utilisation non durable de l'eau et des ressources biologiques, tourisme « sauvage » non durable), à laquelle on tente désormais de répondre grâce à divers projets pilotes visant par exemple à encourager la gestion durable des pâturages, l'écotourisme, la création de fermes de chasse et de pêche, et la démonstration de sources d'énergie alternatives. Les études scientifiques mettent l'accent sur la recherche géobotanique, floristique et faunistique complexe à grande échelle concernant notamment la surveillance des espèces et les études socioéconomiques relatives à la démographie et aux migrations, à l'agriculture, à l'industrie, à la pêche et à la chasse. Le Conseil a encouragé les autorités nationales à étendre à l'avenir la zone tampon proposée de 2 km de large à l'intérieur de l'aire de transition, si nécessaire.

Tehuacán-Cuicatlán (Mexique)

92. Le Conseil a accueilli favorablement la nouvelle soumission de cette proposition, qui avait été présentée pour la première fois en 2011. Cette réserve fait partie d'un système de montagnes

arides et de hauts plateaux et abrite l'une des biodiversités les plus riches ainsi que le plus grand nombre d'espèces végétales et animales endémiques tant sauvages que domestiques du Mexique. C'est le plus emblématique des anciens paysages de la Mésoamérique. Cette région est très intéressante car elle comprend les premiers lieux de culture du maïs, du concombre, de l'avocat et des haricots. Des caractéristiques culturelles mésoaméricaines importantes sont aujourd'hui attachées à cette région, qui compte huit groupes ethniques différents. L'écosystème le plus important est une étendue fortement boisée composée d'espèces de cactus arborescents (bosque de cactáceas columnares) et de forêt tropicale sèche (selva baja caducifolia), qui abrite un grand nombre d'espèces endémiques du Mexique.

93. Le Conseil a souligné le mécanisme élaboré pour faire participer les communautés locales et apprécie les efforts déployés pour améliorer le dialogue entre universitaires et détenteurs du savoir local. Le Conseil a noté avec satisfaction que cette nouvelle proposition faisait preuve d'un bon système de zonage.

Oural bachkirien (Fédération de Russie)

94. Le Conseil s'est félicité de cette proposition qui concerne une région située sur les versants ouest de l'Oural méridional et qui occupe une superficie totale de 345 700 ha. Le site proposé présente une biodiversité d'une très grande richesse ainsi que des paysages très variés, allant des gorges de rivières de montagne, des steppes montagneuses, des prairies et des plaines inondables aux bassins. Le site compte plus de 1 650 espèces végétales, dont 44 sont endémiques, ainsi que plus de 2 000 espèces animales. L'interpénétration de la flore et de la faune d'Europe et de Sibérie lui confère une richesse exceptionnelle. Le site proposé comprend cinq zones protégées différentes, incluant des parcs nationaux et des districts forestiers. L'endroit abrite des sites archéologiques uniques liés à la culture du peuple Bachkir ainsi que la grotte culturelle de « Shulgán Tash », qui est préservée depuis l'âge de pierre. La population autochtone compte au total 14 957 habitants. Les principales activités sont l'exploitation forestière et l'agriculture à petite échelle ainsi que l'apiculture traditionnelle, le tourisme occupant une place de plus en plus importante (180 000 visiteurs de mai à septembre).

95. Le Conseil a noté que l'objectif de conservation était très bien documenté et allait de pair avec une vision précise, des ressources et un soutien juridique et institutionnel. La fonction de recherche et logistique était également très bien documentée et détaillait les établissements, le personnel et les centres de recherche ainsi que la collaboration avec les universités, qui remonte à un siècle et met l'accent principalement sur la protection de la nature.

96. Le Conseil a accueilli avec satisfaction les informations complémentaires fournies sur la fonction de développement durable, ainsi que sur le projet de plan de gestion et sur le mécanisme de gestion visant à associer les parties prenantes et les petites communautés locales. En outre, il a salué la signature d'un accord de recherche entre l'Institut d'études socioéconomiques de l'Académie russe des sciences et le site proposé comme recommandé par le Comité consultatif.

L'île de Principe (Sao Tomé-et-Principe)

97. Le Conseil a accueilli favorablement la première proposition concernant une réserve de biosphère à Sao Tomé-et-Principe. L'île de Principe est l'une des trois îles volcaniques océaniques présentes dans le golfe de Guinée et est géologiquement la plus ancienne du groupe. L'aire comprend toute la partie émergée de l'île de Principe, ses îlots et les îles Tinhosas. Cette zone abrite une riche biodiversité aussi bien dans les écosystèmes terrestres que marins, étant donné qu'il s'agit d'un lieu de reproduction important pour les tortues de mer, les oiseaux de mer et les cétacés. L'agriculture, la pêche et le tourisme sont les principales activités économiques. Le Conseil a félicité les autorités nationales pour cette nouvelle proposition et les a encouragées à considérer cette opportunité comme un modèle afin de promouvoir le développement d'un écotourisme intégré dans les îles similaires et a suggéré que soit créée à l'avenir une zone tampon marine et terrestre plus étendue.

Ferlo (Sénégal)

98. Le Conseil s'est félicité de cette proposition bien préparée. Il a noté que le nord du site était caractérisé par un climat sahélien et le sud par un climat soudano-sahélien. Le site proposé occupe une superficie totale de 2 058 214 ha. Grâce à la grande diversité de son habitat et de sa végétation, ce lieu est très riche en biodiversité. La région abrite une faune diversifiée, qui comprend des autruches à cou rouge, des gazelles et des oryx.

99. Le Conseil a pris acte du fait que le site possédait un centre de recherche hébergeant des institutions nationales et internationales. Il a noté avec satisfaction l'existence d'un tableau définissant les responsabilités et d'un comité de gestion multiparties prenantes comprenant des représentants de l'État et des communautés.

100. Le Conseil a incité les autorités nationales à intensifier les activités de conservation, si possible en créant un corridor entre les zones centrales de la réserve forestière du Ferlo.

La Gomera (Espagne)

101. Le Conseil a accueilli favorablement cette proposition et a félicité les autorités nationales pour la remarquable qualité de cette dernière. Le site proposé fait partie de l'archipel des Canaries et se situe dans une région centrale entourée par les îles de Ténérife, de La Palma et d'El Hierro. Dans la partie centrale de l'île, appelée « meseta », se trouve le Parc national de Garajonay qui a également été désigné en tant que site du patrimoine mondial de l'UNESCO et qui abrite l'écosystème de forêt tropicale laurifère. Le paysage se caractérise par des terrasses dues à la pratique agricole. La population dispose de solides valeurs culturelles.

Las Ubiñas-La Mesa (Espagne)

102. Le Conseil s'est félicité de cette proposition. Le nouveau site proposé se situe dans la zone centrale de la cordillère Cantabrique. Il comprend une forêt ancienne qui est conservée à l'état presque originel et qui renferme une grande biodiversité. La région abrite également des espèces protégées telles que les ours bruns des Monts cantabriques, des piverts ainsi que des espèces domestiques endémiques. Elle possède un riche patrimoine culturel et est entourée d'autres réserves de biosphère : Bibia, les vallées d'Omaña et Luna, Alto Bernesga et Somiedo. Cette nouvelle candidature fera partie du projet visant à créer une réserve de biosphère unifiée appelée « Gran Reserva de la Biosfera Cantábrica ».

Paysage de la côte est du lac Vättern (Suède)

103. Le Conseil a salué cette proposition, qui concerne le deuxième plus grand lac d'eau froide de Suède, le cinquième plus grand lac d'Europe avec une superficie totale de 105 520 ha. L'histoire du site est bien documentée. Près de 40 000 personnes vivent dans la région. La majeure partie de la réserve de biosphère est occupée par des terres agricoles et forestières, avec des villages et des zones d'habitation comprenant des petites fermes et des maisons individuelles. La région comprend plusieurs grandes exploitations et des manoirs, ainsi que trois zones urbaines.

104. Les aires centrales comprennent les réserves naturelles existantes, les sites Natura 2000 et les zones de protection des habitats forestiers ainsi que les zones de rivage protégées. Les trois fonctions sont très bien décrites, tout comme le processus de consultation vaste et complet. Le développement de nouvelles technologies est associé à l'objectif de conservation visant à renforcer le patrimoine bioculturel. La participation du secteur privé, le soutien à l'entrepreneuriat social pour l'utilisation durable des prairies et pâturages et de l'énergie par le biais de sites de démonstration sont bien documentés et considérés comme un modèle pilote. L'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets représentent l'un des principaux objectifs de cette proposition de réserve de biosphère, qui décrit de nombreuses activités de recherche. La

structure de coordination et le processus de participation des différents groupes et parties prenantes ont été salués, notamment le Centre de la biosphère.

105. Le Conseil a vivement félicité les autorités suédoises pour la qualité de la proposition et les a encouragées à la communiquer au sein du WNBR en tant que modèle et source d'inspiration, ainsi qu'à suivre de près les activités de développement durable.

Réserve de biosphère de Galloway et du sud de l'Ayrshire (Royaume-Uni)

106. Le Conseil s'est félicité de cette proposition qui concerne une région située au sud-ouest de Glasgow. Le site proposé est le résultat de la fusion de deux anciennes réserves de biosphère qui n'étaient pas conformes aux critères du Cadre statutaire. Il couvre une superficie totale de 520 000 ha, composés de paysages de champs ouverts, de lochs, de landes, de terres arables, de pâturages et de surfaces boisées.

107. Le site proposé présente une très faible densité de population, avec moins de 100 000 habitants, et a souffert de la crise post-industrielle, notamment de la fermeture des industries minières et textiles. Les villes sont peu nombreuses et ne comptent pas plus de 10 000 habitants. La biodiversité y est très riche, avec une importante population d'oiseaux tels que lagopèdes et aigles royaux ainsi que des lièvres de montagne. L'aire centrale se compose de diverses zones protégées gérées par le Scottish National Heritage, qui en a la propriété. La demande touristique est croissante, avec plus de 850 000 visiteurs par an.

108. Le plan de zonage, très fonctionnel, est basé sur les bassins hydrographiques et reçoit un fort soutien local ainsi qu'un financement approprié, fourni par de grands projets européens. Le Conseil a salué la participation des communautés locales au processus. Il a pris note avec satisfaction des éléments de clarification supplémentaires reçus concernant l'évolution de la situation relative aux éoliennes ainsi que les échanges liés au développement du tourisme. En outre, il a recommandé de renforcer la fonction de recherche et d'établir une collaboration avec le groupe de travail de l'EuroMAB pour l'élaboration d'une charte.

Réserve de biosphère transfrontière de Polésie occidentale (Biélorus/Pologne/Ukraine)

109. L'approbation de cette candidature de réserve de biosphère transfrontière (RBT) avait été différée par le Bureau en 2008 en attendant la soumission d'un accord officiel entre les autorités gouvernementales au niveau ministériel attestant du fonctionnement adéquat de cette RBT. Le Bureau a pris note de la volonté des trois pays, notamment celle de la Pologne, qui avait adressé au Secrétariat une lettre en date du 4 février 2008 (Réf. : 43/2008) dans laquelle elle se déclarait prête à signer cet accord avec le Biélorus et l'Ukraine, et a décidé d'approuver cette RBT une fois que le Secrétariat aura reçu l'accord signé entre les trois États membres et que le contenu de l'accord aura été approuvé par le Bureau.

110. L'accord trilatéral pour la création de la Réserve de biosphère transfrontière de Polésie occidentale ayant été soumis au Secrétariat du MAB et son contenu approuvé par le Bureau, le Conseil a approuvé cette candidature.

Candidatures différées par le Conseil

Samothrace (Grèce)

111. Le Conseil a accueilli favorablement cette proposition qui concerne tout le territoire de l'île de Samothrace, située dans l'archipel de la mer Égée. Le site proposé couvre une superficie totale de 22 853 ha, principalement composée de montagnes s'élevant jusqu'à 1 611 m, et présente une riche biodiversité endémique. La présence humaine sur l'île remontant à la préhistoire a façonné des paysages culturels, comme en atteste l'existence de deux sites archéologiques protégés. La région compte environ 2 700 habitants dont les moyens de subsistance sont principalement l'agriculture, l'élevage, la pêche et le tourisme. Les activités touristiques dans la région atteignent

leur paroxysme entre juillet et août, avec plus de 40 000 visiteurs. Ces activités ont des répercussions à la fois sur les écosystèmes marin et terrestre. Le Conseil a noté avec satisfaction les efforts consacrés au dossier de candidature ainsi que l'accent mis sur le développement du tourisme, mais a souligné la faiblesse des éléments suivants :

- La fonction de conservation n'était pas satisfaisante dans la mesure où l'aire centrale n'était protégée que par le statut Natura 2000 ; l'impact du tourisme n'était pas bien documenté, notamment en ce qui concerne le développement attendu du tourisme de montagne dans l'aire centrale.
- L'absence d'un plan de gestion et d'informations détaillés sur le régime foncier du territoire.
- L'absence d'un mécanisme de coordination précis pour la gestion de la réserve de biosphère proposée.
- Le besoin d'informations supplémentaires concernant le site du patrimoine mondial qui se trouve dans le village de Chorá et la coordination avec ce site.
- La faiblesse de la fonction de recherche et logistique.

112. Par conséquent, le Conseil a encouragé les autorités à soumettre une nouvelle proposition conforme à la Stratégie de Séville et au Cadre statutaire des réserves de biosphère.

Khangchendzonga (Inde)

113. Le Conseil a félicité les autorités indiennes pour cette proposition. Il a relevé que ce site était un territoire situé dans la partie orientale de l'Hindukush-Himalaya et qu'il abritait un biote transhimalayen. Le site proposé présente des caractéristiques géomorphologiques uniques de hauts sommets, de glaciers et de lacs allant de 1 220 m à plus de 8 550 m au-dessus du niveau de la mer, avec plusieurs écosystèmes évoluant du subtropical à l'arctique. En outre, le Conseil a noté que ce site offrait des caractéristiques environnementales et culturelles exceptionnelles. L'agriculture et l'élevage sont les principales activités des communautés locales situées dans l'aire de transition, qui appartiennent à différents groupes ethniques (notamment les Lepchas, les Bhotias et les Népalais). Les communautés autochtones ont mis en place divers programmes d'écodéveloppement. Plusieurs organismes de recherche et ONG mènent aussi des projets de recherche relatifs à l'évaluation de la biodiversité et à la protection des espèces de flore menacées et endémiques, notamment des plantes sauvages médicinales telles que l'*Aconitum ferox* et l'*Aconitum heterophyllum*.

114. Cependant, le Conseil a encouragé les autorités indiennes à fournir davantage d'informations au sujet d'une autoroute qui traverse l'aire centrale, ainsi que les documents juridiques sur le statut de l'aire centrale. D'autre part, le Conseil a demandé aux autorités indiennes de fournir des informations supplémentaires concernant les populations résidant dans l'aire centrale et les zones tampon, ainsi qu'un plan de gestion détaillé portant notamment sur l'aire centrale.

Tang-Sayyad (République islamique d'Iran)

115. Le Conseil a félicité les autorités iraniennes pour la planification des programmes de développement durable sur le site proposé, en dépit du caractère incomplet de la candidature. Le Conseil a encouragé les autorités à soumettre un nouveau dossier de candidature regroupant toutes les informations contenues dans les dossiers de candidatures précédents, y compris les soutiens officiels de toutes les parties prenantes. Le Conseil a conseillé aux autorités de solliciter le soutien technique du bureau régional de l'UNESCO et du Secrétariat du MAB en ce qui concerne le processus de candidature.

Zone démilitarisée (DMZ) (République de Corée)

116. Le Comité consultatif a étudié cette proposition intéressante qui concerne la zone située à la frontière nord du territoire de la République de Corée et qui traverse le pays d'est en ouest. Le Comité consultatif a noté que la zone coréenne démilitarisée (DMZ) était une zone tampon militaire créée suite à l'accord d'armistice du 27 juillet 1953, qui a mis fin à la guerre de Corée (1950-1953). Conformément à l'accord, la DMZ est définie comme une bande de 4 km de large, la ligne de démarcation militaire traversant l'ensemble de la zone en son milieu. L'aire centrale de la réserve de biosphère proposée couvre la moitié sud de la DMZ coréenne, une zone de 2 km de large entre la ligne de démarcation militaire (au nord) et la ligne de démarcation sud (au sud), placée sous l'autorité du Commandant en chef des forces des Nations Unies. Par ailleurs, les aires centrales proposées couvrent également plusieurs aires de conservation dans la province du Gangwon de la République de Corée. La zone tampon de la réserve de biosphère proposée couvre une grande partie de la zone située entre la ligne de démarcation sud et la ligne de contrôle civil au sud. Les aires de transition proposées se trouvent au sud de la ligne de contrôle civil dans les provinces du Gyeonggi et du Gangwon, font l'objet de divers types d'utilisation des sols (terres agricoles, forêts, zones urbaines et zones naturelles protégées). Le site proposé couvre une superficie totale de 297 913 ha. Plus de 2 200 personnes vivent dans la zone tampon et plus de 244 000 vivent dans les aires de transition.

117. Le Comité consultatif a noté que les zones situées entre la ligne de démarcation militaire et la ligne de contrôle civil au sud (aires centrales et zone tampon) avaient été mises à l'abri des interventions humaines directes et des activités économiques pendant une soixantaine d'années, d'où un processus naturel unique qui a redonné vie à des zones autrefois entièrement détruites en créant de riches habitats pour une grande variété d'espèces végétales et animales, soulignant ainsi la valeur du site proposé en termes de conservation. En ce qui concerne l'aire centrale proposée placée sous l'autorité du Commandement des Nations Unies, le Comité consultatif a été informé par une lettre du Comité national du MAB de la République de Corée en date du 28 février 2012 adressée au Secrétaire du Programme MAB, que le Commandement des Nations Unies avait exprimé sa neutralité quant à la reconnaissance par la communauté internationale de la réserve de biosphère proposée, et qu'il avait déclaré ne pas être en position d'approuver ou de s'opposer à la proposition de la République de Corée. La lettre indiquait également que le Commandement des Nations Unies serait averti si la réserve de biosphère proposée était créée et qu'il continuerait de gérer cette partie de la DMZ conformément à l'Accord d'armistice de la guerre de Corée de 1953.

118. Le Comité consultatif a souligné l'extraordinaire valeur en termes de conservation des aires centrales et de la zone tampon, qui avaient constitué de fait une « zone interdite » pendant les 60 dernières années. De nombreuses terres agricoles abandonnées se sont transformées en zones humides à l'issue d'un processus de régénération naturelle et abritent désormais diverses espèces menacées. En tant que vestige de la guerre de Corée, la zone démilitarisée est considérée comme un symbole de paix qui attire un nombre croissant de touristes, notamment pour des raisons historiques et culturelles, et qu'il est prévu d'intégrer à des offres écotouristiques. Le Comité consultatif a recommandé que les autorités de la République de Corée envisagent d'étendre la zone tampon et les aires de transition au district de Cheorwon dans la province du Gangwon, par le biais d'un processus de consultation et de sensibilisation auprès des résidents locaux quant aux bénéfices potentiels de la désignation en tant que réserve de biosphère, et a encouragé le Gouvernement de la République de Corée à intensifier ses efforts de compensation pour favoriser le développement durable notamment dans le district de Cheorwon.

119. Le Bureau a examiné la proposition et pris note des recommandations du Comité consultatif. Il a noté que des informations complémentaires avaient été reçues concernant les consultations en cours afin de délimiter la zone tampon et les aires de transition dans le district de Cheorwon. Le Bureau a par ailleurs recommandé de poursuivre l'examen de cette proposition pendant la session du Conseil

120. À l'issue d'un long débat, le CIC-MAB est parvenu à un consensus : la proposition de création d'une réserve de biosphère dans la Zone démilitarisée (DMZ) (République de Corée) est différée car la réserve de biosphère proposée ne dispose pas de zonage complet pour le district de Cheorwon et ne répond donc pas au critère de l'article 4 du Cadre statutaire.

Gouritz (Afrique du Sud)

121. Le Conseil a accueilli favorablement la soumission de cette proposition et a reconnu l'importance de ce site pour la conservation de la biodiversité ainsi que son potentiel pour le développement économique durable des communautés locales grâce à l'écotourisme.

122. Le Conseil a toutefois noté l'absence de participation des populations locales au processus de candidature ainsi qu'à la gestion de la réserve de biosphère proposée. Il a également noté le manque d'informations nécessaires pour garantir l'exécution de la fonction logistique/éducative du site proposé.

123. Le Conseil a encouragé les autorités sud-africaines à soumettre une nouvelle proposition conforme à la Stratégie de Séville et au Cadre statutaire des réserves de biosphère. La proposition révisée devrait porter les signatures originales des autorités et partenaires concernés et comprendre également des informations précises sur les éléments suivants :

- La participation des communautés locales au processus de candidature ainsi qu'à la gestion de la réserve de biosphère proposée dans le cas où elle serait approuvée.
- Des cartes indiquant précisément l'étendue des aires centrales, des aires de transition et de la zone tampon.
- Le détail précis des fonctions logistique/éducative de la réserve de biosphère proposée.

Site royal de San Ildefonso (Espagne)

124. Le Conseil a accueilli favorablement cette proposition et a félicité les autorités nationales pour sa qualité. Elle concerne une région située dans la province de Ségovie. La montagne de Valsaín représente une importante zone boisée du pays, et possède une valeur écologique, économique, esthétique et sociale inestimable. Le Conseil a noté le système de zonage inhabituel, qui constitue la première étape d'un processus visant à intégrer l'ensemble de la chaîne de Guadarrama. Le Conseil souhaiterait toutefois obtenir des précisions concernant la zone tampon satellite qui n'est pas reliée à la réserve de biosphère principale, et étudier la nécessité de l'intégrer à la structure générale.

Terres de l'Èbre (Espagne)

125. Cette proposition concerne le delta et le bassin versant de l'Èbre, le plus grand fleuve d'Espagne en termes de débit. Le site compte un grand nombre d'écosystèmes différents, depuis les terres intérieures jusqu'aux zones côtières. La majeure partie des terres agricoles sert à l'élevage.

126. Deux réacteurs nucléaires et une centrale nucléaire sont situés dans la réserve de biosphère proposée.

127. Le Conseil a réexaminé la proposition à la lumière des informations fournies par le Secrétariat à la suite de la visite de représentants du Gouvernement régional à l'UNESCO, le 5 juillet 2012. Le Conseil choisit de reporter l'examen de cette proposition plutôt que de la rejeter comme l'a recommandé le Comité consultatif ; il prie l'État membre concerné de réviser la candidature afin d'exclure les réacteurs nucléaires de la zone proposée, et de revoir le zonage

proposé pour le rendre conforme au Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Extensions, changements de nom ou modifications du zonage de réserves de biosphère approuvés par le Conseil

Extension de la réserve de biosphère de Fray Jorge (Chili)

128. Le Conseil s'est félicité de cette proposition concernant une réserve de biosphère existante. Cette nouvelle extension intègre l'aire de transition qui ne figurait pas dans la candidature de 1977 et élargit la zone tampon, faisant ainsi plus que doubler la taille de la réserve de biosphère. Le Conseil a noté la méthode fondée sur une forte implication des communautés locales et a félicité les autorités nationales d'avoir adapté ce site post-Séville afin de le rendre conforme aux exigences de la Stratégie de Séville et du Cadre statutaire des réserves de biosphère.

Extension et changement de nom de la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise (anciennement Iroise) (France)

129. Le Conseil s'est félicité de cette proposition bien conçue visant l'extension de la réserve de la mer d'Iroise, qui comprend désormais un parc marin et l'île de Sein, se fonde sur la mobilisation et le soutien des communautés locales, et s'articule autour d'une stratégie claire en faveur d'un développement durable s'appuyant sur une charte. La zone occupe une superficie totale de 99 149 ha et compte 1 324 habitants.

130. Le Conseil note avec satisfaction que l'extension du site renforcera la mise en œuvre des objectifs et des trois fonctions principales de la réserve de biosphère. Il a demandé un complément d'information sur la mise en œuvre du processus de coordination et a encouragé la coopération avec d'autres réserves de biosphère marines et insulaires.

131. Le Conseil a approuvé l'extension et le changement de nom de l'ancienne Réserve de biosphère d'Iroise, qui devient la Réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise.

Extension de la réserve de biosphère de Doñana (Espagne)

132. Le Conseil s'est félicité de cette proposition pour une réserve de biosphère qui avait été désignée en 1980. Cette extension intègre l'aire de transition qui ne figurait pas dans la précédente candidature et élargit la zone tampon, faisant ainsi plus que tripler la superficie totale de la zone. Le Comité consultatif a félicité les autorités nationales d'avoir adapté ce site post-Séville afin de le rendre conforme aux exigences de la Stratégie de Séville et du Cadre statutaire.

133. Le Conseil a encouragé les autorités à assurer le dialogue entre les parties prenantes au sein de la nouvelle zone élargie afin de parvenir à un compromis entre conservation et développement durable, en tant qu'exemple de résolution des conflits.

134. Le Conseil a approuvé l'extension de la réserve de biosphère de Doñana.

Nouveau zonage de la réserve de biosphère de la Sierra Nevada (Espagne)

135. Le Conseil a accueilli favorablement la nouvelle proposition de cette réserve de biosphère désignée en 1986. Cette nouvelle proposition concerne un nouveau zonage intégrant l'aire de transition qui ne figurait pas dans la précédente candidature. Le Conseil a noté l'effort des autorités nationales pour adapter cette réserve de biosphère post-Séville afin de la rendre conforme aux exigences de la Stratégie de Séville et du Cadre statutaire, et a donc approuvé le nouveau zonage de la réserve de biosphère de la Sierra Nevada.

Retrait de sites

136. Le Président a informé le CIC-MAB qu'à la suite d'examens périodiques et de consultations avec les différentes parties prenantes, le Royaume-Uni a décidé de retirer la réserve de biosphère de Moor House-Upper Teesdale (approuvée en 1976) du Réseau mondial des réserves de biosphère, le site ne répondant plus aux critères énoncés en 1995 par la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère et le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

137. Dorénavant, comme recommandé par le Bureau du Conseil international de coordination lors de sa 24^{ème} session, le nombre total de sites participant au Réseau Mondial des Réserves de Biosphère (RMRB) sera comptabilisé sur la base du nombre de réserves de biosphère dans chaque pays. Ce nombre inclura également les sites qui font partie des réserves de biosphère transfrontières, ces dernières feront l'objet d'une liste séparée. Avec 20 nouvelles réserves de biosphère, dont 2 réserves de biosphère transfrontières ajoutées au RMRB, 1 retirée, et 2 refondées en une seule (Réserve de biosphère de Galloway et du sud de l'Ayrshire), le RMRB comprend désormais 610 réserves de biosphère dont 12 réserves de biosphère transfrontières réparties dans 117 pays, ainsi que les premières réserves de biosphère dans trois nouveaux pays, à savoir Haïti, le Kazakhstan et Sao Tomé-et-Principe.

138. Le Conseil a recommandé que les dossiers de nomination des réserves de biosphère et les rapports d'examen périodique d'une qualité remarquable soient partagés au sein du RMRB en tant que modèles et sources d'inspiration.

XII.B Rapport d'étape sur l'examen et la mise à jour du formulaire de proposition de réserve de biosphère

139. Voir la décision au paragraphe XIII.B.

XIII. Examen périodique des réserves de biosphère

XIII.A Rapports d'examen périodique reçus depuis la 23^e session du Conseil international de coordination

140. Le Secrétariat a présenté le document SC-12/CONF.224/7 et a donné quelques indications sur les rapports d'examen périodique reçus.

141. Le Conseil a ensuite fait siennes les recommandations relatives aux examens périodiques formulées par le Comité consultatif international sur les réserves de biosphère, telles qu'énoncées ci-après.

Réserve de biosphère de Manu, Pérou

142. Le Comité consultatif s'est félicité du deuxième rapport d'examen périodique soumis par les autorités péruviennes et a reconnu les efforts déployés depuis le dernier rapport d'examen périodique soumis en 1999, notamment l'agrandissement de l'aire de transition. Le Comité consultatif a noté qu'en incluant dans la réserve les trois zones - qui n'étaient pas incluses lors de sa désignation en 1977 – le site répondait aux critères de réserve de biosphère.

143. Le Comité a reconnu l'importance du soutien et des informations techniques fournis par le centre de recherche de la région, ainsi que l'implication des communautés autochtones. La réserve de biosphère entre dans le cadre du projet de développement rural et de conservation de la biodiversité des réserves de biosphère d'Amazonie, qui vise à améliorer le bien-être des communautés locales. Le Comité consultatif a demandé aux autorités d'envoyer une copie du plan de gestion de la réserve de biosphère au secrétariat du MAB avant le 31 mai 2012.

Réserve de biosphère de Huascarán, Pérou

144. Le Comité consultatif a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique soumis par les autorités péruviennes et a reconnu les efforts réalisés depuis le dernier rapport d'examen périodique soumis en 1999 et le rapport d'étape soumis à la suite de la recommandation de 2005. La réserve de biosphère a été désignée en 1977. Le Comité a noté que le site continuait de répondre aux critères de réserve de biosphère conformément à la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère et au Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le système de zonage protège très bien l'aire centrale et l'utilisation de la zone tampon et de l'aire de transition favorisent les activités de développement durable.

145. Le Comité consultatif a pris note des importants efforts qui ont été faits pour intégrer l'exploitation minière et réduire son impact sur la réserve de biosphère. Il a recommandé d'exclure cette activité de l'aire centrale. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à mettre en place le plan d'action du groupe de travail de Huascarán et à appliquer la stratégie relative au changement climatique afin d'améliorer le système de gestion de la réserve de biosphère et la participation locale.

Réserve de biosphère de Noroeste, Pérou

146. Le Comité consultatif s'est félicité du deuxième rapport d'examen périodique soumis par les autorités péruviennes et a reconnu les efforts réalisés depuis le dernier rapport d'examen périodique soumis en 1999. Il a constaté que la réserve de biosphère ne possédait pas d'aire de transition même si l'aire centrale et la zone tampon étaient clairement délimitées.

147. Les autorités sont encouragées à ajouter une aire de transition englobant des habitats locaux et la zone côtière dans la réserve de biosphère. L'aire de transition reliera l'aire centrale du parc national Cerros de Amotape au sanctuaire national des mangroves de Tumbes pour constituer un projet de nouvelle aire centrale. Le Comité consultatif a demandé qu'une candidature soit soumise pour cette extension conformément à la Stratégie de Séville et au Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère Parque Atlántico Mar Chiquito, Argentine

148. Le Comité consultatif s'est félicité de la soumission du rapport d'examen périodique par les autorités argentines. La réserve de biosphère a été désignée en 1996.

149. Le Comité a souligné les valeurs écologiques importantes du site, ses possibilités de répondre aux critères de réserve de biosphère et l'intérêt de sa proximité avec Buenos Aires. Le Comité consultatif a salué le programme d'éducation élaboré dans cette région.

150. Cependant, le Comité a recommandé la révision du système de zonage pour que la zone marine soit incluse en tant qu'aire de transition. Il a insisté sur l'importance d'améliorer la description des espèces et des paysages. Le Comité consultatif a indiqué que la réserve de biosphère répondait aux critères de la Stratégie de Séville.

Réserve de biosphère d'Omo, Nigéria

151. Le Comité consultatif s'est félicité du rapport d'examen périodique soumis par les autorités nigérianes. Il a en outre salué la contribution financière du gouvernement fédéral et du gouvernement de l'État en faveur de la gestion de la réserve de biosphère.

152. Le Comité a aussi félicité les autorités pour les fonctions logistiques et éducatives mises en place dans la réserve de biosphère. Sont notamment dignes d'éloges les activités de formation à l'exploitation durable des ressources halieutiques, de la faune et de la flore, qui dissuade d'utiliser des produits chimiques, ainsi que les offres de formation professionnelle proposées aux étudiants en foresterie, en biologie et à ceux spécialisés dans les espèces sauvages.

153. Les autorités sont encouragées à mettre en œuvre un plan de gestion et de développement plus détaillé et plus complet pour la réserve de biosphère en consultation avec les parties prenantes concernées et la communauté locale. Les autorités sont aussi priées de fournir un plan montrant clairement l'aire centrale, la zone tampon et l'aire de transition.

Réserve de biosphère Dinder, Soudan

154. Situé à la frontière avec l'Éthiopie, le parc Dinder a été déclaré réserve de biosphère en 1979 pour ses écosystèmes de prairies et de savane tropicales. Dinder possède d'importants habitats pour les espèces migratrices terrestres et ses zones humides servent de refuge à un grand nombre d'oiseaux migrateurs. Les populations de mammifères ont diminué en grande partie en raison de la chasse et de l'agriculture illégales.

155. Le Comité consultatif a reconnu que le rapport comportait de nombreuses informations relatives aux habitats et aux espèces, mais a pris acte qu'il manquait de données détaillées concernant la situation et l'évolution de la faune et de la flore au fil des ans. Il ne présentait pas non plus d'informations sur le plan de gestion ou la politique de gestion de Dinder en tant que réserve de biosphère, notamment pour ce qui est de la gestion des incendies, du pâturage du bétail, ainsi que de l'importance de la réserve pour la conservation de la biodiversité et le développement durable. Des informations complémentaires sur ces aspects ont donc été demandées, tout comme une carte montrant l'emplacement de la réserve de biosphère au Soudan, accompagnée d'une section décrivant ses principales caractéristiques topographiques.

156. Le Comité consultatif a également noté la quasi-absence de programmes de recherche ou de suivi et le manque évident de participation de la communauté aux processus décisionnels ou à la gestion des ressources. Le Comité a donc demandé davantage de précisions sur ces questions et a conclu qu'il serait souhaitable de demander que le rapport soit soumis à nouveau dans son intégralité.

Réserve de biosphère de Wadi Allaqi, Égypte

157. Situé dans le sud de l'Égypte, à proximité du Soudan, le Wadi Allaqi a été déclaré réserve de biosphère en 1993. Il est reconnu au niveau international comme étant une importante zone ornithologique. L'écosystème comprend des habitats désertiques, de montagne, des oueds et des zones humides, notamment le groupe de montagnes Elba. La réserve de biosphère englobe aussi le Lac Nasser qui s'est formé avec la création du haut barrage d'Assouan. La création du Lac Nasser et la remise en état des rives ont amélioré la situation d'espèces qui s'étaient raréfiées (crocodiles du Nil). En outre, le lac s'est avéré être un site important pour les oiseaux migrateurs qui viennent y passer l'hiver.

158. Le Directeur du département des espaces protégés supervise la gestion du réseau national des espaces protégés dont la Réserve de biosphère de Wadi Allaqi qui compte 24 employés, en plus de nombreux chercheurs. Les installations comprennent au moins quatre stations de recherche à l'intérieur de la réserve de biosphère et trois en dehors. On compte 700 à 800 Bédouins vivant dans la réserve de biosphère, d'autres venant y travailler sans y vivre. Les principales activités exercées par ces groupes sont l'exploitation de carrières, la pêche et l'agriculture. Les Bédouins vivent presque exclusivement dans les aires de transition.

159. Tout en saluant le rapport, le Comité consultatif a noté qu'il ne comportait pas de carte de zonage et que les chapitres du rapport traitant de la situation des écosystèmes et des habitats de la réserve étaient très généraux et manquaient de statistiques sur l'évolution au fil du temps. Le Comité a donc recommandé de demander les informations manquantes pour que le rapport soit complet.

Réserve de biosphère des îles Sahamalaza-Radama, Madagascar

160. Le Comité consultatif s'est félicité du rapport d'examen périodique soumis par les autorités malgaches. En outre, le Comité a constaté qu'il s'agissait du premier rapport présenté pour ce site désigné en 2001.

161. Le Comité consultatif a encouragé les autorités à mettre en œuvre les recommandations ci-après afin de mieux respecter la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère et le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

- Améliorer le zonage de la réserve de biosphère en délimitant clairement la zone tampon et l'aire centrale.
- Appuyer l'intégration des plans de gestion de la réserve de biosphère dans le plan de gestion et de développement au niveau régional.
- Encourager la participation des dirigeants traditionnels à la gestion des ressources marines et des mangroves dans la réserve de biosphère.
- Renforcer la participation de la communauté locale et de ses dirigeants à la gestion de l'ensemble de la réserve de biosphère.

Réserve de biosphère de Mananara Nord, Madagascar

162. Le Comité consultatif s'est félicité de l'examen périodique de la réserve de biosphère de Mananara Nord, désignée en 1990.

163. Le Comité a demandé aux autorités d'améliorer les données sur la situation et le nombre des espèces endémiques de flore comme de faune dans la réserve de biosphère et de les soumettre au Secrétariat d'ici au 31 mai 2012. En outre, il a formulé les recommandations ci-après et a encouragé les autorités à les mettre en œuvre.

- Améliorer le zonage des forêts qui ont été confiées aux communautés riveraines pour qu'elles soient contiguës avec le parc national, et veiller à ce que les besoins de la population locale en matière de ramassage de bois de chauffage soient gérés de manière durable.
- Redéfinir clairement la zone tampon avant la fin de l'année 2013.
- Renforcer la lutte contre l'exploitation illégale des ressources forestières.
- Renforcer les lois régissant l'aire centrale et développer les capacités des personnes chargées de la gestion de cette zone.
- Instruire la communauté locale et développer ses capacités pour qu'elle gère mieux les ressources de la réserve de biosphère.

Réserve de biosphère de Nilgiri, Inde

164. Le Comité consultatif s'est félicité de la nouvelle soumission de ce rapport comportant de nouvelles informations sur la réserve de biosphère de Nilgiri (désignée en 2000). Le Comité a reconnu que le site, situé à la jonction de trois États du sud de l'Inde, était l'un des points chauds de biodiversité des tropiques pour la spéciation. La région abrite la population indienne la plus importante connue de deux espèces menacées : le tahr de Nilgiri et le macaque à queue de lion. L'aire centrale est strictement protégée de toute activité de développement. La zone tampon est divisée entre une zone de sylviculture et une zone touristique. Quelques programmes de

développement associant la population locale et visant à assurer des moyens d'existence durables ont été salués.

165. Des programmes de recherche, de suivi, de sensibilisation du public et de formation ont été bien conduits sur ce site. Le Comité de gestion au niveau local joue un rôle important dans la coordination et l'examen des plans d'action.

166. Le Comité a noté que l'empiétement, l'exploitation forestière illicite et le braconnage avaient des impacts négatifs sur la zone de transition. Les feux de forêt, les conflits homme-animal et les espèces allogènes envahissantes font partie des obstacles présents sur ce site. Le Comité consultatif a invité le Comité national indien du MAB et les instituts concernés à apporter un soutien technique pour aider à résoudre les problématiques susmentionnées. Le Comité consultatif a demandé aux autorités indiennes de fournir davantage d'informations sur la logique du système de zonage de cette réserve de biosphère.

Réserve de biosphère de Palawan, Philippines

167. Le Comité consultatif a pris acte avec satisfaction de ce rapport sur la Réserve de biosphère de Palawan (désignée en 1990). La réserve de biosphère archipélagique comprend plusieurs îles, dont l'île principale de Palawan qui compte des espèces de faune et de flore endémiques dans des habitats nombreux et diversifiés tels que forêts, prairies, brousse et zones humides. La plupart des espèces de corail et de mangrove ont été répertoriées. Le Comité a noté que la Réserve de biosphère de Palawan était légalement reconnue dans la Loi de la République 7611. Des organes et des mécanismes institutionnels sont mis en place pour aider à faire appliquer cette loi. Le système de poste d'écoute et de réponse rapide, le Système de suivi et d'évaluation de l'environnement et le système d'information et d'éducation en matière d'environnement ont été créés en application de la Loi 7611.

168. Le Comité a encouragé les autorités à améliorer la gestion de la forêt afin d'éviter les mauvaises pratiques agricoles, l'exploitation forestière et le commerce illégal d'espèces sauvages. En outre, il a été recommandé d'améliorer la gestion côtière et marine et d'accroître le nombre de programmes de recherche, de formation et d'échange. La réserve de biosphère doit solliciter une aide technique en faveur de la préservation de la culture autochtone et de la conservation et de la gestion des espèces menacées et de leurs habitats.

169. Le Comité a examiné la nécessité d'inclure le site du patrimoine mondial de la rivière souterraine et sa zone tampon dans l'aire centrale de cette réserve de biosphère. Le plan de gestion se fonde sur le Plan stratégique pour l'environnement au niveau provincial qui a pris force de loi en 1992. Le Comité a demandé aux autorités de fournir davantage d'informations sur les zones actuelles et de délimiter clairement les contours du zonage. Il a recommandé d'envisager un nouveau système de zonage conformément au concept de réserve de biosphère de l'UNESCO. Les habitats importants des animaux vivant dans les coraux, les mangroves et la mer devraient d'abord être identifiés, puis ces zones marines devraient être incorporées dans la réserve de biosphère. Le Comité a demandé aux autorités de fournir une carte de zonage de la partie côtière et marine.

Réserve de biosphère du Tonle Sap, Cambodge

170. Le Comité consultatif s'est félicité de ce rapport bien conçu sur la Réserve de biosphère du Tonle Sap (désignée en 2001) qui constitue l'une des zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité en Asie du Sud-Est. Le Comité consultatif a approuvé le zonage approprié de l'aire centrale, de la zone tampon et de l'aire de transition, qui non seulement encourage l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion au sein des zones de pêche communautaires aux fins d'une amélioration des moyens de subsistance des communautés locales, mais aussi assure un refuge pour une grande variété d'espèces qui ont disparu ou sont très menacées ailleurs.

171. Le Comité a encouragé l'expansion du système existant des refuges ichtyologiques, ainsi que la mise en œuvre de mesures de conservation basées sur l'espace. Le secrétariat mis en place pour la Réserve de biosphère du Tonle Sap joue un rôle positif en coordonnant l'ensemble des parties prenantes et renforce la communication, la coopération et l'application des règles et règlements en vigueur afin de créer un laboratoire d'apprentissage de la durabilité.

172. En outre, le Comité a recommandé de mener des programmes de développement et des activités de suivi et de recherche sur la biodiversité aux fins du développement socioéconomique des communautés locales et du contrôle des espèces exotiques. Les lots de pêche et les activités de pêche à petite échelle dans les aires centrales de la réserve de biosphère devraient être interdits.

173. Le Comité a demandé aux autorités de la réserve de biosphère de fournir des images et des informations complètes sur les aires centrales existantes et leurs éventuels plans futurs. Le Comité a recommandé que le système de zonage soit révisé, notamment en y intégrant les habitats importants des espaces coralliens et marins.

Réserve de biosphère de Baotianman, Chine

174. Le Comité consultatif s'est félicité du rapport de qualité soumis sur la Réserve de biosphère de Baotianman (désignée en 2001), qui avait été établi à la suite d'un séminaire d'examen périodique tenu sur place du 16 au 18 juin 2011 en présence d'une cinquantaine de participants parmi lesquels des experts, des responsables, des parties prenantes, des habitants, des représentants d'autres réserves naturelles ainsi que du gouvernement local et les autorités administratives de la réserve naturelle.

175. Le Comité consultatif a approuvé les remarquables progrès réalisés en matière de conservation de la biodiversité et de renforcement des capacités, notamment les activités de recherche, de formation et d'éducation. Il a aussi pris note des conclusions détaillées du séminaire d'examen et invité le Secrétariat du MAB à en informer les autorités chinoises. Les recommandations du Comité consultatif sont les suivantes :

- Maintenir la priorité sur la protection en développant l'écotourisme.
- Coopérer avec les autorités locales pour renforcer la coordination en faveur du développement du tourisme. Améliorer les mécanismes de participation communautaire.
- Optimiser la gestion grâce aux technologies de pointe et aux résultats des travaux de recherche.
- Gérer l'envahissement par des espèces allogènes et lutter contre la pollution dans les lieux touristiques.

Réserve de biosphère de Saihanwula, Chine

176. Le Comité consultatif s'est félicité du rapport de qualité soumis sur la Réserve de biosphère de Saihanwula (désignée en 2001), qui avait été établi à la suite d'un séminaire d'examen périodique tenu sur place du 13 au 15 juillet 2011 en présence d'une centaine de participants parmi lesquels des experts, le directeur, des parties prenantes, des habitants, des représentants d'autres réserves naturelles et les autorités administratives de la réserve naturelle.

177. Le Comité consultatif a approuvé les remarquables progrès réalisés en matière de conservation de la biodiversité et de restauration écologique. Il a aussi pris note des conclusions détaillées du séminaire d'examen et invité le Secrétariat du MAB à en informer les autorités chinoises. Les recommandations du Comité consultatif sont les suivantes :

- Maintenir le principe de développement fondé sur la protection et coopérer étroitement avec les autorités locales pour renforcer l'administration et la supervision en vue d'une gestion réglementée du développement du tourisme.
- Améliorer les modes et les mécanismes de participation de la communauté pour renforcer son développement en définissant un modèle de développement harmonieux de la réserve et de la communauté.
- Accroître le soutien en faveur de la réserve de biosphère et avoir activement recours aux talents de la recherche scientifique en vue du renforcement des capacités.

Réserve de biosphère de Dong Nai, Viet Nam

178. Le Comité consultatif s'est félicité du rapport fourni par les autorités vietnamiennes, ainsi que des progrès réalisés depuis 2001. Il a noté la forte conservation de la biodiversité grâce à l'aide à la survie d'habitats non modifiés et à la suppression de la chasse et d'autres formes de perturbation. Il a aussi remarqué que le lien entre les programmes de conservation, de recherche et d'éducation était bien valorisé sur ce site. De même, la création d'emplois et de nouvelles sources de revenus pour les habitants de la réserve de biosphère et la mise en place de partenariats avec les milieux d'affaires et des entreprises privées aux fins du développement durable semblent bien témoigner du lien entre conservation et développement durable à l'échelle nationale.

179. Le Comité consultatif a constaté que le site répond aux critères de réserve de biosphère et a recommandé aux autorités vietnamiennes de veiller davantage au lien entre conservation et développement durable à l'échelle régionale conformément aux aspirations énoncées dans le formulaire de demande de proposition.

Grosses Walsertal, Autriche

180. Le Comité consultatif s'est félicité des informations supplémentaires envoyées par les autorités autrichiennes pour donner suite à la recommandation qu'il avait formulée sur le rapport d'examen périodique examiné à sa 17^e session. Le Comité consultatif a accueilli avec beaucoup de satisfaction les exemples concrets, complets et détaillés qui ont été fournis. Les activités de conservation de la biodiversité comprennent des mesures mises en œuvre dans le domaine de la biodiversité et de l'agriculture durable, le suivi de la biodiversité avec les agriculteurs, la création d'entreprises agricoles partenaires, de championnats de prairies et de programmes de suivi des papillons. Le Comité consultatif a recommandé que ce site soit considéré comme un modèle dont il faudrait faire connaître les pratiques au sein du Réseau mondial des réserves de biosphère (WNBR).

Lac Saint Pierre, Canada

181. Le Comité consultatif s'est félicité du rapport fourni par les autorités canadiennes. Il a accueilli favorablement l'extension de l'aire de transition visant à renforcer la fonction de développement durable et à garantir la mobilisation, l'engagement et la participation des communautés locales. L'aire de transition occupe désormais une superficie totale de 6 346 km². Le Comité consultatif a estimé que la réserve de biosphère répondait aux critères du Cadre statutaire. Il a recommandé que le site soit considéré comme un modèle et que ses pratiques soient diffusées au sein du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Long Point, Canada

182. Le Comité consultatif s'est félicité de ce deuxième rapport d'examen périodique présenté par les autorités canadiennes. Il a salué l'exhaustivité du rapport et la qualité des informations fournies, qui répondent aux recommandations qu'il avait formulées après avoir examiné le rapport soumis en 2001. Le Comité consultatif a jugé que le site répond aux critères du Cadre statutaire.

En outre, il a noté que le site prévoit d'intégrer une zone tampon supplémentaire et d'étendre les aires centrales. Le Comité consultatif a demandé que la reconfiguration de la réserve de biosphère soit expliquée de manière plus approfondie dès que possible à l'aide d'une carte de zonage détaillée et a prié les autorités de fournir le document sur la « demande d'extension des limites, de reconnaissance de la zone tampon supplémentaire et de changement de nom » mentionné dans le rapport.

Redberry Lake, Canada

183. Le Comité consultatif s'est félicité du rapport des autorités canadiennes. Il a salué le travail effectué sur le plan international, la coopération de qualité établie avec d'autres réserves de biosphère et les progrès accomplis en termes de conservation, de suivi, de développement et de recherche. Le Comité consultatif a estimé que le site répond aux critères du Cadre statutaire. Il a recommandé aux autorités de continuer de faire participer les agriculteurs et de diffuser dans le Réseau mondial des réserves de biosphère les pratiques concernant les systèmes de production agricole caractérisés par un marché des aliments biologiques en expansion en tant que pratiques durables.

Southwest Nova, Canada

184. Le Comité consultatif s'est félicité du rapport des autorités canadiennes. Le site a été désigné en 2001. Le Comité a reconnu que le site disposait d'un budget limité, raison du retard pris dans la mise en œuvre de nombreuses activités. Il a noté les efforts entrepris pour régler les questions relatives à la structure de gouvernance et à la conception d'un plan stratégique et d'un plan d'action. Il a également noté la nécessité d'améliorer la communication avec les communautés locales et les premières nations pour leur faire mieux connaître le site et les faire participer à sa gestion.

185. Le Comité consultatif a demandé une mise à jour au cours des trois prochaines années sur la mise en œuvre des 15 recommandations d'activités futures reposant sur les conclusions de l'examen, ainsi que des preuves de l'implication des communautés locales dans le processus.

Bile Karpathy, République tchèque

186. Le Comité consultatif s'est félicité du rapport des autorités tchèques. Le site a été créé en 1996 et il est géré comme un paysage protégé. La zone de paysage protégé gère l'ensemble de la réserve de biosphère mais il semble qu'il y ait un manque de coordination avec les différentes parties prenantes. Le Comité consultatif a reconnu la qualité des informations fournies sur ces paysages, ainsi que celle du plan de gestion pour les zones de paysage protégé, qui propose des objectifs de conservation clairs, et il a noté avec satisfaction que le zonage était précis et fonctionnel. Néanmoins, le Comité consultatif a jugé que le site ne répond que partiellement aux critères. Il a encouragé les autorités à poursuivre leurs efforts et a recommandé d'améliorer la coordination globale du site et la structure de gouvernance aux fins d'une meilleure coordination de la réserve de biosphère. Il a également recommandé aux autorités nationales de soutenir les processus participatifs et de coopérer avec d'autres sites du Réseau mondial des réserves de biosphère pour partager avec différentes parties prenantes, dont le secteur privé, des expériences et des pratiques en matière d'activités de développement durable au niveau de la réserve de biosphère.

Krkonoše/Karkonosze, République tchèque - Pologne

187. Le Comité consultatif s'est félicité du rapport soumis par les deux pays. Il a salué la qualité du rapport conjoint de ce site transfrontière désigné en 1992. Il a également salué la qualité du travail de conservation effectué dans les deux parcs nationaux de ces pays, qui a été récompensé au niveau européen, ainsi que la qualité du travail mené concernant les effets du tourisme sur la biodiversité et sa mise en œuvre pour atteindre les objectifs de conservation. Le Comité consultatif

a noté que la fonction principale était la conservation et que cette fonction était bien remplie par les parcs nationaux. En outre, il a reconnu que les fonctions de recherche et de démonstration étaient bien établies mais que celle de développement était insuffisante, tout comme la coopération au sein de la réserve de biosphère transfrontière. Le site répond donc partiellement aux critères et le Comité consultatif a encouragé les autorités des deux pays à poursuivre leurs efforts et recommandé d'améliorer la coordination globale du site, ainsi que la structure de gouvernance pour une meilleure coordination de la réserve de biosphère transfrontière. Il leur a également recommandé de soutenir les processus participatifs et de coopérer avec d'autres sites du WNBR pour partager avec différentes parties prenantes, dont le secteur privé, des expériences et des pratiques en matière d'activités de développement durable au niveau de la réserve de biosphère.

Schaalsee, Allemagne

188. Le Comité consultatif s'est félicité du rapport présenté par les autorités allemandes. Il est convenu que le site répond pleinement aux critères de réserve de biosphère du Cadre statutaire et a reconnu qu'en dépit de sa taille relativement réduite (30 900 hectares), il avait été l'un des premiers à établir une stratégie d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets par l'intermédiaire de plusieurs projets qui contribuent à la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid. L'avenir du tourisme durable est très prometteur, mais doit s'inscrire dans la planification régionale. La fonction logistique doit être renforcée avec l'élaboration, par le centre d'éducation, d'un programme d'éducation à l'environnement en faveur du développement durable. Le suivi socioéconomique et écologique est bien établi mais nécessite davantage de ressources en personnel pour maintenir la durabilité des résultats dans le temps. Il est possible d'étendre le site en y intégrant une zone protégée adjacente, ce qui pourrait renforcer le rôle de la biosphère comme modèle régional unificateur pour le développement durable en étroite coopération avec les communautés locales. En outre, le Comité consultatif a recommandé que le processus et le rapport d'examen périodique soient communiqués en tant que bonne pratique dans le cadre du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Forêt de Vessertal-Thüringen, Allemagne

189. Le Comité consultatif s'est félicité de ce deuxième rapport soumis par les autorités allemandes pour ce site créé en 1978. Le Comité consultatif a apprécié ce rapport complet et bien conçu ; il a salué la qualité des données fournies et le processus de consultation participatif de la réserve de biosphère. Il a reconnu les efforts et les progrès accomplis depuis la soumission du premier rapport d'examen périodique en 2002. Il a estimé que le site répond pleinement aux critères de réserve de biosphère du Cadre statutaire. En outre, le Comité consultatif a recommandé que le processus et le rapport d'examen périodique soient communiqués en tant que bonne pratique dans le cadre du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Circeo, Italie

190. Le Comité consultatif s'est félicité du rapport des autorités italiennes. Le site a été désigné en 1977 ; il s'agit aussi d'un site Ramsar et il a constitué la première réserve de biosphère d'Italie. Il est composé de forêts domaniales qui abritent des essences méditerranéennes. Vingt personnes y vivent. L'une de leurs activités principales est le tourisme. La fonction de recherche y est importante mais le Comité consultatif a noté l'absence de plan de gestion. Il a également noté qu'il n'y a pas de zonage fonctionnel. Le Comité consultatif a considéré que ce site ne répondait pas aux critères et a demandé à recevoir :

- une carte de zonage complète, pour permettre la mise en œuvre des trois fonctions ;
- des informations sur la structure de coordination qui garantirait la participation de la population locale ;
- un plan de développement du tourisme.

191. Le Comité a demandé que toutes les données susmentionnées lui soient remises d'ici à 2013 pour atteindre la cible 13 du Plan d'action de Madrid.

Collemeluccio-Montedimezzo, Italie

192. Le Comité consultatif s'est félicité du rapport présenté par les autorités italiennes pour ce site désigné en 1977. Il s'agit d'une région très fréquentée par les touristes et le site a été le premier d'Italie à fournir un accès aux personnes handicapées. Le Comité consultatif a salué le projet d'extension de la réserve de biosphère avec l'inclusion de trois zones, ainsi que la mise en place d'une structure de coordination. Le site agrandi comptera 5 500 habitants. Le Comité consultatif a aussi noté la participation des communautés locales au processus. Il a encouragé les autorités à procéder à l'extension proposée selon le zonage présenté et a demandé à recevoir des informations sur la mise en œuvre du zonage, ainsi que le plan de gestion pour l'ensemble de la région d'ici à la fin de 2013 pour atteindre la cible 13 du Plan d'action de Madrid.

Région de la mer des Wadden, Pays-Bas

193. Le Comité consultatif s'est félicité du rapport présenté par les autorités néerlandaises pour ce site créé en 1996. Le Comité a remercié les autorités pour le rapport préliminaire et a dit attendre désormais de recevoir le rapport complet pour pouvoir déterminer au plus tôt si le site répond aux critères.

Barguzinskiy, Fédération de Russie

194. Le Comité consultatif s'est félicité du rapport présenté par les autorités de la Fédération de Russie pour ce site désigné en 1978. Le Comité a pris note du plan visant à développer l'écotourisme pour impliquer les communautés locales mais a demandé des informations supplémentaires sur ce développement. Il a salué les installations de recherche et les activités de recherche menées à bien, ainsi que les mesures de conservation prises. Il a aussi noté que le zonage avait été effectué mais que le site ne répondait que partiellement aux critères. Il a également noté qu'une aire de transition de 5 millions d'hectares était délimitée. Il a demandé que des informations supplémentaires soient fournies sur la délimitation de cette vaste aire de transition et qu'un plan de gestion décrivant les activités des trois zones soit envoyé ; de présenter un rapport clair sur la situation de la biodiversité dans les trois zones ; de fournir un rapport de recherche scientifique plus précis sur la réserve de biosphère ; de garantir la participation de la population et des communautés locales dans la gestion, l'élaboration d'activités durables, la protection de la nature et de la culture. Il leur est aussi demandé de fournir des informations sur l'emplacement et le fonctionnement de l'oléoduc, ainsi que sur le plan de gestion de la sécurité relatif à cet oléoduc dans les trois zones. Un plan de sécurité visant à éviter les dommages écologiques qui pourraient découler d'activités dangereuses dans l'aire de transition est également requis. Enfin, le Comité a demandé qu'une nouvelle carte de zonage montrant l'extension prévue des zones tampons lui soit soumise d'ici fin 2013 au plus tard, conformément à la cible 13 du Plan d'action de Madrid.

Vodlozersky, Fédération de Russie

195. Le Comité consultatif s'est félicité de ce rapport des autorités de la Fédération de Russie pour ce site désigné en 2001. Le Comité a noté que le site compte trois zones et dispose d'une stratégie de gestion pour les 10 à 20 ans à venir. Il a salué la mise en place de nouveaux lieux de travail pour la gestion de la forêt mais a noté un manque de consultation des autorités locales et régionales et un manque de participation de leur part à la gestion et au développement de la région. Il a demandé de fournir des informations sur les programmes de suivi concernant le développement de l'exploitation de minerais de chrome en indiquant l'emplacement et l'évaluation de l'impact de cette exploitation, et de fournir des données sur le barrage de la rivière Vama, sa construction et son emplacement. Le Comité consultatif a en outre exigé le recours à la consultation des autorités locales et régionales et à leur participation à la gestion et au

développement de la région. Il a demandé que l'ensemble de ces documents soient soumis au plus tard fin 2013, conformément à la cible 13 du Plan d'action de Madrid.

Golija-Studenica, Serbie

196. Le Comité consultatif s'est félicité du rapport des autorités serbes pour ce site désigné en 2001. Il a noté que le zonage a été effectué et qu'il recoupe partiellement le parc national. On compte 7 200 personnes vivant de la sylviculture et de l'agriculture dans l'aire de transition. L'objectif principal est la conservation de la nature. Le Comité a noté l'absence de structure et de plan de gestion pour l'ensemble de la réserve de biosphère. Il a relevé le manque d'implication des communautés locales, ainsi que l'absence de projet et d'activités en faveur du développement durable.

197. Le Comité consultatif a indiqué que le site répond partiellement aux critères et a demandé des informations supplémentaires concernant le projet de développement durable pour l'ensemble de la région, ainsi que des preuves d'activités menées en coopération avec les communautés locales. Il a aussi encouragé la coopération avec d'autres sites du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Entlebuch, Suisse

198. Le Comité consultatif s'est félicité de ce deuxième rapport exhaustif et très bien documenté soumis par les autorités suisses. Il a estimé que le site remplissait parfaitement les trois fonctions d'une réserve de biosphère et répondait aux critères du Cadre statutaire. Le site est d'une superficie de 39 446 hectares. Le Comité a pris note des efforts accomplis pour atténuer les effets négatifs grandissants de l'agriculture ainsi que des mesures prises pour limiter l'expansion urbaine et l'intensification de l'agriculture, telles que la compensation écologique visant à préserver de précieux habitats écologiques à l'échelle du pays. Il a également noté une augmentation de la fréquentation touristique, passée en dix ans de 40 000 à 80 000 visiteurs. Il a pris acte du fait que le tourisme durable était vanté comme un argument de marketing pour la région, ce qui garantit un développement harmonieux et une exploitation efficace des infrastructures et des opportunités économiques. Il a relevé que le suivi était renforcé par plusieurs projets internationaux au niveau du paysage, notamment le suivi socioéconomique des bienfaits du tourisme. Il a en outre pris acte des travaux menés par l'« Académie de la biosphère » dans le domaine de l'éducation et de la formation du public, notamment à l'intention des jeunes, du secteur privé et des universités. Il a félicité les autorités pour leur action, car le site est un modèle pour tout le pays, et il a souligné avec force l'appui et l'implication des résidents et des communautés locales. Le Comité consultatif a recommandé que le site soit considéré comme un site modèle, dont les pratiques devraient être partagées au sein du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Askaniya-Nova, Ukraine

199. Le Comité consultatif s'est félicité de ce deuxième rapport soumis par les autorités ukrainiennes. Le premier datait de 1998. Il félicite les autorités d'avoir pris en main le problème des pratiques de brûlage en mettant en place une équipe interne de prévention des incendies et en créant une tour de guet et a noté avec satisfaction que la situation s'est améliorée dans la zone. Il approuve les grandes lignes du plan de gestion mais a signalé que le zonage de l'aire de transition n'est pas clair sur la carte. Il a demandé à recevoir dès que possible une carte de zonage ainsi qu'une copie du plan de gestion lorsqu'ils seront prêts.

200. En outre, il a demandé des précisions sur les modalités de participation des communautés locales à l'ensemble du processus de zonage et de gestion. Il a aussi encouragé la coopération avec d'autres sites du Réseau mondial des réserves de biosphère, notamment pour les aspects socioéconomiques. Le Comité consultatif a demandé aux autorités de fournir la carte de zonage et le plan de gestion pour l'ensemble de la région avant la fin de 2013 en vue d'atteindre la cible 13 du Plan d'action de Madrid.

Chernomorskiy, Ukraine

201. Le Comité consultatif a bien accueilli ce deuxième rapport soumis par les autorités ukrainiennes. Le Comité a félicité les autorités d'avoir traité la question du zonage conformément à une recommandation antérieure, d'avoir amélioré la protection de certaines zones et conçu un plan de gestion. Le Comité a demandé aux autorités de fournir la carte de zonage et le plan de gestion de l'ensemble de la région avant la fin de 2013 pour atteindre la cible 13 du Plan d'action de Madrid. Il a également demandé que soit précisé comment l'énergie éolienne serait prise en considération dans le plan de gestion.

Observations générales et remarques sur les examens périodiques

202. Plusieurs États membres ont pris la parole pour souligner l'importance du processus d'examen périodique et du suivi des recommandations ainsi que la nécessité de préciser des délais pour qu'un site satisfasse aux critères du Cadre statutaire. À cet égard, ils ont insisté sur l'importance de respecter la date butoir de 2013 fixée pour le Plan d'action de Madrid. Un État membre a demandé davantage de souplesse pour la date limite de mise à niveau des sites de première génération car l'approche consistant à partir de la base et le processus de consensus avec les parties prenantes ainsi que l'élaboration du zonage impliquaient des démarches à long terme. Un État membre a fait valoir qu'un renforcement adéquat des capacités était nécessaire pour aider les pays à ce faire. Un autre État membre a demandé au Secrétariat de fournir des statistiques sur le nombre de pays qui n'ont pas envoyé de rapport périodique et/ou qui n'ont envoyé aucune information sur la mise en œuvre des recommandations lors de la prochaine session. Deux États membres ayant statut d'observateurs ont donné des informations sur les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations formulées par le Comité consultatif et approuvées par le Conseil du MAB pour leurs sites respectifs. La France a réaffirmé son intérêt pour le partage d'expériences et de pratiques sur le processus d'examen périodique et a déclaré être disposée à accueillir, si besoin était, un atelier. Deux États membres ont mentionné le rôle consultatif du Comité national du MAB lorsqu'il s'agissait de décider de retirer un site du réseau.

203. Le Conseil du MAB a prié le Secrétariat d'adresser une lettre à tous les pays concernés, avec copie aux délégations permanentes auprès de l'UNESCO, en leur demandant d'informer le Secrétariat, avant la prochaine session du Conseil, du Plan indicatif qu'ils ont élaboré en vue d'entreprendre le processus d'examen périodique et/ou de mettre le site à niveau afin qu'il satisfasse aux critères du Cadre statutaire, et d'y joindre un échéancier. La lettre devrait faire référence à l'article 9, paragraphe 8 du Cadre statutaire, spécifiant qu'un État membre a la possibilité de retirer un site du réseau et rappeler que le Secrétariat est disponible pour aider l'État membre à soumettre l'examen périodique et/ou mettre le site à niveau.

XIII.B Rapport d'étape sur l'examen et l'actualisation du formulaire d'examen périodique

204. Le Secrétariat a présenté le document SC-12/CONF.224/14. M. Robert Barbault, Président du Comité national français du MAB et Président du Groupe de travail sur l'actualisation des formulaires de proposition et d'examen périodique, a rappelé l'objectif, le mandat et la méthodologie du groupe tels que définis par le Conseil du MAB en 2010 à sa 22^e session. Il a informé le Conseil que le groupe de travail cherchait à faciliter la tâche des gestionnaires. Le formulaire d'examen périodique avait été actualisé en s'inspirant du formulaire utilisé par le Canada afin de mieux évaluer et suivre les changements, progrès et résultats intervenant dans les réserves de biosphère. Le groupe de travail avait veillé à poser des questions communes et à traiter des problèmes communs tout en respectant la diversité des contextes et des sites. Il s'était efforcé d'assurer une continuité entre les formulaires de proposition et d'examen périodique, de poser des questions plus précises afin d'obtenir des données plus exactes et détaillées, notamment sur les indicateurs utilisés par chaque site pour les fonctions clés. Un récapitulatif des principales questions devant être traitées par le site, y compris son objectif en matière de développement durable, avait également été ajouté au formulaire. Enfin, M. Barbault a fait état

d'ajouts apportés aux deux formulaires afin d'accroître la visibilité et la communication des sites et du Réseau mondial des réserves de biosphère.

205. Plusieurs États membres ont félicité M. Barbault et le groupe de travail des efforts qu'ils avaient accomplis, de manière à la fois très détaillée et approfondie, pour actualiser les deux formulaires et ont regretté qu'aucune communication n'ait été directement adressée aux comités nationaux du MAB pour les informer que les formulaires actualisés étaient en ligne pour observations depuis février 2012. Le Conseil du MAB a par conséquent prié le Secrétariat d'envoyer par voie électronique une version avec « suivi des modifications » et une version propre des deux formulaires actualisés aux comités nationaux du MAB et aux délégués auprès de l'UNESCO afin qu'ils puissent faire parvenir leurs observations d'ici au 30 octobre 2012 s'ils le souhaitent.

206. Le CIC-MAB a décidé de déléguer au Bureau du MAB le pouvoir d'approuver la version finale des deux formulaires une fois que les observations complémentaires reçues des États membres et des comités nationaux du MAB d'ici à la date butoir du 30 octobre 2012 auraient été insérées et incorporées, afin que les formulaires actualisés puissent être finalisés et remplacent ceux qui existent pour les propositions et les rapports d'examen périodique à compter du 1^{er} janvier 2013.

XIV. Bourse Michel Batisse pour la gestion des réserves de biosphère

207. Le Secrétariat a brièvement présenté le document SC-12/CONF.224/10, a informé le Conseil qu'il avait reçu six dossiers émanant de six pays et que cinq d'entre eux seulement remplissaient les critères pour être retenus. Les membres du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère ont recommandé aux membres du Bureau sortant du Conseil du MAB de décerner la Bourse Michel Batisse 2012 à Mme Elizabeth Taylor, spécialiste en biologie marine à la réserve de biosphère de Seaflower, en Colombie, pour son étude de cas sur « L'amélioration du développement durable et de la conservation du récif corallien grâce à la gestion communautaire du bassin versant dans la réserve de biosphère de Seaflower ». En avril 2012, cette recommandation a été transmise par voie électronique à tous les membres du Bureau sortant du CIC-MAB qui l'ont approuvée à l'unanimité.

208. Mme Taylor a présenté son étude de cas sur la réserve de biosphère de Seaflower et reçu sa bourse des mains de la Présidente du Conseil du MAB. Les États membres et les observateurs l'ont chaleureusement félicitée pour son exposé et un État membre a fait valoir la nécessité de mieux faire connaître les études de cas récompensées par la bourse Michel Batisse car elles exposent de bonnes pratiques et sont des sources d'inspiration.

XV. Cartographie des réserves de biosphère

209. Le Secrétariat a présenté le document SC-12/CONF.224/13 qui décrit les efforts déployés au sein du WNBR en matière de cartographie, notamment la mise au point de la carte imprimée, régulièrement publiée depuis 2008 et dont la prochaine édition paraîtra en 2013, l'inclusion du WNBR dans les planisphères tactiles de l'exposition « L'UNESCO ouverte », ainsi que les efforts régionaux en matière de cartes de zonage détaillées. Le Secrétariat a fait part de son intention d'établir une carte de zonage numérisée rassemblant des informations sur la superficie totale de chaque réserve de biosphère, avec des délimitations pour chacune de leurs zones, constituée à partir des cartes numériques qui seront désormais demandées dans les formulaires de proposition et d'examen périodique ainsi que des contacts avec chaque site.

210. Le prototype de système d'information géographique (SIG) interactif en ligne développé par le réseau AfriMAB, qui indique le zonage des réserves de biosphère en Afrique, a été présenté. La carte a été mise au point par le Secrétariat en collaboration avec les comités nationaux du MAB et les responsables de réserves de biosphère qui ont fourni les données. Plusieurs applications ont été présentées, y compris l'interface avec Google Earth.

211. Le CIC a réservé un accueil très favorable à cette proposition, soulignant la forme participative qu'avait prise cet exercice de cartographie en Afrique et saluant les nombreux liens pouvant être établis avec des outils pédagogiques, la formulation de politiques et l'aménagement du territoire. Il a notamment été souligné que deux types de cartes étaient nécessaires : un outil extérieur du WNBR, qui donne un aperçu du réseau à des fins pédagogiques, et un outil de zonage individuel pour la gestion et la prise de décisions. L'établissement d'un lien avec l'Initiative Biosphère SMART pour l'élaboration d'outils pédagogiques basés sur la cartographie a été encouragé. Les travaux de l'IbéroMAB et du Réseau de réserves de biosphère d'Asie de l'Est (EABRN) visant à mettre au point un atlas rassemblant de nombreuses cartes, avec le soutien de l'Académie chinoise des sciences, ont été mis en avant.

212. Les possibilités d'extension de ces travaux à diverses applications ont été proposées. Un délégué a souligné qu'il était important d'établir une nomenclature commune pour cartographier les écosystèmes au niveau régional à des fins d'évaluation de la biodiversité. Un autre a salué cette avancée comme un puissant outil d'analyse qui permettra au réseau de mieux comprendre les liens et le fonctionnement des régions biogéographiques. Il a en outre été souligné que ces cartes pouvaient être utilisées pour le suivi des indicateurs de développement durable tels que le taux net zéro de dégradation des terres.

213. Les États membres ont demandé que le Secrétariat, lorsqu'il poursuivra la mise au point de cette carte, prête une attention particulière au dossier et aux délimitations à partir desquels la cartographie du WNBR est établie pour faire en sorte que cet outil soit facile à utiliser et à actualiser. Certains orateurs ont craint que ces exigences soient difficilement satisfaites par toutes les réserves de biosphère et ont estimé que des ateliers de renforcement des capacités en matière de cartographie numérique seraient nécessaires. Le Secrétariat a été encouragé à élaborer ces cartes avec le concours de partenaires appropriés et en ayant recours à d'autres outils tels que Google Maps, la Base de données mondiale sur les aires protégées et le projet « *Eye on Earth* » de l'Agence européenne de l'environnement. Il a été proposé de mettre en place un groupe de travail sur « les données spatiales pour les réserves de biosphère » afin d'aider le Secrétariat à accomplir cette tâche de façon stratégique et progressive. Enfin, un délégué a recommandé de concentrer les efforts de cartographie sur les sites post-Séville qui sont à jour dans leurs examens périodiques.

214. Le Secrétariat a souligné que les explications et instructions disponibles concernant les exigences en matière de cartes numériques étaient incluses dans les modifications actuellement apportées aux formulaires de proposition et d'examen périodique figurant dans les documents de la session en cours du CIC. Le CIC a demandé au Secrétariat de lui présenter, à sa prochaine session, des informations actualisées concernant l'état de la cartographie au sein du WNBR et les progrès des travaux en cours.

XVI. Programme de bourses du MAB pour jeunes scientifiques

215. Le Conseil a entériné les 12 lauréats des Bourses 2012 du MAB pour jeunes scientifiques, y compris les deux lauréats des deux Bourses spéciales du MAB pour jeunes scientifiques financées par le Comité national autrichien du MAB, qui ont été sélectionnés par le Bureau du MAB. Les lauréats et leurs thèmes de recherche sont les suivants :

Pays	Lauréat	Intitulé du projet
Bénin	M. KIKI, A. D. Martial	Gestion des conflits relatifs à la conservation autour de la réserve de biosphère de la Pendjari au Bénin
Sénégal	Mme Hiraldo Lopez-alonso, Rocio	Opportunités et problèmes à la gouvernance durable de l'écosystème de mangrove dans la

Pays	Lauréat	Intitulé du projet
		réserve de biosphère du delta du Sine Saloum
Égypte	Mme Saeed, Nouran Mohamed	Effets des perturbations induites par l'homme sur la biodiversité de la réserve de biosphère d'Omayed-Égypte : Implications en termes de planification et de gestion durables
Togo	M. Kemavo, Anoumou	Contribution à l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement participatif de la réserve de biosphère d'Oti-Keran/Oti-Mandour
Ukraine	Mme Stryamets, Nataliya	Gestion durable des forêts au sein des territoires des RB – Défis et opportunités
Côte d'Ivoire	M. Djane, Kabran Aristide	Modélisation de la décision d'agir envers l'environnement de l'élève du primaire des villages de la zone de transition du Parc national de Taï en Côte d'Ivoire : les enjeux théoriques et sociaux
Indonésie	Mme Sabila Ajiningrum, Purity	Stratégie d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets dans la gestion des ressources biologiques des populations locales de la réserve de biosphère de Lore Lindu
Inde	M. Kumar VM, Sathish	Flux de population d'espèces de concombres de mer menacées par le commerce dans la réserve de biosphère du Golfe de Mannar – pour des stratégies d'exploitation durable permettant de réguler la pêche des concombres de mer
Sénégal	Mme N'diaye, Fatou	Mise en place d'une stratégie de bonne gouvernance de la gestion des ressources marines et côtières dans le contexte de la Réserve de Biosphère Transfrontière du Delta du Fleuve Sénégal : cas de l'Aire Marine Protégée de Saint-Louis (AMP Saint-Louis)
Mali	Mme Maïga, Guindo Zeïnabou	Étude sur les activités humaines dans la mare des Crocodiles de Dianguiré (Reserve de biosphère de la boucle de Baoulé)
Fédération de Russie	Mme Shatkovskaya, Alexandra	Exposition de paysages ethniques « Le chemin des ancêtres »
Thaïlande	Mme Prathep, Ancana	Les herbiers marins en tant que puits de carbone dans la réserve de biosphère de Ranong et le Parc national marin de Trang-Haad Chao Mai ; un rôle majeur des herbiers marins

216. En 2012, 75 % des lauréats sont des femmes et 5 % sont originaires d'Afrique. Ces résultats sont conformes aux priorités de l'UNESCO : l'Afrique et l'égalité entre les sexes.

217. Certains délégués ont fait observer que le Bureau devrait accorder davantage d'importance à la répartition géographique des bourses afin d'en assurer la visibilité. Le Secrétariat devrait diffuser l'annonce concernant la Bourse du MAB pour jeunes scientifiques auprès des commissions nationales le 31 octobre 2012 au plus tard.

XVII. Date et lieu pour la 25^e session du MAB-CIC

218. Le Conseil est en principe d'accord pour fixer une date fin mai/début juin et a demandé au Secrétariat de vérifier avec le Centre du patrimoine mondial et par rapport à d'autres événements de l'UNESCO quelle date serait susceptible de convenir, puis de communiquer les dates possibles aux membres du Conseil pour approbation. Aucun État membre n'a encore clairement offert d'accueillir le CIC-MAB l'année prochaine. Si aucune offre précise n'est reçue d'ici à la fin de l'année, la prochaine session du Conseil intergouvernemental se tiendra au Siège de l'UNESCO.

XVIII. Autres questions

219. Le partenariat de longue date entre l'UISB (Union internationale des sciences biologiques) et l'UNESCO-MAB a été mentionné par un délégué. Il s'est félicité à cet égard de la proposition de l'UISB d'utiliser les réserves de biosphère comme sites d'évaluation des « conséquences biologiques du changement mondial » (programme actuel de recherche de l'UISB). Un rapport sur les résultats de telles études dans le réseau EABR devrait être présenté à la prochaine session du CIC.

220. Un observateur a déclaré qu'une coordination et une coopération étroites devraient être assurées entre le Secrétariat et les comités nationaux du MAB, surtout s'agissant des visites de personnel du Secrétariat sur les sites candidats pour devenir des réserves de biosphère. L'observateur a ajouté que les conseils que le Secrétariat du MAB pourrait donner aux comités nationaux du MAB sur des questions telles que le zonage seraient utiles, et accueillis avec le plus grand intérêt, car ils leur permettraient de mieux aider les nouveaux sites candidats.

221. Les représentants des États membres ont rendu hommage au Secrétaire du Programme MAB, M. Ishwaran, et l'ont ovationné debout pour l'exceptionnelle contribution qu'il a apportée au programme et à son succès. Ils ont souligné que M. Ishwaran avait contribué à renforcer la coopération entre les différentes parties prenantes au Programme MAB. M. Choi, Président sortant du CIC-MAB, a remis une plaque honorifique à M. Ishwaran au nom du Conseil et lui a adressé tous ses vœux pour l'avenir. L'inscription sur la plaque est libellée comme suit :

« Distinction décernée par les États membres du MAB à M. Natarajan Ishwaran, Secrétaire du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO en reconnaissance de sa précieuse contribution au Programme dont il a brillamment assuré la direction au cours des 10 dernières années. »

222. M. Ishwaran a remercié les membres du Conseil et déclaré que cela avait été un grand plaisir pour lui de travailler avec l'UNESCO pendant toutes ces années.

223. Le représentant de la Sous-Directrice générale pour les sciences exactes et naturelles a félicité le Conseil de son excellent travail pendant la session et des importants résultats auxquels il était parvenu pour l'avenir du Programme MAB. Il a salué les valeurs sur lesquelles repose le WNBR, qui concordent avec les objectifs de la communauté internationale en matière de développement durable. Il a également rappelé que l'avenir du Programme MAB devrait être prévu dans le prochain plan de travail et la prochaine Stratégie à moyen terme de l'UNESCO. Il a informé

le Conseil que M. Thomas Schaaf exercerait les fonctions de Directeur par intérim de la Division des sciences écologiques et des sciences de la Terre et que le processus de recrutement d'un nouveau directeur pour cette Division démarrerait très bientôt. M. Schaaf a exprimé sa gratitude pour cette occasion qui lui était offerte d'assumer les fonctions de Directeur par intérim de la Division et de Secrétaire du Programme MAB. Il a ajouté qu'en dépit des problèmes financiers auxquels l'Organisation était actuellement confrontée il ferait de son mieux, avec tous ses collègues du Secrétariat du MAB, pour assurer le bon déroulement et la réussite du Programme MAB.

XIX. Adoption du rapport

224. Le Rapporteur du CIC-MAB, M. Sergio Guevara Sada, a présenté, paragraphe par paragraphe, le projet de rapport de la 24e session aux membres et observateurs du CIC. Les modifications, additions et suppressions introduites par les délégations ont été notées et, dans quelques cas, les États membres ont soumis des textes écrits à substituer à la teneur du projet de rapport.

225. Se référant au paragraphe 9 du rapport du Secrétaire du Programme MAB, la délégation de la République arabe d'Égypte a suggéré que l'UNESCO pourrait également saisir l'occasion de sa participation aux processus interinstitutions liés à l'élaboration des ODD afin de positionner le MAB et le WNBR comme sources de données, de connaissances, d'informations et d'expériences pour articuler les ODD et définir des indicateurs, des points de référence et des mécanismes de suivi en faveur de leur réalisation. À cet égard, l'UNESCO pourrait envisager de promouvoir le MAB et le WNBR comme principales plates-formes d'action en faveur du développement durable dans le cadre du suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD) qui devrait s'achever fin 2014. La Conférence de clôture de la DEDD, qui devrait être organisée au Japon fin 2014, pourrait être un forum où les États membres auront latitude d'examiner cette possibilité avec toute l'attention qu'elle mérite. En sa qualité de principale plate-forme UNESCO au service du développement durable après 2014, le cadre de programmation et de budgétisation du MAB et du WNBR doit être revu afin de renforcer suffisamment ces derniers de manière que les attentes des États membres puissent être satisfaites. Une telle approche serait pleinement conforme aux recommandations des 35e et 36e sessions de la Conférence générale de l'UNESCO sur le MAB et le WNBR comme plates-formes d'apprentissage prioritaires au service du développement durable.

226. S'agissant du Point VII.B de l'ordre du jour (paragraphe 40 du rapport), le délégué du Kenya a soumis un texte au nom du Kenya et du réseau AfriMAB. Il a transmis les excuses du Président du Comité national kényan pour le MAB, actuel Président de l'AfriMAB, qui n'a pu être présent à la session du CIC-MAB. Il a indiqué aux membres du Conseil que des exemplaires du rapport national du Kenya et du rapport de l'AfriMAB étaient à leur disposition à l'extérieur de la salle, et que ces derniers seraient transmis au Secrétariat pour être mis en ligne sur le MABnet.

227. Se référant au paragraphe 160, relatif à l'examen périodique de la réserve de biosphère de Wadi Allaqi, le Président du Comité national égyptien pour le MAB a souligné (1) qu'une carte de zonage de la réserve de biosphère de Wadi Allaqi avait été jointe au dossier de candidature et que le zonage n'avait jamais été modifié depuis lors ; (2) que des dizaines d'articles scientifiques concernant les travaux de recherche menés dans la réserve de biosphère de Wadi Allaqi avaient été publiés avant même sa désignation comme réserve de biosphère jusqu'à ce jour, mais qu'aucune synthèse des conclusions de ces travaux n'avait été faite. Il conviendrait donc, dans la recommandation, de demander la compilation et la synthèse des conclusions de ces travaux. L'évolution au fil du temps pourrait alors être retracée.

228. Le projet de rapport a été adopté avec les modifications, ajouts et suppressions proposés par les membres et observateurs lors de son examen le 13 juillet 2012, dernier jour de la 24^e session du CIC-MAB tenue au Siège de l'UNESCO, du 9 au 13 juillet 2012.

XX. Clôture de la réunion

229. M. Ishwaran a remercié la Présidente et les délégués d'avoir contribué à faciliter l'adoption du rapport. Il a indiqué que le rapport, tel qu'amendé, serait mis en ligne sur le site Web UNESCO-MAB pendant deux semaines, c'est-à-dire jusqu'au 27 juillet 2012, pour que les modifications nécessaires, concernant notamment la liste des participants, puissent y être apportées, et a invité tous les participants à la session du Conseil à communiquer au Secrétariat du MAB (de préférence par courrier électronique : n.raondry@unesco.org, avec copie à m.ocloo@unesco.org) tout changement requis. Le rapport sera ensuite finalisé avec l'approbation du Rapporteur d'ici la fin de juillet 2012. L'importante liste des décisions et recommandations sera extraite du rapport et distribuée à l'ensemble des États membres et observateurs du Conseil intergouvernemental.

230. La Présidente a indiqué qu'elle espérait que toutes les décisions adoptées à la présente session du CIC recevraient la plus grande attention de la part des parties prenantes et partenaires concernés, à tous les niveaux. Elle a remercié la Directrice générale, le Secrétariat du MAB, les délégués au Conseil, les observateurs, l'équipe de traducteurs et les services de restauration. Enfin, elle a remercié tous ceux qui lui avaient apporté leur soutien dans l'exercice de ses fonctions de Présidente de la présente session du CIC-MAB.

231. La Présidente a ensuite déclaré close la 24^e session du CIC-MAB.

Annexe 1:

**UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION /
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**International Coordinating Council of the Man and the Biosphere (MAB) Programme /
Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)**

Twenty-four session / Vingt-quatrième session

UNESCO, Headquarters, Paris, Room XII (Fontenoy Building)

9 -13 July 2012

9 -13 juillet 2012

<http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecological-sciences/man-and-biosphere-programme/about-mab/icc/icc/24th-session-of-the-mab-council/>

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

ICC MEMBERS / MEMBRES DU CIC

AUSTRIA / AUTRICHE

Dr Guenter Koeck
Executive Secretary
Austrian Academy of Sciences
International Research Programmes
Dr. Ignaz Seipel Platz 2
A-1010 Vienna
Tel: (43.1) 51581 1271
Fax: (43.1) 51581 1275
E-mail: guenter.koeck@oeaw.ac.at

Mr Josef Fanninger
Markt 89
5570 Mauterndorf
Tel. +43 6472 7740
Fax: +43 6472 7740
Mobile: +43 664 1137070
E-mail: josef.fanninger@lundau.org

Mr Dietmar Rossmann
Ebene Reichenau 117
9565 Reichenau
Tel. +43 4275/665
Fax: +43 4275/7089
Mobile: +43 664/6202357
E-mail: dietmar.rossmann@ktn.gr.at

BAHRAIN / BAHRAIN

Ms fareeda Ali Murad
Permanente Delegate
Permanent Delegation of Bahrain to UNESCO
UNESCO House
Tel. +33 1 45 68 31 13/10
E-mail: dl.bahrein@unesco-delegations.org

BELARUS / BELARUS

H. E. Mr Aleksandr Pavlovsky
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary of the Republic of Belarus to France,
Permanent Delegate
Permanent Delegation of the Republic of Belarus to UNESCO
38 boulevard Suchet
75016 PARIS
Tel. +33 1 44 14 69 79
Fax. +33 1 44 14 69 70
E-mail : france@mfa.gov.by
Ms Ilona Yurevich
Advisor
Permanent Delegation of the Republic of Belarus to UNESCO
38 boulevard Suchet
75016 PARIS
Tel. +33 1 44 14 69 73
Fax. +33 1 44 14 69 70
Mobile : 33 6 16 18 69 58
E-mail : france@mfa.gov.by

Dr. (Ms) Natallia Rybianets
Vice-Chairperson
Belarusian MAB National Committee
Belarusian State University
4, Nezavisimosti Ave.,
Minsk 220030 Belarus
Tel: (375.17) 328 64 01
Mobile: +375 (29) 684 14 56
Fax: (375.17) 328 64 01
E-mail: mab@bsu.by

BENIN / BENIN

S. Ex. M. Olabiyi Babalola Joseph Yai
Ambassadeur, Délégué permanent
Délégation permanente du Bénin auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
Tel. +33 1 45 68 30 26
Fax/ +33 1 43 06 15 55
E-mail : o.yai.bj@unesco-delegations.org / dl.benin@unesco-delegations.org

Mme Marguerite Yallou épouse Kogui N'Douro
Conseiller
Délégation permanente du Bénin
Maison de l'UNESCO
Tel. +33 1 45 68 30 89
Mobile: +33 6 59 12 71 36
E-mail: d.yallou.bj@unesco-delegations.org

Mme Françoise Medegan
Premier Conseiller
Délégation permanente du Bénin
Maison de l'UNESCO
Tel. +33 1 45 68 30 63
Fax. +33 1 43 06 15 55
E-mail: f.medegan.bj@unesco-delegations.org

CHILE / CHILI

Mr Alvaro Jara
Permanent Delegation of Chile to UNESCO
UNESCO House

Tel. +33 1 45 68 29 51
Fax +33 1 45 68 29 52
E-mail : a.jara.dl@unesco-delegations.org

Ms Beatriz Rioseco
UNESCO House
Tel. +33 1 45 68 29 55
Fax +33 1 45 68 29 52
E-mail : b.rioseco.dl@unesco-delegations.org

COSTA RICA / COSTA RICA

Ms Ana Elena Pinto
Ministre Conseiller auprès de la Délégation du Costa Rica
Délégation permanente du Costa Rica auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
Tel. +33 1 45 68 25 72
E-mail : dl.costa-rica@unesco-delegations.org

Ms Montserrat Vargas
Ministre Conseiller auprès de la Délégation du Costa Rica
Délégation permanente du Costa Rica auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
Tel. +33 1 45 68 25 72
E-mail : dl.costa-rica@unesco-delegations.org

COTE D'IVOIRE / COTE D'IVOIRE

Dr Martine TAHOUX TOUAO
Chef de la Délégation de la Côte d'Ivoire
Directrice du CRE
08 BP 109
Abidjan 08
Tel. (225) 22478033
Mobile: (225) 07921641
E-mail: mtahoux@yahoo.fr

Mr KOUADIO LOUKOY
Suppléant, Conseiller
Délégation permanente de la Côte d'Ivoire auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO

Colonel TONDOSSAMA ADAMA
Conseiller
Directeur Général de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves
Coordonnateur adjoint du Comité National du MAB
Abidjan

DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA / REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE

H.E. Mr. YUN Yong Il
Ambassador, Permanent Delegate of DPR of Korea to UNESCO
UNESCO House

Mr. KIM Yong U
Deputy Permanent Delegate
Minister of the Permanent Delegation of DPR of Korea to UNESCO
UNESCO House

Mr. RI Yong Ho

Counsellor of the Permanent Delegation of DPR of Korea to UNESCO
UNESCO House
Tel: 01 4568 2563
01 4568 2564
Fax: 01 4568 2562
Email: dl.korea-pdr@unesco-delegations.org

EGYPT / EGYPTE

Dr Mohamed Sameh AMR
Ambassador, Permanent Delegate of Egypt to UNESCO
UNESCO House
Tel. 01.45.68.33.09/5
Fax. 01.47.83.41.87
E-mail: dl.egypte@unesco-delegations.org

Prof. (Mrs) Boshra B. Salem
Department of Environmental Sciences - Faculty of Science
University of Alexandria
21511Moharram Bey
Alexandria
Tel. + (202) 5457698
Fax: + (203) 391 1794
Mobile: +2-01001449645
E-mail: boshra.salem@dr.com

Prof. Samir Ibrahim Ghabbour
Chairperson, Egyptian MAB National Committee
Institute of African Research and Studies, Dept. of Natural Resources
Cairo University
12613 Giza
Cairo
Tel. + (202) 23924804
Fax: + (202) 25780979
Mobile: +2-01001449645
E-mail: ghabboursamir@hotmail.com

Ms Samina Ghabbour
c/o Prof Samir Ghabbour
Egyptian National MAB Committee
Tel. + (202) 23919230
Fax: + (202) 25780979
Mobile: +2-01222201967
E-mail: sghabbour@hotmail.com

Ms Manal Abdelwahab
Department of Environmental Sciences - Faculty of Science
University of Alexandria
21511Moharram Bey
Alexandria
Tel. + (2-3) 3922919
Fax: + (2-3) 391 1794
Mobile: +2-1222288901
E-mail: dm_fawzy@yahoo.com

ESTONIA / ESTONIE

Dr Toomas Kokovkin
Estonia MAB National Committee
West Estonian Archipelago Biosphere Reserve
Valli 1
92412 Kärđla
Mobile: +3725023075

E-mail: toomas@arhipelaag.ee

ETHIOPIA / ETHIOPIE

Prof. Mitiku Haile Hailemariam
Permanent Delegation of Ethiopia to UENSCO
UNESCO House
Tel. +33 1 45 68 34 61/62
Mobile: +33 6 47 30 72 38
E-mail: m.haile.et@unesco-delegations.org

GHANA / GHANA

Mr Daniel Amlalo
Chairman
Environmental Protection Agency
P.O. Box M326
Accra
Ghana
Tel. +233.302.662693
Fax.+233.302.662690
E-mail: damlalo@epaghana.org

Mrs Sheila Ashong
Technical Secretary
Senior Programme Officer, Biodiversity
Environmental Protection Agency
P.O. Box M326
Accra
Ghana
Tel. +233.302.664697/8
Mobile: +233.24.4440476
Fax.+233.302.662690
E-mail : sheila.ashong@epa.gov.gh , sashong@gmail.com

Professor William A. Asomaning
Ghana MAB National Committee
Department of Chemistry
University of Ghana
Legon
Ghana
Tel. +233.302.512835/6
Mobile: +233.20.8113042
E-mail : waasoman@ug.edu.gh

HAITI / HAITI

Mr Kerby Lacarriere
Minister Counsellor
Chargé d'Affaires
Permanent Delegation of Haiti to UNESCO
35, Avenue de Villiers
75017 PARIS
Tel. +33 1 42 12 70 54
Fax. +33 1 45 12 82 38
Mobile : +33 6 85 05 18 15
E-mail : delehaitiunesco@wanadoo.fr dl.haiti@unesco-delegations.org

Mr Paul Judex Edouarzin
Rue 4, Pacot
Port-Au-Prince
Tel. +509 3777 1910
E-mail : judouarzin@yahoo.fr

HONDURAS

Mr Alejandro PALMA CERNA
Ambassadeur, Délégué permanent
Délégation du Honduras
Maison de l'UNESCO M3.07
Tel. 33.1.45.68.28.47
Mob. 06.68.96.68.41
E-mail: a.palma.hn@unesco-delegations.org

Mr Carlos MARADIAGA
Délégué permanent adjoint
Délégation du Honduras
Maison de l'UNESCO M3.07
Tel. 33.1.45.68.28.45
Mob. 06.73.59.99.58
E-mail: c.maradiaga.hn@unesco-delegations.org

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) / REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

Dr Asghar Mohammadi-Fazel
Chair of Iranian MAB National Committee
Department of Environment
Pardisan Eco-Park
Hemmat Highway
Tehran
Tel. +98 21 88233102
Fax. +98 21 88233199
Mobile: +98 912 125 1308
E-mail: amfazel@gmail.com / fazel@doe.ir

Ms Mehrasa Mehrdadi
Focal Point of UNESCO MAB programmes
Technical Expert for Habitats and Protected Areas
Department of Environment
Pardisan Eco-Park
Hakim Highway
Tehran
Tel. +98 21 88241720
Fax: +98 21 88233045
E-mail: mehrasa.mehrdadi@gmail.com

Dr Hamid Reza Tashauoei
Water and Wastewater Company
No.8 Abdollah Zadeh St.
Keshavarz Blvd.
Tehran
Tel. +98 21 88993206
Fax: +98 88956176
E-mail: tashauoei@yahoo.com

Dr Hossein Ganjidoust
Full Prof., Environmental E. Dept.
Tarbiat Modares University
P.O. Box 14155-4838
Tehran
Iran
Tel. +98 21 82883332
Fax: +98 21 82883381
Mobile: +98 912 1307981
E-mail: ganjidoust264@gmail.com

ISRAEL / ISRAEL

Prof. Uriel Safriel
Chairperson
Israel National Man and Biosphere Committee
Israeli National Commission for UNESCO
Ministry of Education
91911 Jerusalem
Tel: + (972.2) 5603746/7
Fax: +(972.2) 5603745
E-mail: uriel36@gmail.com

JAMAICA / JAMAIQUE

Mr Everton Hannam
Secretary-General
Jamaica National Commission for UNESCO
25 Dominica Drive
The Towers
Kingston 5
Tel. +1 876 926 5480
Fax. +1 876 929 4022
Mobile: +1 876 564 2811
E-mail: ehannam@gmail.com

JAPAN / JAPON

H.E. Mr Isao Kiso
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Delegate of Japan to UNESCO
Permanent Delegation of Japan to UNESCO
100, avenue de Suffren
75015 PARIS
Tel. +33 1 53 59 27 00
Fax: +33 1 53 59 27 27
E-mail: dl.japan@unesco-delegations.org
Mr Hiroyuki Matsuda
Member of the Japanese National Committee for MAB
Yokohama University
E-mail: jpnatcom@mext.go.jp / matsuda@unu.ac.jp

Mr Kosu Kadota
Minister-Counsellor
Permanent Delegation of Japan to UNESCO
Permanent Delegation of Japan to UNESCO
100, avenue de Suffren
75015 PARIS
Tel. +33 1 53 59 27 00
Fax: +33 1 53 59 27 27
E-mail: k.kadota.jp@unesco-delegations.org

Ms Taka Horio
Assistan Secretary-General
Japanes National Commission for UNESCO
Ministry of Education, Culture, Sports, Science and Technology (MEXT)
3-2-2 Kasumigaseki
Chiyoda-ku
100-8959 Tokyo
Tel. +81 3 67342603
Fax: +81 3 67 34 36 79
E-mail : horio@mext.go.jp

Mr Yukitsugu Ono
Counsellor
Permanent Delegation of Japan to UNESCO

100, avenue de Suffren
75015 PARIS
Tel. +33 1 53 59 27 00
Fax: +33 1 53 59 27 27
E-mail: y.ono.jp@unesco-delegations.org

Mr Toshinori Tanaka (Observer)
Project Assistant Professor,
Graduate School of Frontier Sciences
University of Tokyo

JORDAN / JORDANIE

Mr Mohammed Okour
Deputy Permanent Delegate
Permanent Delegation of Jordan to UNESCO
UNESCO House
Tel. +33 1 45 68 33 29
E-mail: culturalbureau@yahoo.com / dl.jordanie@unesco-delegations.org

KENYA / KENYA

Mr John Paul Oluoch
Senior Research Assistant
Permanent Delegation of Kenya to UNESCO
UNESCO House
Tel. +33 1 45 68 32 81
E-mail: j.oluoch.ke@unesco-delegations.org

LEBANON / LIBAN

Ms Sylvie Fadlallah
Ambassador, Permanent Delegate
Permanent Delegation of Lebanon to UNESCO
UNESCO House
Tel; +33 1 45 68 33 81/80
Fax: +33 1 45 67 34 88
E-mail: dl.liban@unesco-delegations.org

Mr Kenj El Hajal
Advisor
Permanent Delegation of Lebanon to UNESCO
UNESCO House
Tel; +33 1 45 68 33 81/80
Fax: +33 1 45 67 34 88
E-mail: dl.liban@unesco-delegations.org

Mr Ziad Taan
First Secretary
Permanent Delegation of Lebanon to UNESCO
UNESCO House
Tel; +33 1 45 68 33 81/80
Fax: +33 1 45 67 34 88
E-mail: dl.liban@unesco-delegations.org

Ms Naya Khairallah
Second Secretary
Permanent Delegation of Lebanon to UNESCO
UNESCO House
Tel; +33 1 45 68 33 81/80
Fax: +33 1 45 67 34 88
E-mail: dl.liban@unesco-delegations.org

Mme Samia Moukarzel
Attachée Culturelle
Délégation Permanente du Liban auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
Tel ; +33 1 45 68 33 81
Fax : +33 1 45 67 34 88

Mme Dima Rifai
Chargée de mission
Délégation Permanente du Liban auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
Tel ; +33 1 45 68 33 81
Fax : +33 1 45 67 34 88

LITHUANIA / LITHUANIE

Mr Remigijus Ozolincius
Liepu 1, Girionys
LT-53101 Kauno r.
Tel. +837 547310
Fax: +837 547446
Mobile: +37069804737
E-mail: r.ozolincius@gmail.com

Mrs Violeta Baltrusyte
Deputy Permanent Delegate,
Chargé d'affaires a.i.
Permanent Delegation of Lithuania to UNESCO
Maison de l'UNESCO
Tel. +33 1 45 68 33 20
Fax :+ 33 1 45 68 30 41
E-mail : dl.lituanie@unesco-delegations.org

LUXEMBURG / LUXEMBOURG

Dr. Christian Ries
Conservateur
Musée national d'Histoire naturelle (MNHN)
25, rue Münster
L-2160 Luxembourg-Ville
Tel +352-462233-416
Email : christian.ries@mnhn.lu

MEXICO / MEXIQUE

Minister Mauricio Escanero
Representante Permanente Alterno
Permanente Delegation of Mexico to UNESCO
UNESCO House
Tel. +33 1 95 68 33 55
Fax: +33 1 47 34 92 45
E-mail: m.escanero.mx@unesco-delegations.org

Dr. Sergio Guevara Sada
Coordinator SubMAB National Committee
Permanente Delegation of Mexico to UNESCO

Dr. Ismael Madrigal Monarrez
Sciences Officer
Permanente Delegation of Mexico to UNESCO
UNESCO House
Tel. +33 1 95 68 34 875
Fax: +33 1 47 34 92 45
E-mail: i.madrigal@unesco.org

NIGERIA / NIGERIA

Mr Patrick Okafor
Permanent Delegation of the Federal Republic of Nigeria to UNESCO
UNESCO House
Tel. +33 1 45 68 27 27
Fax: +33 1 45 67 59 41
E-mail: dl.nigeria@unesco-delegations.org

NORWAY / NORVEGE

Mr Peter Haugan
MAB National Committee
Nansen Center
Thormohlensgate 47
N-5006 Bergen
Tel. +47 46682114
Fax : +47 55 20 5801
E-mail : peter.haugan@nersc.no
Ms Kristine Johansen
Intern to the Permanente Delegation of Noway
Permanente Delegation of Norway to UNESCO
UNESCO House
Tel. +33 1 45 68 34 35
Fax: +33 1 45 67 92 03
E-mail: dl.norway@unesco-delegations.org / k.johansen.no@unesco-delegations.org

PORTUGAL / PORTUGAL

S. Ex. Mr Francisco Seixas Da Costa
Ambassadeur, Représentant Permanent du Portugal auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
Tel. +33 1 45 68 30 55
E-mail: dl.portugal@unesco-delegations.org

Mr Pedro Sousa Abreu
Représentant Permanent Adjoint du Portugal auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
Tel. +33 1 45 68 30 55
E-mail: dl.portugal@unesco-delegations.org

Ms Terasa Salado
Attachée Technique
Délégation permanente du Portugal auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
Tel. +33 1 45 68 30 58
Mobile: +33 6 63 10 38 51
E-mail: t.salado@unesco.org

Mr Antonio Abreu
MAB Portugal – Biosphere Reserve Santana
Urbanização da Portada santo Antonio, 7
9050 – 288 Funchal
Madeira
Tel. +351 912213098
E-mail: antoniodabreu@netmadeira.com

Ms Cristina Abreu
MAB Portugal – Biosphere Reserve Santana
Urbanização da Portada santo Antonio, 7
9050 – 288 Funchal
Madeira
Tel. +351 918739068

E-mail: cristinaabreu@netmadeira.com

REPUBLIC OF KOREA / REPUBLIQUE DE COREE

H. E. Mr JANG Ki-won
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary,
Permanent Delegate
Permanent Delegation of the Republic of Korea to UNESCO
Tel. +33 1 44 10 24 01
Fax: +33 1 43 35 38 24
E-mail: dl.coree-rep@unesco-delegations.org

Mr Bae Byeong-soo
Alternated Head of Delegation
Director
Public Diplomacy Division
Ministry of Foreign Affairs and Trade of the Republic of Korea

Ms Yoo Hye-ran
Minister-Counsellor
Deputy Permanent Delegate of the Republic Of Korea to UNESCO

Mr Yoo Ji-wan
First Secretary
Permanent Delegation of the Republic of Korea to UNESCO

Mr Yi Min-hong
Second Secretary
Permanent Delegation of the Republic of Korea to UNESCO

Mr Kim Myung Soo
Attaché
Permanent Delegation of the Republic of Korea to UNESCO

Ms Park Sung-heui
Second Secretary
Public Diplomacy Division
Ministry of Foreign Affairs and Trade of the Republic of Korea

Ms Mee Ja Park
Ministry of Environment
Nature Policy Division, Nature Conservation Bureau
Government Complex-Gwacheon, 88 Gwanmum-ro
Gwacheon-si Gyeonggi-do, 427-729
Tel. +82 2 2110 6731
Fax. +82 2 504 9207
Mobile: +82 10 5515 2013
E-mail: pmja@korea.kr

Mr Chung-II Choi
MAB National Committee of Republic of Korea
Taeyoung Bldg 12th floor
129 Mapo-Ro (Gongdeok-Dong)
Mapo-gu
Seoul
Tel. +82 2 3279 2807
Fax. +82 2 3279 2833
Mobile: +82 10 9194 5534
E-mail: cichoi@hanyang.ac.kr

Mr Do-Soon Cho
MAB National Committee of Republic of Korea
Department of Life Science
The Catholic University of Korea
Bucheon-Si, Gyenggi-Do
Tel. +82 2 2164 4357
Fax: +82 2 2164 4765
Mobile: +82 10 3019 4537
Mr Jae-Kyong Chun
MAB National Committee of Republic of Korea
Taeyoung Bldg, 12th floor
129 Mapo-Ro (Gongdeok-Dong)
Mapo-Gu
Seoul
Tel. +82 2 3279 2807
Fax. +82 2 3279 2833
Mobile: +82 11 224 5907
E-mail: doctorchun@naver.com

Mr Young-Wook Kim
Ministry of Environment
General Services Division
Government Complex-Gwacheon
88 Gwanmum-ro
Gwacheon-si Gyeonggi-do, 427-729
Tel. +82 2 2110 6569
Fax: +82 2 504 9280
Mobile: +82 10 9305 8706
E-mail: kiyw@korea.kr

Mr Jong-Koan Choi
MAB National Committee of Republic of Korea
Taeyoung Bldg, 12th floor
129 Mapo-Ro (Gongdeok-Dong)
Mapo-Gu
Seoul
Tel. +82 2 3279 2800
Fax. +82 2 3279 2833
Mobile: +82 10 6202 4541
E-mail: jkchoi@knps.or.kr

Mr Ji-Boo Park
MAB National Committee of Republic of Korea
Taeyoung Bldg, 12th floor
129 Mapo-Ro (Gongdeok-Dong)
Mapo-Gu
Seoul
Tel. +82 2 3279 2807
Fax. +82 2 3279 2833
Mobile: +82 10 8854 8580
E-mail: jiboo77@gmail.com

Mr Byung-Seon Kahng
MAB National Committee of Republic of Korea
356 Hwaumsa-Ro
Masan-Myun
Gurye-Gun
Jeollanamdo
Tel. +82 61 780 7700
Fax: +82 61 780 7706
Mobile: +82 11 9996 7051
E-mail: pulcher67@naver.com

Ms Eun-Young Kim
Korean National Commission for UNESCO
26 Myeongdong-Gil Jung-Gu
Seoul 100-810
Tel. +82 2 6958 4122
Fax: +82 2 6958 4252
Mobile: +82 10 3260 3917
E-mail: heidi@unesco.or.kr

Mr Hwan-Jun Lee
WCC Promotion Office, Jeju Special Self-Governing Province
30 Munyeon-ro, Jejusi
Jeju-do 690-700
Tel. +82 64 710 2858
Fax: +82 64 710 6049
Mobile: +82 10 9505 2257
E-mail: hwanjun@korea.kr

Ms Min-Suk Kang
Office of World Natural Heritage Site Management
Jeju Special Self-Governing Province
30 Munyeon-ro, Jejusi
Jeju-do 690-700
Tel. +82 64 710 6987
Fax: +82 64 710 6029
Mobile: +82 10 9313 1465
E-mail: ms3kang@korea.kr

Mr Kil-Rim Ko
Office of World Natural Heritage Site Management
Jeju Special Self-Governing Province
30 Munyeon-ro, Jejusi
Jeju-do 690-700
Tel. +82 64 710 6576
Fax: +82 64 710 6029
Mobile: +82 10 3166 8003
E-mail: kgr7766@korea.kr

Mr Jaekyong Chun
Yang-Jae-Dong 90-4
Seo-Cho-Gu
Seoul
Tel. +82 2 3498 8742
Fax: +82 2 579 2382
Mobile +82 11 224 5907
E-mail: doctorchun@naver.com

Mr Cho Heesong
OECD secretary
Ministry of Environment
General Services Division
Government Complex-Gwacheon
88 Gwanmum-ro
Gwacheon-si Gyeonggi-do, 427-729
Tel. +82 2 2110 6569
Fax: +82 2 504 9280

TANZANIA (UNITED REPUBLIC OF) / TANZANIE

Mr Mohammed Shaaban Sheya
Deputy Permanent Delegate
Permanente Delegation of Tanzania to UNESCO

UNESCO House
Tel. +33 1 45 68 27 31
Fax: +33 1 45 66 09 14
E-mail: mssheya@hotmail.com dl.tanzanie@unesco-delegations.org

THAILAND / THAILANDE

Ms Orachart Suebsith
Permanent Delegation of Thailand to UNESCO
UNESCO House
Tel. +33 1 45 68 31 23
Fax: +33 1 45683124
Mobile: +33 6 81810701
E-mail: dl.thailande@unesco-delegations.org

TURKEY / TURQUIE

Mr Erdogan Ertürk
Turkish Representative of MAB Committee
Ministry of Forestry and Water Affairs
Söğütozu cad. No. 14/E
Ankara
Tel. +90-312-2075883
Mobile: +90-532 7014545
Fax/ +90-312-2076146
E-mail: erdoganerturk@yahoo.com

Mr Mahir Küçük
Undersecretary, Head of Turkish National MAB Committee
Ministry of Forestry and Water Affairs
Söğütozu cad. No. 14/E
Ankara
Tel. +90-312-2076285
Mobile: +90-5334377871
Fax/ +90-312-2076146
E-mail: mkucuk58@gmail.com

Mr Akif Ozdemir
Counselor
Permanent Delegation of Turkey to UNESCO
UNESCO House
Tel. + 33 1 45 68 27 15/16
Fax : +33 1 40 56 04 13
E-mail : dl.turquie@unesco-delegations.org

Ms Simla Ozkaya
Counselor (Transboundary Waters and Environment)
Permanent Delegation of Turkey to UNESCO
UNESCO House
Tel. + 33 1 45 68 27 15/16
Fax : +33 1 40 56 04 13
E-mail : dl.turquie@unesco-delegations.org

UNITED KINGDOM OF GREAT BRITIAN AND NORTHERN IRELAND/ ROYAUME UNI

Mr Martin Price
Chair, UK MAB Committee
Perth College
University of the Highlands and Islands
Crieff Road
Perth PH1 2NX
Tel. +44 1738 877217
Fax: +44 1738 877018
Mobile: +44 7967 170074

E-mail: martin.price@perth.uhi.ac.uk

Mr Andrew Bell
UK MAB Committee
Civic Centre
Barnstaple
Devon EX31 1EA
Mobile : +44 7967134149
E-mail : andrew.bell@devon.gov.uk

UKRAINE / UKRAINE

Mr Pavlo Cherinko
Deputy Chairperson
MAB National Committee
National Academy of Sciences of Ukraine
54, Volodymyrs'ka St.
01601 Kyiv-30
Tel. +38 044 234 86 30
Fax: (380.44) 234 32 43
E-mail: cherinko@nas.gov.ua

Mr Roksolana Ivanchenko
Secretary-General
National Commission of Ukraine for UNESCO
Ministry of Foreign Affairs
1, Mykhailivska Square
UA - 01018 Kyiv
Tel. +38 044 238 16 91
Fax : + 38 044 238 18 36
E-mail: unesco@mfa.gov.ua

Ms Koualova Oleksandra
Deputy Permanent Delegate
Permanent Delegation of Ukraine to UNESCO
UNESCO House
Tel. +33 1 45 68 26 61
Fax. +33 1 45 68 26 61
E-mail: dl.ukraine@unesco-delegations.org

VIET NAM / VIET NAM

S. Exc. M. DUONG Van Quang
Ambassadeur, Délégué permanent de la Délégation du Vietnam auprès de l'UNESCO

M. CUNG Duc Han
Deuxième secrétaire de la Délégation du Vietnam auprès de l' UNESCO

M. THAI Quang Nam
Conseiller

Mlle NGUYEN Thuy Vy
Stagière

Délégation permanente du Vietnam auprès de l'UNESCO
2, rue Leverrier
75006 PARIS
Tel. +33 1 44 32 08 77
Fax. +33 1 44 32 08 79
E-mail : unescovn@yahoo.com

OBSERVERS / OBSERVATEURS
UNESCO MEMBER STATES / ETATS MEMBRES DE L'UNESCO

ARGENTINA / ARGENTINE

Mrs Elisabeth Winpfheimer
Permanent Delegation of Argentina to UNESCO
UNESCO House
Tel. +33 1 45 68 34 38
Fax: +33 1 43 06 60 35
E-mail: dl.argentine@unesco-delegations.org

Mr Pablo Prospero
Permanent Delegation of Argentina to UNESCO
UNESCO House
Tel. +33 1 45 68 34 38
Fax: +33 1 43 06 60 35
E-mail: dl.argentine@unesco-delegations.org

Ms Noelia Dutrey
Permanent Delegation of Argentina to UNESCO
UNESCO House
Tel. +33 1 45 68 34 38
Fax: +33 1 43 06 60 35
E-mail: dl.argentine@unesco-delegations.org

BRAZIL / BRESIL

H. E. Mrs Maria Laura Da Rocha
Ambassador, Permanent Delegate of Brazil to UNESCO
Permanent Delegation of Brazil to UNESCO
UNESCO House
Tel; +33 1 45 68 84
Fax. +33 1 47 83 28 40
E-mail: dl.brazil@unesco-delegations.org

Ms Janine-Monique Bustani
Permanent Delegation of Brazil to UNESCO
UNESCO House
Tel; +33 1 45 68 84
Fax. +33 1 47 83 28 40
E-mail: jm.bustani.br@unesco-delegations.org

Mr Nilo Dytz
Advisor
Permanent Delegation of Brazil to UNESCO
UNESCO House
Tel; +33 1 45 68 84
Fax. +33 1 47 83 28 40
E-mail: n.dytz.br@unesco-delegations.org

CAMEROON / CAMEROUN

Dr Dieudonne Ndjonka
Chargé d'Etudes Assistant
Division of scientific policies and planning
Ministry of scientific research and innovation
Yaoundé
Mobile: + 77052511 / 99526178
E-mail: dede_ndjonka@yahoo.com

CANADA / CANADA

Mme Michèle Stanton-Jean
Conseiller
Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO

5 rue de Constantine
75007 Paris
Tel. +33 1 44 43 25 90
Fax: +33 1 44 43 25 79
Mobile: +33 6 87 95 31 04
E-mail: Michele.stanton-jean@international.gc.ca

Mme Dominique Levasseur
Conseiller
Délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO
5 rue de Constantine
75007 Paris
Tel. +33 1 44 43 25 73
Fax: +33 1 44 43 25 79
Mobile: +33 6 25 78 74
E-mail : dominique.levasseur@international.gc.ca

M. Jean-Philippe L. Messier
Association Canadienne des Réserves de la Biosphère / Comité MAB Canadien
3, avenue Denonville
Baie-Comeau
Québec
G4Z 2W6
Tel. +1 418 293 2548
Fax. +1 418 296 0188
E-mail: jpmessier@rmbmu.com

CHINA / CHINE

Mr Ding Wang
Secretary-General, China MAB National Committee
Institute of Hydrobiology
Chinese Academy of Sciences, Wuhan
Hubei 430072
P.R. China
Tel. +86.27.68780178
Mobile: +13507183378
Fax. +86.27.68780123
E-mail: wangd@ihb.ac.cn

CONGO / CONGO

Mr Joachim MANDAVO
Advisor
Permanent Delegation of Congo
Mob. 06.99.95.02.13
E-mail: mandavojoachim@yahoo.fr

COLOMBIA / COLOMBIE

Ms Sonia SARMIENTO
Ambassador
Permanente Delegate
Permanent Delegation of Colombia
UNESCO House
Tel. 01.45.68.28.74
Email: J.angolo.co@unesco-delegations.org

Ms Juliana Angulo
Adviser
Permanent Delegation of Colombia
UNESCO House
Tel. 01.45.68.28.74
Email: J.angolo.co@unesco-delegations.org

CROATIA / CROATIE

Ms Bojic Mirna
Ministry of Environment and Nature Protection
Republike Austrije 14
10000 Zagreb
Tel.+385 1 4866 105
Fax.+358 1 4866 100
E-mail: mirna.bojic@mzojp.hr

Ms Alida Matkovic
Permanent Delegation of Croatia to UNESCO
UNESCO House
Tel. +33 1 43 06 12 97
Fax. +33 1 45 68 31 48
E-mail: dl.croatie@unesco-delegations.org

CYPRUS / CHYPRE

Mlle Mélanie Melodias
Délégation permanente de Chypre auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
Mobile : +33 6 13 73 71 09
E-mail : del.cyprus@unesco-delegations.org

DENMARK / DANEMARK

Ms Cecilie WEISBERG
Permanent Delegation of Danemark
UNESCO House
Tel. 01.45.68.29.29
Mob. 06.98.77.33.57
E-mail: dl.denmark@unesco-delegations.org

ECUADOR / EQUATEUR

Mr Lautaro Pozo-Malo
Ambassadeur, Délégué permanent
Délégation permanente de l'Equateur
Maison de l'UNESCO
Bureau M5.23
Tel. 01.45.68.33.03
Mob. 06.42.74.74.03
Fax. 01.43.06.49.06
E-mail: dl.ecuador@unesco-delegations.org

Ms. Maria Fernanda Bermudez
Délégation permanente de l'Equateur
Maison de l'UNESCO
Bureau M5.23
Tel. 01.45.68.33.03
Mob. 06.42.74.74.03
Fax. 01.43.06.49.06
E-mail: dl.ecuador@unesco-delegations.org

Mr Claude Lara
Deputy Permanent Delegate
Délégation permanente de l'Equateur
Maison de l'UNESCO
Bureau M5.23
Tel. 01.45.68.33.03
Mob. 06.42.74.74.03
Fax. 01.43.06.49.06
E-mail: dl.ecuador@unesco-delegations.org

EL SALVADOR / EL SALVADOR

H.E. Mrs Lorena Sol De Pool
Ambassador, Permanent Delegate
Permanent Delegation of El Salvador to UNESCO
UNESCO House
Tel. +33 1 45 68 34 19
Fax: +33 1 47 34 41 86
E-mail: dl.el-salvador@unesco.org

Ms Nanette Viaud Desroches
Advisor
Permanent Delegation of El Salvador to UNESCO
UNESCO House
Tel. +33 1 45 68 34 19
Fax: +33 1 47 34 41 86
E-mail: dl.el-salvador@unesco.org

FINLAND / FINLANDE

Ms Kirsi VANAMO-SANTACRUZ
Minister Counsellor, Deputy Permanent Delegate of Finland to UNESCO
Permanent Delegation of Finland to UNESCO
UNESCO House
Tel. 01 45 68 34 32
Fax 01 43 06 19 02
E-mail : dl.finland@unesco-delegations.org

Ms Vanamo KUOSMANEN
Intern
Permanent Delegation of Finland to UNESCO
UNESCO House
Tel. 01 45 68 34 33
Fax 01 43 06 19 02
E-mail : dl.finland@unesco-delegations.org

FRANCE / FRANCE

M. Robert Barbault
Président du Comité MAB
Muséum national d'Histoire Naturelle
57 Rue Cuvier
75231 PARIS CEDEX 05
Tel: (33) (0) 1 40 79 56 43
E-mail: barbault@mnhn.fr

Mme Catherine CIBIEN
MAB Comité France
B.P. 42234
31321 CASTANET TOLOSAN Cedex
Tel: (33) (0) 5 61 73 57 02
E-mail: catherine.cibien@mab-France.org

Ms Martine Atramentowicz
Chargée de mission MAB France
Maison de Buffon
57, rue Cuvier
41 75231 Paris Cedex 05
Tel: (33)(0)1 40 79 81 56
E-mail: martine.atramentowicz@mab-France.org

Mme Mireille JARDIN
Comité français du MAB

136 avenue Emile Zola
75015 PARIS
Mobile : +33 6 13 50 81 69
E-mail: mireillejardin@mab-France.org

Mme Emmanuelle MATRAS-SWYNGHEDAUF
Biodiversité et développement, relations avec les partenaires
Pôle biodiversité et forêts, DGM
Ministère des affaires étrangères et européennes
Paris

Mme Brigitte Huissier-Muller
8 allée des Pins
78730 St Arnault en Yvelines

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Jörg Bruker
Executive Secretary of the German MAB National Committee
Federal Agency for Nature Conservation, Secretariat of the National MAB Committee
Konstantinstraße 110
D-53179 Bonn
Tel: (49) (0) 228/8491- 1011
Fax: (49) (0) 228/8491-1019
E-mail: Joerg.Bruker@bfn.de

Mr Marc Auer
Federal Ministry for the Environment
Robert Schuman Platz 3
53175 Bonn
Tel. +49 228 3052782
Fax: +49 228 3052694
E-mail: marc.auer@bmu.bund.de

Dr. Reinhard Hessenpflug
Deputy Head
Permanent Delegation of Germany to UNESCO
13-15 avenue Franklin Roosevelt
75008 PARIS
Tel. +33 1 53 83 46 63
Fax. +33 1 53 83 46 67
E-mail : u-unes@pari.diplo.de / dl.germany@unesco-delegations.org

HUNGARY / HONGRIE

Ms Rozalia Erdine Szekeres
Ministry of Rural Development
Kossuth Lazos Ter 11
H-1055 Budapest
Tel. +36 1 795 2397
Fax: +36 1 795 0080
Mobile: +36 30 982 1388
E-mail: rozalia.szekeres.erdine@um.gov.hu

Mr Borbale Fazy
Permanent Delegation of Hungary to UNESCO
UNESCO House
Tel. +36 202133838
E-mail: dl.hungary@unesco-delegations.org

INDIA / INDE

H. E. Mr Vinay Sheel Oberoi
Ambassador, Permanent Delegate
Permanent Delegation of India to UNESCO

UNESCO House
Tel. +33 1 45 68 29 88
Fax: +33 1 45 68 30 14
E-mail: dl.india@unesco-delegations.org

Mr S. S. Panicker
First Secretary
Permanent Delegation of India to UNESCO
UNESCO House
Tel. +33 1 45 68 29 88
Fax: +33 1 45 68 30 14
E-mail: dl.india@unesco-delegations.org

INDONESIA

Prof. Dr. Ir. Yohanes Purwanto
Program Director, The Indonesian MAB Program National Committee
The Indonesian Institute of Sciences (LIPI)
Gedung Kusnoto, Lt IV. Jl. Ir. H. Juanda 18 Bogor 16122
Indonesia
Tel. +62.8128360011
Fax: +622518325854
E-mail : mab-lipi@mab-indonesia.org ; purwanto.lipi@gmail.com
Ir. Gatot Soebiantoro, MSi
Director, Direktorat General of PHKA
Ditjen PHKA, Ministry of Forestry
Gedung Manggala Wanabakti, Ministry of Forestry, Jl. Gatot Subroto, Jakarta
Tel. +628129247038
E-mail: gatsubi@yahoo.com ; mab-lipi@mab-indonesia.org

Prof. Dr. Rer. Pol. Patta Tope, SE
Head Planning Program Agency of Central Sulawesi Province
Bappeda Sulawesi Tengah
Jl. M. Yamin
Tel. + (62-451) 451560 / (62-451) 455431
E-mail : pattatope@yahoo.com ; mab-lipi@mab-indonesia.org

Ir. Harijoko Siswo Prasetyo, MM
Head of Lore Lindu National Park
Lore Lindu National Park
Jl. M. Yamin No. 53 Palu
Tel. + (62-451) 457623 / (62-451) 429270
E-mail : nlloreindu@gmail.com ; mab-lipi@mab-indonesia.org

Ir. Nahardi, MM
Head Forestry Division of Central Sulawesi Province
Dinas Kehutanan Provinsi Sulawesi tengah
Jl. S. Parman No. 53 Palu
Tel. + (62-451) 421260 / (62-451) 426860
E-mail : info@dishut.sulteng.go.id ; mab-lipi@mab-indonesia.org

Ir. Sri Winenang, MM
Head of Bantimurung Bulusaraung National Park
Balai Taman Nasional Bantimurung Bulusaraung
Jl. Poros Maros-Bone KM 12, Maros, Sulawesi Selatan
Tel. + (62-411) 3880252 / (62-411) 3880139
E-mail : dedyasriady@ymail.com; mab-lipi@mab-indonesia.org

Medianto B. Satyawan
Staff of Pertamina EP
Pertamina EP

Menara Standard Chartered Lt, 21-29, Jl. Prof. Dr. Satrio No. 164 Jakarta
Tel. +(62-21) 57974000 / (62-21) 57974555
E-mail : mab-lipi@mab-indonesia.org

Aji Prayudi
Staff of Pertamina EP
Pertamina EP
Menara Standard Chartered Lt, 21-29, Jl. Prof. Dr. Satrio No. 164 Jakarta
Tel. +(62-21) 57974000 / (62-21) 57974555
E-mail : mab-lipi@mab-indonesia.org

Agus Aperianto
Staff of Pertamina EP
Pertamina EP
Menara Standard Chartered Lt, 21-29, Jl. Prof. Dr. Satrio No. 164 Jakarta
Tel. + (62-21) 57974000 / (62-21) 57974555
E-mail: mab-lipi@mab-indonesia.org

Doni Bernadi
Staff of Pertamina EP
Pertamina EP
Menara Standard Chartered Lt, 21-29, Jl. Prof. Dr. Satrio No. 164 Jakarta
Tel. + (62-21) 57974000 / (62-21) 57974555
E-mail : mab-lipi@mab-indonesia.org

Ir. Hugua
Regent of Wakatobi
Government of Wakatobi
Jl. Samburaka No 2
Wangi-Wangi, Wakatobi
Tel. +62-404 21011
E-mail : Manan_1961@yahoo.com ; mab-lipi@mab-indonesia.org

Muh Ali Tembo, SP
Chairman of Local House of Representative (DPRD)
House of Representative of Wakatobi Regency
Jl. Samburaka No 2
Wangi-Wangi, Wakatobi
Tel. +62-404 21011
E-mail : Manan_1961@yahoo.com ; mab-lipi@mab-indonesia.org

Ir. Abdul Manan MSc
Head of Development Planning Program Agency of Wakatobi Regency
Development Planning Program Agency (Bappeda) of Wakatobi Regency
Jl. Uwe Enunu, Wangi-Wangi,
Wakatobi
Tel. +62.81245778958
E-mail : Manan_1961@yahoo.com ; mab-lipi@mab-indonesia.org

L. M. Rusman Emba ST
Chairman of House of Representative of Southeast Sulawesi
House of Representative of Southeast Sulawesi
Kendari, Sulawesi Tenggara, Indonesia
Tel. +62-251-8325854
E-mail: mab-lipi@mab-indonesia.org

Hj. Santi Suwardi
Society of Wakatobi
Jl. Uwe Enunu, Wangi-Wangi,
Wakatobi
Tel. +62.81245778958
E-mail : Manan_1961@yahoo.com ; mab-lipi@mab-indonesia.org

Aida Greenbury McLean
Managing Director Sustainability & Stakeholder Engagement
APP
Plaza BII Tower II, 15th Floor. Jl. MH Thamrin No 51 Jakarta 10350, Indonesia
Tel. +62-21-3929266
E-mail : Aida_greenbury@app.co.id; mab-lipi@mab-indonesia.org

Prof. Dr. T. Dahril
Head of Research and Development Agency of Riau Province
Badan Penelitian Pengembangan Provinsi Riau
Jl. Diponegoro Pekanbaru
Tel. +62-251-8325854
E-mail : mab-lipi@mab-indonesia.org

Drs. A. Akmal JS, MA
Head of Environmental Agency, Riau Province
Badan Lingkungan Hidup Provinsi Riau
Jl. Thamrin Pekanbaru
Tel. +62.81276170919
E-mail : mab-lipi@mab-indonesia.org
Ir. Yanuar, ST, MT
Head of Infrastructure and Environment, Bappeda of Riau Province
Badan Perencanaan Pembangunan Daerah Provinsi Riau
Jl. Gajah Mada 200 Pekanbaru
Tel. +62.811754617
E-mail: mab-lipi@mab-indonesia.org

Meisye Yulianty, ST, MT
Staff of Bappeda Riau Province
Badan Perencanaan Pembangunan Daerah Provinsi Riau
Jl. Gajah Mada 200 Pekanbaru
Tel. +62.8127549333
E-mail : meisye@gmail.com

Ali Taher
Expert of Ministry of Forestry in Social
Ministry of Forestry
Gedung Manggala Wanabakti, Lantai 4, Jl. Gatot Subroto, Jakarta
Tel. +62-251-8325854
E-mail: mab-lipi@mab-indonesia.org

Amal Jaya
Head of Forestry Agency Province of Southeast Sulawesi
Jl. Uwe Enunu, Wangi-wangi, Wakatobi
Tel. +62-251-8325854
E-mail : mab-lipi@mab-indonesia.org

Harianto
Pilot Project Developing Collaborative Management of Cibodas Biosphere Reserve, ITTO
The International Tropical Timber Organization (ITTO)
Gedung Kusnoto, Lt IV. Jl. Ir. H. Juanda 18 Bogor 16122
Indonesia
Tel. +62.81326241078; +62-251-8170570;
Fax +622518325854
E-mail : hari.bid3@gmail.com ; mab-lipi@mab-indonesia.org

Piet Inkawang
Regent of Poso
Bupati Poso
Jl. Pulau Sumba No. 1 Poso, Sulawesi Tengah
Tel. +62-452-23333;
Fax +62-251-8325854

E-mail: mab-lipi@mab-indonesia.org

Fahri Mirza Kurniawan Pedju
Area Based Conservation manager
The Nature Conservancy Indonesia Marine Program
Jl. Pengembak No. 2 Sanur, Denpasar – Bali
Tel. +62.8113854481; +62-361-287272;
Fax +62361270737
E-mail: mab-lipi@mab-indonesia.org

Agus Wahyudi
Head of Gunung Gede Pangrango National Park
Gunung Gede Pangrango National Park
Jl. Raya Cibodas, Cipanas, Cianjur, West Java
Tel. +62-251-8325854
E-mail: mab-lipi@mab-indonesia.org

Sudarto
Vice Governor of Central Sulawesi
Governor of Central Sulawesi
Jl. Dr. Sam Ratulangi No. 101 Palu
Tel.+ (62-451) 423111 / (62-451) 423612
E-mail: mab-lipi@mab-indonesia.org

Sofyan Mile
Regent of Banggai
Governor of Central Sulawesi
Jl. Dr. Sam Ratulangi No. 101 Palu
Tel. + (62-451) 423111 / (62-451) 423612
E-mail: mab-lipi@mab-indonesia.org

Andiswara Adhitama
Assistant Manager Hukum Pertamina
Pertamina EP Region Jawa
Jl. Dr. Sam Ratulangi No. 101 Palu
Tel. +62-251-8325854
E-mail: mab-lipi@mab-indonesia.org

Mr Nardrya Narottam

Permanent Delegation of the Republic of Indonesia to UNESCO
UNESCO House
Tel. +33 1.45.68.29.72
Fax. +33 1.45.66.02.37
E-mail : naro_osh@yahoo.co.id dl.indonesia@unesco-delegations.org

Dr (Ms) Elisabeth Wilks
Sustainability and Stakeholder Outreach
App Plaza B11 Tower 11
15th Floor, Ji Mh, Thamrin no.51
Jarkarta 10350
Mobile: +44 7584 504687
E-mail: liz.wilks@appuk.eu

ITALY / ITALIE

Mr Di Bella Ottavio
Ministry for Environment, Land and sea
General Directorate for Protection of Nature and Sea (EXPERT)
Via Cristoforo Colombo 44
00147 Roma
Tel. +39 06 57228307
Fax. +39 06 57223470
Mobile: +39 392 6591870
E-mail: ottaviodibella@yahoo.it

Ms Mauriello Valentina
CUEIM Consorzio Universitario Di Economia Industriale e Manageriale
Area Ambiente Roma
Via della Sforzesca 1
00100 Roma
Tel. +39 06 57223484
Fax. +39 06 44361923
Mobile: +39 347 3013142
E-mail: valentina.mauriello@gmail.com

Mr Giorgio Andrian
CURSA
Pizza Indipendenza, 5
00185 Roma
Tel. +39 06 4451707
Fax. +39 06 44360433
Mobile: +39 335 68 02 024
E-mail: projects@giogioandrian.eu

Mme Anna Maria Maggiore
General Directorate for Protection of Nature and Sea
Ministry for Environment and Protection of Land and Sea
Via Cristororo Colombo 44 –
00147 Roma
Tel. +39 06 5722 3461
Fax. +39 06 5722 3470
Mobile: +39 347 8614314
E-mail/ maggiore.annamaria@minambiente.it

Mme Maria Maddalena Alessandro
Ministère des Activités Culturelles
Via di S. Michelle 22
00163 Roma
Tel. +39 06 5843 4452
Fax : +39 06 5843 4416
E-mail : mariamaddalena.alessandra@beniculturali.it

M. Alessandro Zagarella
Ministère des Politiques Agricoles
c/o Délégation permanente de l'Italie auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO

KAZAKHSTAN

Dr Roman Jashenko
Chairman
Kazakhstan MAB National Committee
Laboratory of Entomology
Institute of Zoology
93 Al-Farabi Avenue
Almaty 050060
Tel. + 7 701 723 95 25
Fax + 7 727 297 16 66
Email: romajashenko@yahoo.com

MADAGASCAR / MADAGASCAR

Mr Ny Toky ANDRIAMANJATO
Chargé d'Affaires a.i.,
Deputy Permanent Delegate
Permanent Delegation of the Republic of Madagascar to UNESCO

40, rue du Général Foy
75008 PARIS
Telephone : 01.42.93.34.77
Fax : 01.45.22.22.89
E-mail : depemadu@wanadoo.fr

Me Hangy LAHIMASY
Conseiller
Permanent Delegation of the Republic of Madagascar to UNESCO
40, rue du Général Foy
75008 PARIS
Telephone : 01.42.93.34.77
Fax : 01.45.22.22.89
E-mail : depemadu@wanadoo.fr

MALAYSIA/MALAISIE

H. E. Mr. Mohd Zulkifli Mohammed
Permanent Delegate of Malaysia to UNESCO
UNESCO House
1, rue Miollis
75732 Paris Cedex 15
France
Tel: +33 1 45 68 34 73
Fax: +33 1 42 7 333 52
E-mail m.zulkifli.my@unesco-delegations.org

Mr Hussalmizzar Bin Hussain
Attaché (Science)
Permanent Delegation of Malaysia to UNESCO
UNESCO House
1, rue Miollis
75732 Paris Cedex 15
France
Tel: +33 1 45 68 34 73
Fax: +33 1 42 7 333 52
E-mail h.bin-hussin.my@unesco-delegations.org

OMAN /OMAN

Ms Al-Wadahahi Sabah Saif Salim
Head Section of Nature Reserve
P.O. Box 186
Postal Code 111
Seeb
Tel. +968 24404749
Fax + 968 24602283
Mobile: +968 99350039
E-mail: washaq70@hotmail.com

RUSSIAN FEDERATION/FEDERATION DE RUSSIE

Dr Valery M. Neronov
Vice-President, UNESCO MAB-ICC
Deputy Chair, Russian MAB Committee
41/5 Vavilov Street
Moscow, 117312
Tel.(7.499) 724 2515
(7.499) 724 2620
Fax: (7-495) 124-79-32
Email: rusmabcom@gmail.com

SAO TOME AND PRINCIPE / SAO TOME ET PRINCIPE

Mr Joao Paulo Dos Prazeres Cassandra
Assembleia Legislativa Regional Do Principe
Praça Poeta Marcelo Da Veiga
Edifício da Torre do Relgio
Regiao Autonoma do Principe
Tel. +239 22 51 027
Fax : +239 22 51 232
Mobile : +239 990 61 59
E-mail : assemb_reg_principe@hotmail.com / cassandrajp61@hotmail.com

Ms José Cassandra
Rue Marcela Da Veiga
Paços Concelho
Sto Antonio - Principe
Sao Tome and Principe
Tel +239 2251013
Fax. +239 251135
Mobile +239 9903223
E-mail : josecassandra@hotmail.com

Ms Placida Lima
Rue Marcela Da Veiga
Paços Concelho
Sto Antonio - Principe
Sao Tome and Principe
Tel +239 2251013
Fax. +239 251135
Mobile +239 9834356
E-mail : placidaunb@gmail.com

Mr Daniel Ramos
Rua Amilcar Cabral
Sto Antonio Principe
Tel. +239 2251359
Fax. +239 251135
Mobile : +239 9906269
E-mail : danielramos.st@hotmail.com

Mr Carlos Gustavo dos Anjos
Ambassade de la République Démocratique de Sao Tome et Principe
Avenue de Tervuren, 246
1150 Bruxelles
Tel. +32 2 734 89 66
Fax : +32 2 734 88 15
Mobile : +32 497 553 494
E-mail : cgustanjos@hotmail.com

Ms Elodie Rigaud
Ambassade de la République Démocratique de Sao Tome et Principe
Avenue de Tervuren, 246
1150 Bruxelles
Tel. +32 2 734 89 66
Fax : +32 2 734 88 15
Mobile : +32 497 553 494

SENEGAL / SENEGAL

Dr Nouhou Diaby
Conseiller Technique
Coordonnateur du Comité National MAB

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Building Administratif 5e Etage Aile droite
BP 36005
Dakar
Tel. +221 77 437 59 96
Tel. +221 33 821 00 14
Fax. +221 33 822 45 63
E-mail: ndiaby1@gmail.com

M. Moctar Sonko
Délégation permanente du Sénégal auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
Mobile : +33 6 24 72 13 12
Fax : +33 1 43 06 10 55
E-mail : m.sonko.sn@unesco-delegations.org

M. Talla Gueye
Délégation permanente du Sénégal auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
Tel. +33 1 48 63 33 89
E-mail : t.gueye.sn@delegations-unesco.org

SLOVAKIA/SLOVAQUIE

Dipl. Ing. Július Oszlányi
Chairperson
Slovak National Committee for UNESCO MAB Programme
Institute of Landscape Ecology of the Slovak Academy of Sciences
Stefániková Str. N°3, P.O.Box 254
81499 Bratislava
Tel: (421.2) 20920316
Mobile : (421) 905 491 4020
Fax: (421.2) 5249 4508
E-mail: julius.oszlanyi@savba.sk

SOUTH AFRICA / AFRIQUE DU SUD

Mr Thivhulawi Nethononda
South African MAB National Committee
28 Ballade Crescent
Centurion 0157
Tel. + 012 310 3291
Fax : +012 320 7114
Mobile : +082 379 0237
E-mail : tnethononda@environment.gov.za

SPAIN / ESPAGNE

Dr Basilio Rada Martinez
Director
Organismo Autonomo de Parques Nacionales

Mrs Montserrat Fernandez San Miguel
Directora Adjunta
Organismo Autonomo de Parques Nacionales

Mr Francisco José Cantos Mengs
Jefe de Area de Proyeccion y Desarrollo de la Red.
Organismo Autonomo de Parques Nacionales
c/o Permanent Delegaton of Spain to UNESCO
UNESCO House
Tel : + 33 1 45 68 33 85
Fax : +33 1 47 83 49 98
E-mail : dl.spain@unesco-delegations.org

Mr Cipriano Marin
Centro UNESCO de Canarias
Avda. Islas Canarias no.35 – Entlo.
38007 Santa Cruz de Tenerife
Islas Canarias
Tel. +34 922 20 91 02
Mobile : +34 659 034 929
E-mail : c.marin@unescocon.org

Mr Casimiro Curbelo Curbelo
Gobierno Insular de la Isla de la Gomera (Islas Canarias)
Call Profesor Armas Fernandez, numero 2, c.p. 38800
San Sebasitan de La GOMera
Islas Canarias
Tel. +34 922 140164
Fax : +34 922 140151
Mobile : +34 660415980
E-mail : gabinete@gomera-island.com

Ms Ventura del Carmen Rodriguez Herrera
Gobierno Insular de la Isla de la Gomera (Islas Canarias)
Call Profesor Armas Fernandez, numero 2, c.p. 38800
San Sebasitan de La GOMera
Islas Canarias
Tel. +34 922 140164
Fax : +34 922 140151
Mobile : +34 609825915
E-mail : gabinete@gomera-island.com

Mr Francisco José Cantos Mengs
Ministerio de Agricultura, Alimentacion y Medio Ambiente
Organismo Autonomo parques Nacionales
C/ José Abascal 41
28003 Madrid
Tel. +34 915468239
Mobile : +34 649142254
E-mail : jjcantos@oapn.es

Mr Pedro Ballesteros Torres
European Commission
Directorate-General for Energy
Office DM 24 7/116
Rue De Mot 24, Brussels 1040
E-mail : Pedro.Ballesteros@ec.europa.eu

SWEDEN / SUEDE

Ms Johanna Mactaggart
Biosfärkontoret
Box 77
542 21 Mariestad
Tel. +46 501 39 31 93
Mobile: +46 706 60 05 07
E-mail: Johanna.mactaggart@vanerkulle.se

Mr Carl-Olof Thulin
Swedish Forest Agency
Skogsstyrelsen, Jönkopings Distrikt
55183 Jönköping
Tel; +036 196206
Mobile: +0761193674
E-mail: carl-olof.thulin@skogsstyrelsen.se

Ms Miriam Thulin
Gäbo, Kuarnlyckanz
56692 Habo
Tel. +036 41668
E-mail: calle.thulin@telia.com

Ms Eva Svensson
Skvaparp 5
Granna
Tel. +0390 50199
E-mail: eva.v.svensson@telia.com

Mr Claes Hellsten
Stamseryd 56
56393 Granna
E-mail : claes.hellsteh@bredband.net

Mr Anders Rasberg
Sweden

Mr Simon Jonegnra
Coordinator
East Vattern Scarp Landscape
Sweden

UGANDA / OUGANDA

Mr Philip Odida
Permanente Delegation of Uganda to UNESCO
UNESCO House
Mobile: +33 6 19 89 49 54
E-mail: podida@hotmail.com

UNITED ARAB EMIRATES / EMIRATS ARABES UNIS

Ms Shaikha Al Dhaheri
Deputy Executive Director
Marine and Terrestrial Biodiversity Management Sector
Environment Agency
P.O. Box 45553
Abu Dhabi
Tel. +971 2 6934 545
E-mail: saldhaheri@ead.ae

VENEZUELA (Bolivarian Republic of) / VENEZUELA (République Bolivarienne du)

Mr Rebolledo Andrade Norberto
Av. Universidad Esquina El Chorro
Torre MCT, piso 17,
Direccion General de Investigacion en Ciencia y Tecnologia
Caracas
Tel. +58 212 9631112
Fax : +58 212 5557648
Mobile : +58 416 8083433
E-mail : norbertorebolledo@gmail.com

Mme Nawel Anahi Perez
Deuxième Secrétaire
Délégation permanente de la République Bolivarienne du Venezuela
Maison de l'UNESCO
Tel. +33 1 45 68 25 32 / 33
Fax : +33 1 47 34 28 93
E-mail : nawelperez@gmail.com

INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES

CBD

Mr Sarat Babu GIDDA
Programme Officer for
The CBD Programme of Work on Protected Areas
413, rue Saint-jacques – Suite 800
MONTREAL QC H2Y 1G9
Canada
Tel. + 514 – 288-2220
Fax. +514-288-6588
E-mail: sarat.gidda@cbd.int

SCOPE

Ms Susan Greenwood Etienne
Scientific Committee on Problems
of the Environment (SCOPE)
c/o UNESCO
Bat 7, room 3.16
1 rue Miollis
75732 Paris cedex 15
E-mail : sgreenwood@scopeenvironment.org

INSTITUT

M. Naguib-Michel Sidhom
Président – Directeur des recherches
Institut d'Orient
51 rue Lapepère
75005 Paris
Tel.+33 9 54 52 66 53
Mobile: +33 6 18 21 16 20
E-mail: institutdorient@gmail.com

UNESCO

UNESCO Offices / Bureaux de l'UNESCO

Mr Ram Boojh
National Programme Officer
Ecological Sciences
New Delhi UNESCO Office
UNESCO House
B-5/29, Safdarjung Enclave
New Delhi 110 029
India

UNESCO Headquarters / Siège de l'UNESCO

Sous-Directrice générale pour les sciences exactes et naturelles:
Mme Gretchen Kalonji

Division des sciences de l'eau (SC/HYD)
M. Abdin Salih, Directeur

Division des affaires juridiques
M. John W. Donaldson, Directeur

Secteur des relations extérieures et de l'information du public
Section des relations avec la presse:
Mme Agnes Bardon

Division des sciences écologiques et de la terre :
Mr Natarajan Ishwaran, Directeur
Ms Marthe Baganzicaha, Spécialiste de programme
Ms Meriem Bouamrane, Spécialiste de programme
Ms Maria Cardenas, consultante
Mr Miguel Clüsener-Godt, Spécialiste de programme
Mr Peter Dogsé, Spécialiste de programme
Ms Sarah Gaines, Assistante Spécialiste de programme
Mr Alberto Hernandez Salinas, Assistant Spécialiste de programme
Ms Natasha Lazic, Assistante
Mr Samy Mankoto, Conseiller international pour ERAIFT
Ms Leila Mekias, Stagiaire
Ms Sandra Ménard, Assistante
Mr André Nduwimana, Stagiaire
Ms Kremena Nikolova, Assistante
Ms Melody Ocloo, Assistant Spécialiste de programme
Ms Noeline Rakotoarisoa-Raondry, Chef de Section SC/EES/BNC
Mr Thomas Schaaf, Chef de Section SC/EES/ESB
Ms Zina Skandrani, Stagiaire
Ms Sylvie Venter, Assistante Principale du Directeur
Ms Miri You, Stagiaire
Mr Yi Zihun, En détachement

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture par le Président sortant du CIC
2. Discours d'ouverture de la Directrice générale de l'UNESCO
3. Rapport du Président sortant du CIC
4. Élection du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur
5. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
6. Rapport du Secrétaire du MAB
7. Rapport des États membres/réseaux MAB régionaux et thématiques sur leurs activités s'inscrivant dans le cadre du Programme MAB
8. Les réseaux thématiques du MAB et les réseaux régionaux des réserves de biosphère dans la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid et du Programme MAB
9. Évaluation du Plan d'action de Madrid (MAP) – Améliorer la collecte des données, le suivi et l'évaluation systématique
10. Sites de soutien/d'étude pour le Programme MAB
11. Le MAB et le Réseau mondial des réserves de biosphère (WNBR) – Perspectives après Rio + 20 et vers une stratégie pour 2014-2021
12. Propositions de réserves de biosphère
13. Examens périodiques
14. Bourse Michel Batisse pour la gestion de réserves de biosphère
15. Cartographie des réserves de biosphère
16. Programme de bourses du MAB pour jeunes scientifiques
17. Date et lieu de la 25^e session du CIC-MAB
18. Questions diverses
19. Adoption du rapport
20. Clôture de la session

**Conseil international de coordination
du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB)**
Vingt-quatrième session

Siège de l'UNESCO, Paris, Salle XII (Bâtiment Fontenoy)
9-13 juillet 2012

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU SECRÉTAIRE DU PROGRAMME MAB

1. Le présent rapport passe brièvement en revue les principaux résultats des activités menées par le Secrétariat du Programme MAB, en mettant particulièrement l'accent sur les mesures prises pour donner suite aux décisions et aux recommandations de la 23^e session du Conseil international de coordination (CIC) du Programme MAB, qui s'est tenue à Dresde (Allemagne) du 28 juin au 1^{er} juillet 2011. En le présentant au CIC le 9 juillet 2012, le Secrétaire du Programme MAB pourra y inclure les éléments nouveaux susceptibles de lui avoir été communiqués dans l'intervalle.

2. L'ordre du jour provisoire de la 24^e session du CIC-MAB (9-13 juillet 2012, Siège de l'UNESCO, Paris) couvre un large éventail de points. Des informations détaillées relatives à chacun des points de l'ordre du jour ont été fournies pour examen par les membres du CIC dans les documents correspondant à ces points. Ces documents seront présentés par le personnel du Secrétariat du MAB lors de l'examen de chacun des points de l'ordre du jour. Certains points de l'ordre du jour, concernant par exemple les propositions de nouvelles réserves de biosphère et les extensions et changements de nom de réserves de biosphère faisant déjà partie du Réseau mondial des réserves de biosphère (WNBR), l'examen périodique des réserves de biosphère et les bourses de recherche du MAB réservées à de jeunes scientifiques seront étudiés par le Bureau du CIC et les recommandations et observations soumises à la réflexion du CIC lorsque ce dernier délibérera du point concerné de l'ordre du jour.

3. Le présent rapport s'intéresse aux activités et événements organisés depuis la dernière session du CIC qui revêtent une importance stratégique pour le Programme MAB et son WNBR durant les deux dernières années de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid (MAP), à savoir 2012-2013, et en vue de la conception d'orientations stratégiques pour le MAB et le WNBR après 2013.

4. En 2011, le MAB a célébré son 40^e anniversaire. Plusieurs activités ont été organisées aux niveaux local, provincial, national, régional et mondial. Parmi les activités de célébration du 40^e anniversaire, l'événement le plus important a été la Conférence internationale « Pour la vie, pour l'avenir : les réserves de biosphère et le changement climatique », qui a été organisée par le Gouvernement allemand à Dresde les 27 et 28 juin 2011, juste avant la 23^e session du CIC qui s'est tenue du 28 au 1^{er} juillet 2011 au même endroit que la conférence. La « Journée mondiale des réserves de biosphère » organisée le 3 novembre 2011 à l'occasion de la 36^e session de la Conférence générale de l'UNESCO a suscité un vif intérêt. La réception organisée autour de produits provenant presque exclusivement de réserves de biosphère a été considérée par de nombreux délégués comme un événement exceptionnel et mémorable.

5. La 23^e session du CIC-MAB a adopté la Déclaration de Dresde sur les réserves de biosphère et le changement climatique, document final de la Conférence internationale qui l'a précédée (voir le paragraphe 3 ci-dessus). La même session du CIC a également adopté, avec les modifications et amendements nécessaires, les Statuts du CIC-MAB ainsi que les Statuts du

Comité consultatif international sur les réserves de biosphère (IACBR). Plus tard en 2011, le Conseil exécutif de l'UNESCO a adopté les Statuts du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère et la Conférence générale a, de son côté, adopté à sa 36^e session les Statuts du CIC-MAB. Dans les deux cas, les textes proposés par la 23^e session du CIC-MAB ont été adoptés sans autres modifications.

6. La Conférence générale de l'UNESCO à sa 36^e session a également adopté la Déclaration de Dresde ainsi que les recommandations de la 23^e session du CIC-MAB sur l'évaluation à mi-parcours (2008-2010) du MAP pour les réserves de biosphère. En tant que plates-formes au service du développement durable, le MAB et le WNBR ont bénéficié d'un soutien considérable de la part des États membres de l'UNESCO à la fois dans le cadre de la Conférence Rio + 20 (20-22 juin 2012) et des activités visant à en mettre les recommandations ultérieurement en œuvre aux niveaux mondial, national et local. Suite à l'invitation qui lui avait été faite par la Conférence générale de mettre en lumière le travail du MAB et du WNBR lors des manifestations pertinentes organisées par l'UNESCO à la Conférence Rio + 20, la Directrice générale a attiré l'attention sur l'importance des 580 réserves de biosphère présentes dans 114 pays en tant que plates-formes d'apprentissage et d'action en faveur du développement durable lors de l'événement parallèle sur l'Éducation en vue du développement durable qui s'est déroulé à Rio le 21 juin 2012. La Conférence générale de l'UNESCO à sa 36^e session a également invité les États membres ainsi que le Secrétariat du MAB à engager le processus de réflexion stratégique sur les perspectives du MAB et du WNBR après 2013, lorsque la mise en œuvre du MAP pour les réserves de biosphère (2008-2013) prendra fin. La Conférence générale a prié le Secrétariat de fournir un rapport sur les progrès réalisés ainsi qu'un aperçu de la stratégie après 2013 à sa 37^e session qui devrait se tenir à l'automne 2013.

7. Le document SC-12/CONF.224/11 sur le MAB et le WNBR - perspectives après Rio + 20 et vers une stratégie pour 2014-2021 –, qui sera examiné par le CIC au titre du point 11 de l'ordre du jour provisoire, décrit un processus visant à lancer une réflexion en faveur de la création d'un nouveau cadre stratégique et d'un plan d'action pour le MAB et le WNBR pour 2014-2021, période qui devrait correspondre au prochain cycle de planification stratégique à moyen terme de l'UNESCO dans son ensemble. Le document souligne l'importance de plusieurs événements internationaux et de leurs résultats, notamment l'évaluation finale du MAP qui devrait être réalisée début 2014, les perspectives de suivi de la Conférence Rio + 20, l'évaluation des progrès en vue de la réalisation des OMD prévue pour 2015 ainsi que les recommandations de suivi, etc., en tant que contributions au processus de réflexion stratégique sur l'avenir du MAB et du WNBR pour la période 2014-2021. Le document invite le CIC à envisager 2014-2015 comme une période d'apprentissage à partir de l'évaluation du MAP pour les réserves de biosphère (2008-2013) et d'autres mécanismes internationaux pertinents, et à consacrer la période entre 2015 et 2021 à la mise en œuvre d'un nouveau plan d'action afin de consolider le WNBR en tant que premier réseau mondial de lieux dédiés à l'apprentissage et à la pratique du développement durable.

8. Le Président du Comité national allemand du MAB a envoyé par écrit ses observations sur le document mentionné au paragraphe 5 ci-dessus et s'est prononcé globalement en faveur de son contenu et des orientations proposées en vue du développement stratégique du MAB et du WNBR pour 2014-2021. M. Martin Waldhausen, Président du Comité national allemand du MAB, a cependant fait remarquer que les résultats de l'évaluation des OMD ne seraient peut-être pas disponibles avant 2016. Il recommande qu'une stratégie fondamentale pour le MAB et le WNBR soit prête d'ici 2014, avec des possibilités d'adaptation et de modification à mesure que de nouvelles connaissances et informations deviendront disponibles au cours des années suivantes. Il a constaté que le cadre actuel du MAP avait été efficace et qu'il devrait être conservé pour la préparation d'un plan pour 2014-2021. Certains des défis et priorités identifiés dans le MAP pour les réserves de biosphère (2008-2013), tels que le changement climatique, l'urbanisation et les services écosystémiques, resteront importants et pertinents. Le Président du Comité national allemand du MAB reconnaît l'importance des réserves de biosphère en tant que laboratoires du développement durable (voir le paragraphe 11 du document SC-12/CONF.224/11) et le fait que l'UNESCO devrait promouvoir activement cette vision. Il a toutefois insisté sur l'action nationale et

la coopération bilatérale entre les gouvernements comme principaux moyens pour faire des réserves de biosphère des sites privilégiés d'apprentissage du développement durable. Les autorités nationales, provinciales et locales sont les principales responsables de la réalisation des objectifs mondiaux en matière de développement durable et seule l'action intersectorielle leur permettra d'y parvenir. Les réserves de biosphère sont des instruments parfaitement adaptés pour promouvoir la mise en œuvre intersectorielle du développement durable et par conséquent, les autorités devraient s'efforcer d'atteindre ce but de manière beaucoup plus énergique, coordonnée et intersectorielle par leur biais. L'évaluation à mi-parcours (2008-2010) du MAP a par ailleurs clairement mis en avant la nécessité d'accroître la participation des autorités locales, provinciales et nationales dans la mise en œuvre du MAP. Le fait que la Conférence Rio + 20 ait demandé le remplacement des OMD par des Objectifs de développement durable (ODD) offre aux comités nationaux du MAB, aux gouvernements provinciaux et locaux et aux coordonnateurs et partenaires des réserves de biosphère une remarquable occasion de promouvoir l'utilisation des réserves de biosphère en tant que sites d'apprentissage et de fournir des contributions émanant de la base au processus de réflexion à l'échelle mondiale pour l'élaboration des ODD qui devrait être lancé prochainement.

9. L'UNESCO pourra également saisir l'occasion de sa participation aux processus interinstitutions liés à l'élaboration des ODD afin de positionner le MAB et le WNBR comme sources de données, de connaissances, d'informations et d'expériences pour articuler les ODD et définir des indicateurs, des points de référence et des mécanismes de suivi en faveur de leur réalisation. À cet égard, l'UNESCO pourra envisager de promouvoir le MAB et le WNBR comme principales plates-formes d'action en faveur du développement durable dans le cadre du suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD) qui devrait s'achever fin 2014. La Conférence de clôture de la DEDD, qui devrait être organisée au Japon fin 2014, pourrait être un forum où les États membres auront latitude d'examiner cette possibilité avec toute l'attention qu'elle mérite. En sa qualité de principale plate-forme UNESCO au service du développement durable après 2014, le cadre de programmation et de budgétisation du MAB et du WNBR doit être revu afin de renforcer suffisamment ces derniers de manière que les attentes des États membres puissent être satisfaites. Une telle approche serait pleinement conforme aux recommandations des 35^e et 36^e sessions de la Conférence générale de l'UNESCO sur le MAB et le WNBR comme plates-formes d'apprentissage prioritaires au service du développement durable.

10. L'expertise des réseaux régionaux et écosystémiques du MAB doit être consacrée à la réalisation de ce défi qui consiste à faire du WNBR un réseau mondial de sites d'apprentissage du développement durable. Le CIC pourrait mener une réflexion spécifique sur la manière de mobiliser efficacement ces réseaux pour qu'ils remplissent cette fonction lorsqu'il étudiera le rôle des réseaux dans la mise en œuvre du MAP en 2012-2013 et dans les futures activités du Programme MAB et de son WNBR.

11. Malgré les sérieuses difficultés financières qui entravent la mise en œuvre des programmes au sein de l'UNESCO, plusieurs réseaux régionaux et écosystémiques et institutions partenaires du MAB continuent de mettre en œuvre des activités notables dans le cadre du Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère. À l'occasion de la conférence « Planète sous pression » qui s'est tenue à Londres (Royaume-Uni, mars 2012), les membres du réseau des écosystèmes de montagne participant aux initiatives GLOCHAMORE et GLOCHAMOST ont organisé un événement parallèle afin de fournir des contributions scientifiques à la Conférence Rio + 20. Le projet SUMAMAD apporte un soutien complémentaire important aux spécialistes des réserves de biosphère dans les écosystèmes de terres arides de toutes les régions du monde. Le Réseau ibéro-américain de réserves de biosphère (IbéroMAB) continue de promouvoir la collaboration entre ses membres et soutient, avec l'aide du Gouvernement espagnol, des projets spécifiques en Amérique latine et aux Caraïbes et dans certaines régions d'Afrique du Nord et de l'Ouest. En fait, la première proposition concernant une réserve de biosphère en Haïti, que le CIC envisagera d'inclure dans le WNBR en 2012, est le résultat d'un projet soutenu par l'Espagne et par le Réseau ibéro-américain. Après les engagements qu'elles ont pris à la 21^e session du CIC qui s'est tenue

sur l'île de Jeju, la République de Corée et l'Espagne ont conjugué leurs efforts pour organiser la première réunion du réseau mondial de réserves de biosphère insulaires et côtières contribuant à l'action relative au changement climatique et au développement durable à Minorque (Espagne), en février 2012. Les futures activités de ce réseau s'appuieront sur deux pôles : l'un à Minorque (Espagne), axé sur le développement durable et l'autre sur l'île de Jeju (République de Corée), ciblant les initiatives relatives au changement climatique. Ce nouveau réseau pourrait grandement contribuer au renforcement des travaux du MAB dans les écosystèmes critiques et l'UNESCO doit en particulier veiller à aider le Réseau à disposer de ressources financières et d'effectifs adéquats. Le Comité national du MAB suédois a organisé la réunion du réseau EuroMAB immédiatement après la dernière session du CIC, du 3 au 6 juillet 2011 dans la réserve de biosphère du lac Värnern autour du thème « Partager un avenir durable ». Un atelier sur les réserves de biosphère et les services écosystémiques a été coorganisé par l'UNESCO/MAB et le Centre de résilience de Stockholm (SRC). La collaboration avec le SRC (Suède), avec lequel l'UNESCO a signé un mémorandum d'accord en 2007, commence à être plus régulière et opérationnelle, dans le cadre du PECS (Programme sur les changements des écosystèmes et la société) parrainé conjointement par le CIUS et l'UNESCO. Le Secrétariat du MAB participe à l'élaboration d'un nouveau programme de recherche intitulé « GLEAN – *Enquête mondiale sur l'apprentissage de la gestion écosystémique des réserves de biosphère et la participation à celle-ci* », afin d'étudier comment la participation des parties prenantes à la gestion des écosystèmes est associée aux changements écosystémiques et à l'apprentissage dans différents contextes. On tentera, dans le cadre de ce programme de recherche, de recueillir des expériences et des résultats dans les réserves de biosphère. Le mandat du réseau EuroMAB a été adopté et huit groupes de travail ont été créés afin de permettre aux membres d'EuroMAB de collaborer et d'interagir entre les réunions en utilisant les plates-formes en ligne.

12. Les activités du MAB en matière d'écosystèmes urbains se sont beaucoup améliorées, principalement sous l'effet de l'initiative sur les Futurs urbains lancée à la suite d'un colloque international organisé conjointement par le MAB, le SCOPE et l'Académie chinoise des sciences (CAS) à Shanghai (Chine), en octobre 2010. Un nouveau projet auquel la CHIC Corporation of China a contribué à hauteur de 2 millions de dollars des États-Unis a été lancé par l'UNESCO afin d'expérimenter des approches d'urbanisation rurale intégrée dans des réserves de biosphère. La Commission européenne, s'appuyant sur l'expérience qu'elle a acquise par le biais des travaux de la Convention des Maires des villes européennes, a trouvé la Déclaration de Shanghai sur les Futurs urbains du MAB tout à fait intéressante, notamment les aspects de la gestion des écosystèmes urbains liés à l'amélioration de l'efficacité énergétique, et recherche une éventuelle collaboration avec l'initiative du MAB sur les Futurs urbains. Un représentant de la Commission européenne devrait participer à la 24^e session du CIC le 9 juillet pour faire part aux membres du Conseil de l'intérêt de la Commission à cet égard. Plusieurs des réserves de biosphère des îles Canaries (Espagne), qui recouvrent des territoires insulaires entiers et qui ont toujours considéré le développement des zones rurales et urbaines de manière intégrée, ont réalisé des progrès significatifs en termes d'expérimentation de sources d'énergie renouvelables. Par exemple, les 12 000 habitants de la réserve de biosphère d'El Hierro sont devenus totalement autonomes et satisfont leurs besoins énergétiques à partir de ressources éoliennes et hydroélectriques. Ce succès contribue directement à la réalisation du résultat escompté n° 24 au titre de l'axe d'action 6 du programme biennal de l'UNESCO pour 2012-2013 en démontrant comment exploiter les énergies renouvelables en vue du développement durable d'une manière qui bénéficie aux communautés résidant dans les réserves de biosphère.

13. Conformément à la Priorité Afrique de l'UNESCO, plusieurs activités cherchent à renforcer les contributions du MAB et du WNBR en faveur du développement durable en Afrique. Les pays membres du réseau AfriMAB sont, selon les dispositions de la Charte et des Statuts d'AfriMAB, tenus de verser 1 000 dollars des États-Unis par an sur un compte spécial du MAB qui sera utilisé pour les activités du réseau. Quatre pays ont déjà versé leur contribution et les autres devraient suivre. L'ERAIFT continue de renforcer les capacités en faveur de la gestion des ressources des forêts et territoires tropicaux. Actuellement, 30 étudiants suivent leur programme de doctorat à l'École. La 6^e promotion de 30 étudiants recrutés en février 2012 comprend cinq étudiantes. À ce

jour, 27 pays africains ont bénéficié des offres de formation de l'ERAIFT. À partir de la prochaine année scolaire (2013), l'ERAIFT deviendra un établissement de formation bilingue (anglais/français) afin de réaliser son potentiel qui est de couvrir l'ensemble de l'Afrique. De nouveaux programmes d'enseignement ont été élaborés afin de répondre aux défis mondiaux tels que le changement climatique. Une réunion de haut niveau à laquelle ont participé les États membres, les donateurs et une équipe de direction de l'UNESCO a été organisée en mars 2012 à l'UNESCO pour discuter de l'avenir de l'ERAIFT. Les États membres et les donateurs ont exprimé leur soutien à l'École et ont reconnu ses excellentes performances. En ce qui concerne son avenir, une étude de faisabilité visant à évaluer la pertinence du statut d'institut de catégorie 1 de l'UNESCO a été menée et ses résultats ont été communiqués aux pays partenaires de l'ERAIFT et aux services de l'UNESCO concernés. Compte tenu des difficultés financières actuelles de l'Organisation, les participants à la réunion de haut niveau ont encouragé la direction de l'ERAIFT à envisager le statut d'institut de catégorie 2 de l'UNESCO. Dans le cadre de ses activités internationales, l'ERAIFT a collaboré activement avec le Secrétariat du MAB afin d'organiser la deuxième réunion sur la Coopération Sud-Sud pour le développement durable des ressources de la forêt tropicale à Sumatra (Indonésie), avec la participation de partenaires d'institutions amazoniennes, congolaises et indonésiennes. Sri Lanka, la Colombie et l'Australie ont également participé à la réunion de Sumatra. Un programme coopératif de recherche est en cours de préparation et sera soumis pour adoption à la troisième réunion qui devrait se tenir au Brésil en 2013.

14. L'Initiative de la Directrice générale pour faire face au changement climatique entend promouvoir les réserves de biosphère et les sites du patrimoine mondial en tant que zones pilotes pour les projets et activités de l'ONU-REDD et de REDD+. Certaines réserves de biosphère, comme la Sierra Gorda au Mexique, ont été distinguées pour avoir développé avec succès des projets REDD+ et d'autres, comme Luki en République démocratique du Congo souhaitent développer des activités adaptées. Les responsables de la réserve de la Sierra Gorda ont notamment reçu récemment le Prix National Geographic/Bufett pour leurs efforts de mitigation du changement climatique et d'autres activités bénéficiant directement aux communautés locales. Plusieurs fonds du secteur privé, par exemple le « Althelia Climate Fund » ainsi que des organismes tels que Wildlife Works (Californie, États-Unis d'Amérique) ont reconnu que les réserves de biosphère offraient de grandes possibilités pour l'élaboration de projets REDD et REDD+. Le Secrétariat du MAB étudie les moyens d'établir un lien entre ces intérêts et les administrations des sites et les autorités nationales afin de soutenir des activités de développement de projets appropriées.

15. Le MAB a organisé, au nom de l'UNESCO et en collaboration avec le PNUE et d'autres partenaires, une réunion du Comité exécutif du GRASP (Partenariat pour la survie des grands singes). Le deuxième Conseil intergouvernemental du partenariat UNESCO-PNUE pour la survie des grands singes devrait se tenir au Siège de l'UNESCO en novembre 2012. La réunion du Comité exécutif et le Conseil auront pour objectif de donner un nouvel élan au GRASP afin de l'utiliser comme un important instrument de conservation des territoires forestiers tropicaux.

16. Le Secrétariat du MAB a appris avec une grande tristesse le décès, le 12 juin 2012, de Mme Elinor Ostrom, première femme à avoir reçu le prix Nobel d'économie en 2009 pour ses travaux sur la gouvernance des biens communs. Mme Ostrom avait honoré de sa présence une réunion tenue au Siège de l'UNESCO à Paris le 22 juin 2011, à l'occasion de laquelle elle avait lancé un programme de collaboration avec le MAB sur un programme de recherche utilisant les réserves de biosphère et les sites de l'IFRI (Institut international de recherche forestière) afin d'étudier la viabilité des systèmes socioécologiques. Ce programme de recherche se poursuivra en collaboration avec l'Université du Michigan (États-Unis d'Amérique) et d'autres partenaires internationaux.

17. Le CIC est invité à examiner le présent rapport qui sera présenté à ses membres le 9 juillet 2012 accompagné de toute nouvelle information pertinente, et à formuler des observations, recommandations et suggestions portant sur des questions spécifiques évoquées ainsi que sur

l'avenir du MAB et du WNBR suite à la récente Conférence Rio + 20 et dans le cadre d'autres événements et activités pertinents.